

**UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU**  
**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES**  
**SCIENCES DE GESTION**  
**DEPARTEMENT DES SCIENCES DE GESTION**



**MEMOIRE DE FIN DE CYCLE**  
**EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME DE MASTER EN SCIENCES DE GESTION**  
**SPECIALITE : MANAGEMENT BANCAIRE**

## **Thème**

**L'évolution des crédits d'investissement au niveau  
de la BADR de Tizi Ouzou**  
**CAS : agence Tizi-Rached**

**Réalisé Par :**

ZALOUK Aldjia

SAHNOUNI Kahina

**Encadré par :**

Mme CHEREFIOUI Faroudja

**Co-encadreur :**

Mr HADJ HAMDRI Youcef

**Devant le jury composé de**

**Présidente :** Mme BENAMARA Karima

**Rapporteuse :** Mme CHEREFIOUI Faroudja

**Examineur :** Mr FERRAT Marzouk

**Année Universitaire : 2022/2023**

## *REMERCIEMENT*

*Nous remercions Dieu, de nous avoir donné le courage et la  
Volonté pour accomplir ce travail*

*On remercie nos Encadreur Mme Cherefeoui et Mr Hadj  
Hamdri pour leurs conseils, orientations, le temps  
Précieux qu'ils nous ont accordées ainsi que leurs  
encouragements.*

*Nos remerciements vont également à Mme Lakrout  
Gouraya et à tous les employés de LA BADR tizi-Rached  
pour leur chaleureux accueil et les facilités accordées lors de  
notre stage pratique*

*Nous adressons nos vifs remerciements aux membres de  
jurys d'avoir accepté de lire et d'évaluer ce travail.*

*Enfin, nous tenons à remercier notre famille, nos amis, et  
toute personne qui a contribué de près ou de loin à  
l'élaboration de ce Travail.*

## *Dédicaces*

*Je dédie ce modeste travail aux deux personnes*

*Les plus chers au monde que je ne remercierais jamais assez :  
leur aides, l'encouragements, soutiens, sacrifices et leur  
patience pendant toute ma vie : mes chers parents*

*A mes sœurs et frères*

*A Mon mari et ma belle famille*

*A ma chère binôme Kahina*

*ALDJIA*

## *Dédicaces*

*Je dédie ce modeste travail aux deux personnes  
Les plus chers au monde que je ne remercierais jamais assez  
: leur aides, l'encouragements, soutiens, sacrifices et leur  
patience pendant toute ma vie : mes chers parents*

*Nadia et Omar*

*À mon mari qui m'a beaucoup encouragé*

*À mes sœurs et mon frère*

*A ma chère binôme ALDJIA*

*KAFINA*

## Liste Des Abréviations

---

**ANDI** : Agence Nationale du Développement des Investissements.

**ANGEM** : Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit.

**ANSEJ** : Agence Nationale de Soutien à l'emploi de jeunes.

**BADR** : Banque de L'Agriculture et du Développement Rural.

**BNA** : Banque Nationale d'Algérie.

**BNEDER** : Bureau National Etudes pour le Développement Rural.

**CASNOS** : Caisse Nationale de Sécurité Social de Non Salaries.

**CNAC** : Caisse Nationale d'Assurance Chômage.

**CNAS** : Caisse nationale des Assurances Sociales.

**CNMA** : : Caisse Nationale de Mutualité Agricole.

**CMT** : Crédit à Moyen Terme.

**DPAMR** : Délégation de Police d'Assurance Multirisque.

**FNDIA** : Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole.

**FR** : Fonds De Roulement.

**GUD** : Guichet Unique Décentralisé.

**PAS** : Plan d'Ajustement Structurel.

**PME** : Petite et Moyenne Entreprise.

**PMI** : Petite et Moyenne Industrie.

**PSCE** : Plan de Soutien à la Croissance Economique.

**SARL** : Société à Responsabilité Limitée.

**SPA** : Société Par Action.

**TTC** : Toutes Taxes Comprises.

# Sommaire

---

---

Introduction Générale.....	1
1. Choix et intérêt du thème .....	2
2. Objectif du travail.....	2
3. Méthodologie de recherche .....	2
4. Plan de recherche .....	3

## **CHAPITRE I : Notions de base sur le financement bancaire**

<b>Section 1 : La banque en économie.....</b>	<b>6</b>
<b>Section 2 : Le financement des PME en Algérie.....</b>	<b>14</b>
<b>Section 3 : La notion du crédit .....</b>	<b>27</b>

## **CHAPITRE II : Cadre théorique sur le crédit d'investissement**

<b>Section 1 : Généralités sur les crédits d'investissement.....</b>	<b>41</b>
<b>Section 2 : Les risques de crédits d'investissements.....</b>	<b>51</b>
<b>Section 3 : Les garanties bancaires.....</b>	<b>58</b>

## **CHAPITRE III : Etude de cas de financement des PME par le crédit d'investissement**

<b>Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil.....</b>	<b>67</b>
<b>Section 2 : Analyse statistique des crédits d'investissement.....</b>	<b>86</b>
Conclusion générale .....	104

## Liste des Figures

---

---

Figure 1 : Les crédits d'investissement octroyé par l'agence d'Azazga.....	86
Figure 2:Les crédits d'investissement octroyé par l'agence LNI.....	87
Figure 3:Les crédits d'investissement octroyé par l'agence AEH .....	88
Figure 4:Les crédits d'investissement octroyés par l'agence DEM .....	89
Figure 5:Les crédits d'investissement octroyés par l'agence DBK.....	90
Figure 6:Les crédits d'investissement octroyés par l'agence Ouassif.....	91
Figure 7:Les crédits d'investissement octroyés par l'agence TO.....	92
Figure 8:Les crédits d'investissement octroyés par l'agence Tizirt .....	93
Figure 9:Les crédits d'investissement octroyés par l'agence Ouadhias .....	94
Figure 10:Les crédits d'investissement octroyés par l'agence Azefoun .....	95
Figure 11:Les crédits d'investissement octroyés par l'agence Bouzgeune .....	96
Figure 12:Les crédits d'investissement octroyés par l'agence Tizi Rached.....	97

## Liste des Schémas

---

---

Schéma N° 1 : Représentation des différents modes de financement .....	19
Schéma N° 2 : Typologies des crédits.....	37
Schéma N° 3 : Organigramme général de la BADR.....	71
Schéma N° 4 : L'organisation de la structure de la BADR.....	72
Schéma N° 5 : L'organigramme de l'organisation de l'agence BADR 588 .....	74

## Liste des Tableaux

---

---

Tableau 1:Evaluation des conséquences. ....	55
Tableau 2: Les crédits d'investissement octroyé par l'agence d'Azazga .....	86
Tableau 3:Les crédits d'investissement octroyé par l'agence LNI .....	87
Tableau 4: Les crédits d'investissement octroyé par l'agence AEH.....	88
Tableau 5:Les crédits d'investissement octroyés par l'agence DEM.....	89
Tableau 6:Les crédits d'investissement octroyés par l'agence DBK .....	90
Tableau 7:Les crédits d'investissement octroyés par l'agence Ouassif .....	91
Tableau 8:Les crédits d'investissement octroyés par l'agence TO .....	92
Tableau 9:Les crédits d'investissement octroyés par l'agence Tizirt.....	93
Tableau 10:Les crédits d'investissement octroyés par l'agence Ouadhias .....	94
Tableau 11:Les crédits d'investissement octroyés par l'agence Azefoun.....	95
Tableau 12:Les crédits d'investissement octroyés par l'agence Bouzgeune.....	96
Tableau 13:Les crédits d'investissement octroyés par l'agence Tizi Rached .....	97
Tableau 14: Total de nombre de dossiers de crédit d'investissement de 12 agences. ....	98

# *Introduction Générale*

# Introduction Générale

---

## Introduction Générale

Dans le contexte actuel de la globalisation, il devient inconcevable de parler de développement économique performant sans soulever au préalable la question du financement de l'économie. Comme les dépenses à engager nécessitent bel et bien un financement dont les entreprises ne disposent pas toujours, elles sont parfois contraintes de se tourner vers la sphère financière. Ainsi, lorsque cette dernière va mal, l'économie court un grand risque d'asphyxie puisque les entreprises sur lesquelles elle repose manquent de ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et leur développement. De ce fait, l'entreprise doit trouver des sources de financement pour son cycle d'exploitation et chercher à optimiser les coûts liés à ce financement.

L'insuffisance des capitaux propres se manifeste lors de la réalisation des événements importants dans la vie de l'entreprise tels que des projets d'investissements ou restructurations divers. Le financement de ces opérations nécessite couramment un apport important de capitaux propres, car d'une part, les ressources d'autofinancement, si elles existent, ne leur permettent pas de faire face à leurs besoins financiers et d'autre part, les associés sont incapables d'apporter les fonds nécessaires. L'appel à l'extérieur, tel que le secteur bancaire, pour une augmentation des fonds propres apparaissent comme une fatalité à l'égard d'insuffisance des sources internes de financement.

Le financement bancaire est donc l'une des conditions essentielles de l'activité, du maintien et de la croissance des PME Il a toujours été au centre des débats et des préoccupations de cette dernière pour assurer son développement. Pour cela, plusieurs modes de financement ont été mis à la disposition des entreprises. Au-delà de leurs ressources internes, chaque entreprise adopte un ou plusieurs modes de financement, selon ses besoins et ses stratégies qui vont l'aider à minimiser les coûts relatifs aux capitaux investis.

Cependant, il est important de signaler que la banque fait face à un espace économique ouvert où tous les clients utilisateurs de crédit sont des partenaires à risques. La banque se voit alors obligée d'appliquer et mettre en place certaines conditions et d'être prudente pour assurer la finalité de ses opérations de crédits. A cet effet, on parle de la notion de sécurité qui impose à la banque de sélectionner judicieusement ses débiteurs. De ce fait découle l'importance accorder à l'étude de crédit sur le plan comptable et financier pour un meilleur gage de sécurité. Ainsi, les garanties sont réellement que des accessoires aux crédits, la banque doit se soucier

## Introduction Générale

---

non seulement de la couverture du risque, mais aussi de la notoriété de l'entreprise qui est un client potentiel.

Dans cet ordre d'idées, le thème du présent mémoire portera sur le financement d'un crédit d'investissement dans une banque de l'agriculture et développement rural, agence Tizi Rached (588). À travers ce cas qui nous mène à poser la problématique suivante : **quelle est l'évolution récente des crédits d'investissement accordé par la BADR ? Et quel impact cela a-t-il sur le secteur agricole de Tizi Ouzo (BADR) ?**

### 1. Choix et intérêt du thème

Notre travail de recherche consiste à présenter les crédits d'investissement octroyés par la BADR pour le financement des pme qui est un sujet d'actualité, il est en conséquence un outil très pertinent pour nous aider à moderniser et actualiser ce que nous avons acquis comme connaissances dans le domaine de la finance.

### 2. Objectif du travail

L'objectif du présent mémoire est d'esquisser un panorama général sur le mode de financement « crédit d'investissement » des PME

Ainsi, ce travail permet de donner une vision globale sur les crédits d'investissement, destinées aux différents lecteurs susceptibles d'aborder ce thème, qu'il s'agisse d'un jeune étudiant qui souhaite s'informer ou bien d'un professionnel qui cherche à approfondir ses connaissances.

Enfin, montrer la réalité des crédits d'investissement octroyés aux PME et les conditions de leurs exercices en Algérie.

### 3. Méthodologie de recherche

Pour répondre à la problématique posée, nous comptons d'abord sur une approche théorique concernant d'une part, le financement bancaire des PME et d'autre part, le crédit d'investissement avec ses risques et garanties. Ensuite, nous aborderons notre cas pratique au sein de la banque de l'agriculture et du développement rural de Tizi Rached (588) à travers une étude de 3 cas de crédit d'investissement avec une analyse statistique.

### 4. Plan de recherche

Afin de bien présenter notre travail, nous avons opté pour un plan comprend trois chapitres à savoir :

Le premier chapitre intitulé : « **notion de base sur le financement bancaire** ». Nous exposerons quelques notions sur le financement bancaire des entreprises. Le chapitre est composé de trois sections, la première aura pour objectif de présenter la banque en économie, la deuxième sur le financement des PME en Algérie enfin la troisième section portera la notion de crédit.

Le deuxième chapitre intitulé « **cadre théorique sur les crédits d'investissement** ». Vise à présenter d'une part, des généralités sur le crédit d'investissement, d'autre part citer les risques que la pme peut confronter et les garanties que la banque peut exiger.

Enfin, le dernier chapitre intitulé « **étude de cas de financement de pme par le crédit d'investissement** ». Au niveau de l'agence BADR de Tizi Rached, comprend deux sections, la première sera consacrée à la présentation de l'organisme d'accueil (BADR) et trois types de crédits d'investissement avec exemples, la deuxième section est consacrée pour l'analyse statistique des crédits d'investissement.

*Chapitre I*  
*Notions de base sur le financement*  
*Bancaire*

**Introduction**

Dans toutes les économies du monde, les entreprises éprouvent continuellement des besoins de capitaux pour financer leurs différentes activités et assurer leur présence sur les marchés et leur développement. En effet, pour exercer son activité, une entreprise doit d'abord engager des dépenses avant de prévoir des recettes qui seront encaissées après la réalisation des ventes à la fin de la production et la commercialisation. Donc, il y a un décalage entre l'encaissement et le paiement, ce décalage va créer des besoins de financement que l'entreprise devra couvrir, en se procurant des fonds selon différentes modalités.

Parmi les choix qui se présentent à l'entreprise, la banque est, par excellence, la première source de financement à laquelle elle peut recourir. Ce choix est motivé par la panoplie de services offerts par les banques, qui peuvent couvrir aussi bien les besoins de fonctionnement que ceux d'investissement.

Ce chapitre présente en premier lieu quelques notions de base relatives à l'activité bancaire, en second lieu, nous aborderons le concept de financement bancaire des PME, en dernier lieu nous traiterons la notion de crédit.

**Section1 : La banque en économie**

Dans le domaine financier, le secteur bancaire agit comme l'épine dorsale de l'entreprise moderne. Le développement économique d'un pays dépend principalement de son système bancaire. En effet, les banques sont essentielles à notre économie. La principale fonction des banques consiste en la réserve de l'argent des titulaires de comptes et l'utiliser en le prêtant à d'autres personnes qui peuvent ensuite les utiliser pour financer des entreprises.

De ce fait, nous aborderons dans cette section quatre points essentiels qui sont :

- La définition de la banque.
- Les types de banque.
- Le rôle de la banque.
- Les fonctions de la banque.

**1. Définition de la banque**

Les banques ont un rôle spécifique dans le cycle économique. L'importance des besoins des agents économiques en matière d'investissement donne à l'épargne un rôle stratégique dans la politique de financement de ces opérations.

Il existe plusieurs définitions de la banque, parmi elles nous citons :

**1.1 Définition économique**

« La banque est une entreprise qui reçoit les fonds du publique, sous forme de dépôts ou d'épargne, elle réemploie l'argent des déposants en distribuant des crédits et en effectuant diverses opérations financières. Elle gère et met à la disposition de ses clients des moyens de paiement (chèque, carte bancaire, virement...). Elle joue le rôle d'intermédiaire sur les marchés financiers, entre les émetteurs d'actions et d'obligations (entreprise, État, collectivités locales) et les investisseurs (épargnants, fonds communs de placement, caisses de retraite, compagnies d'assurances), elle crée de la monnaie par les crédits qu'elle octroie et en achetant ceux que s'accordent entre eux les agents non financiers (traites, effets de commerce) ». <sup>1</sup>

La banque peut aussi être définie comme : « Les banques sont des organismes qui gèrent dans leurs passifs les comptes de leur clientèle qui peuvent être utilisés par chèque où virement

---

<sup>1</sup> BEZBAKH P., GHERARDI S., « Dictionnaire de l'économie », Edition Larousse, 2011, pp.117-118.

dans les limites de la provision disponible. Elles sont prestataire de services, assurant les règlements et les transferts des fonds. Elles distribuent des crédits »<sup>2</sup>

### **1.2 Définition juridique**

Dans une définition plus juridique, « les banques sont des personnes morales qui effectuent à titre de progression habituelle et principalement des opérations de banque telle que définie par La loi et qui sont soumises aux dispositions législatives et réglementaire correspondants »<sup>3</sup>

Aux termes de la loi 10-90 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et le crédit, sont considérées comme banques toutes personnes morales qui ont pour profession habituelle les opérations de banque qui sont :

- La collecte des fonds publics ;
- L'octroi des crédits ;
- La mise à disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci.

On distingue que la banque est une entreprise économique ayant un statut juridique et une organisation particulière mais une entreprise pas comme les autres par ce qu'elle crée de la monnaie, recevoir des dépôts en vue de les prêter sous forme d'avances aux pouvoir public, aux entreprise industrielles, commerciale et agricole pour le besoin de leurs fonds de roulement, pour les investissements à moyen et à long terme et a des particuliers pour leurs besoins personnels.

## **2. les différents types de banques**

Les banques œuvrent dans le domaine du commerce de l'argent et dans la réalisation des opérations et interventions monétaires sur les marchés financiers. Il en existe plusieurs qui peuvent être classées en différentes catégories selon leur statut juridique et leurs activités. La découverte de ces catégories permet de mieux connaître les principales activités et les rôles d'une banque. Il existe plusieurs catégories de banques à savoir :<sup>4</sup>

---

<sup>2</sup>PATAT J-P., « Monnaie, institution financière et politique monétaire », éd Economica, Paris 1993, p.33

<sup>3</sup> Article 110 à 113 de la loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

<sup>4</sup> KHALED S., MESSALI K., « Financement Bancaire des Investissement Cas : Société Générale Algérie » Mémoire de fin de Cycle En vue de l'obtention d'un diplôme de Master en Finance et Comptabilité Option : Comptabilité et Audit, UMMTO, 2017/2018, pp.4-5.

**2.1 Selon les apporteurs de capitaux**

Selon ce critère, on distingue :

**- Les banques publiques**

Dans ces banques l'État est propriétaire de la totalité des actions, il prend part à toutes les décisions.

**- Les banques privées**

Une personne ou un groupe de personne, est propriétaire des actions. Elles peuvent avoir la forme d'une société anonyme. Les décisions sont prises par les actionnaires qui ont un titre de propriété sur la banque.

**- Les banques mixtes**

Une participation publique et privée combinée. L'État comme les particuliers qui sont actionnaires ont le même droit de décision dans cette banque.

**2.2 Selon l'extension du réseau**

Sur la base de ce critère, on distingue trois catégories de banques : les banques à réseaux, les banques sans réseaux et les banques à distance.

- Banque à réseaux : Ce sont des banques qui ont plusieurs agences sur le territoire.

- Banque sans réseaux : Ce sont des banques uniques qui n'ont pas des agences.

- Banque à distance : Ce sont des banques à accès sur internet.

**2.3 Selon la nature de l'activité****2.3.1 Banque de dépôt ou banque commerciale**

Les banques de dépôt, sont définies comme étant des banques dont l'activité principale consiste à octroyer des crédits et recevoir des dépôts de fond à vue ou à terme. Elles sont spécialisées dans le financement des opérations à court terme et à moyen terme. Elles travaillent essentiellement avec leurs clients, particuliers, professionnels et entreprise. Elles reçoivent des dépôts et accordent des prêts.

**2.3.2 Banque d'investissement ou banque d'affaire**

Ce sont des banques qui sont spécialisées principalement dans le financement des opérations à long terme. Elles travaillent essentiellement sur les marchés, elles s'occupent aussi d'assurance et d'autres activités financières comme l'achat et la vente des titres. Elles octroient des crédits dont la durée est égale à deux ans, elles doivent affecter des ressources stables, fonds propres ou produits d'émission obligataire à l'exclusion des dépôts. Elles n'ont pas D'ailleurs le droit de recevoir des dépôts que d'une clientèle industrielle ou commerciale, et ne peuvent pas consentir des crédits qu'aux entreprises dont lesquelles elles ont une participation.

**2.3.3 Banque universelle ou banque généraliste**

Ce sont des banques qui exercent toutes les activités, c'est-à- dire qui n'ont pas de spécialité. Elles sont appelées aussi des banques généralistes. Ce sont de grands conglomerats financiers regroupant les différentes banques : les banques de détail, des banques de financement et d'investissement et banque de gestion d'actifs.

**2.3.4 Banque Islamique**

Le système bancaire islamique est basé sur des préceptes de l'islam, il est organisé autour de trois principes fondamentaux :

- Interdiction de fixation de taux d'intérêt ;
- Partage de profit ou des pertes résultant d'investissement ;
- Promotion des investissements productifs, créateur de richesses et d'emplois.

**3. Le rôle de la banque**

Une multitude de chercheurs ont essayé de définir le rôle exercé par les banques dans l'économie. La résultante de ces travaux était une diversité d'opinions concernant le rôle de ces institutions financières, en s'intéressant à quelques exemples de chercheurs pour présenter leurs réflexions dans ce sujet.

Selon Smith (1776)<sup>5</sup>, Les banques jouent un rôle important au niveau microéconomique. Elles sont le lieu du mécanisme de régulation du crédit offert. Elles sont un maillon central, car elles doivent jouer un rôle essentiel d'évaluateur et de contrôleur des emprunteurs. En

---

<sup>5</sup> DIATKINE S., « les fondements de la théorie bancaire : Des textes classiques aux débats contemporains », DUNOD, Paris 2002, pp.19-20.

effet, le bien-être social et la croissance passent nécessairement par une bonne organisation du marché de crédit. Ceci se fait grâce à une sélection des financements les moins risqués pour garantir le remboursement du capital prêté.

Cette activité d'octroi des crédits est la vocation principale des banques. C'est pourquoi leur rôle est déterminant dans la minimisation des risques bancaires, à travers la sélection des « marchands prudents ».

Selon Fisher (1935)<sup>6</sup>. Les banques constituent des intermédiaires financiers qui font redistribuer la monnaie entre les agents qui opèrent sur le marché : donner la liquidité renoncée par un individu à un autre qui désire sa consommation immédiate en rémunérant le premier et l'intermédiaire (qui est la banque) moyennant des intérêts. L'ensemble des banques forme un marché qu'on appelle « marché des prêts ». Sur ce marché vont se déterminer les opportunités de prêts et les taux d'intérêts. Les banques, remplissent des rôles irremplaçables dans l'allocation des ressources, elle offre à ses clients la sécurité contre le risque de perte ou de vol comme elle joue le rôle d'informateur et de conseiller, on peut identifier le rôle de la banque dans ce qui suit <sup>7</sup>:

### **3.1 La banque traite l'information**

Les banques et leurs clients, particuliers et entreprise, entretiennent des relations de long terme, ce qui signifie que la relation banque-client est une relation durable. En effet les deux parties ont tout intérêt à la stabilité de cette relation, car autres raisons évidentes des commodités, le crédit signifie confiance et cette confiance ne peut se manifester qu'à l'issue d'une longue période de contrats fréquents. De ce fait, les banques accumulent sur leurs clients, déposants et emprunteurs, des informations dites prisées, qu'elles sont les seuls à détenir, comme par exemple, les incidents de paiement, les besoins de financement, la compétence des dirigeants d'une entreprise.

Les banques ne divulguent pas ces informations, elles les conservent pour elle-même et les utilisent pour affirmer leur connaissance des clients et pour leur vendre les produits dont ils ont besoin. Nous observerons que les clients sont avertis de la non divulgation des informations les

---

<sup>6</sup> FISHER I., « 100% Money », New York Adelphi, réédité in The Works of Irving Fisher, Vol 11, cite par : OUAKEDE L., OUAZAR S., « Essai d'analyse des déterminants de l'efficacité bancaire : cas des banques Algériennes », Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences commerciales, option : Finance, 2017, p.11.

<sup>7</sup> DE COUSSERGUES S., BOURDEAUX G., « Gestion de la banque », 7ème édition Dunod, Paris 2013, pp.6-8

concernant et que cela les incitent à révéler à leurs banquiers toutes les données utiles à la bonne marche de leurs relations. Avant qu'une banque accorde un crédit à un client, l'opération doit être analysée comme une signalisation à distinction des tiers.

Les banquiers estiment que l'emprunteur est « un bon risque », la réputation de l'emprunteur est confortée.

### **3.2 La banque et l'assurance de liquidité**

Les contrats de dépôts comme ceux de crédit fournissent aux clients une assurance de liquidité.

#### **3.2.1 Les dépôts bancaires**

Les ménages font preuve d'une préférence pour la liquidité et d'une aversion plus ou moins manifeste pour le risque. Le dépôt bancaire est un actif parfaitement liquide. Divisible en unités de faible montant, il est accepté par tous comme moyen de paiement d'autant plus qu'il est associé des modes de transfert commodes comme le chèque, le virement ou le paiement par carte bancaire. Des systèmes de compensation assurent la transférabilité entre banque des dépôts collectés. Enfin, ces actifs présentent un risque en capital faible et ne se manifestant qu'en cas de faillite de l'établissement de crédit<sup>8</sup>.

#### **3.2.2 Les crédits bancaires**

Le contrat de crédit garantit à l'emprunteur une fourniture immédiate de liquidités pour engager sans délai des dépenses<sup>9</sup>. Ainsi, c'est l'imperfection des marchés qui explique l'existence d'intermédiaires financiers et la spécificité de l'un d'eux, la banque, qui réduit les couts et l'incertitude en transformant l'information et les risques en liquidités.

---

<sup>8</sup> DE COUSSERGUES S., BOURDEAUX G, Op.Cit , p.07.

<sup>9</sup> Ibid, p.08.

## 4. Les fonctions de la banque

Parmi les principales fonctions de la banque, on distingue :

### 4.1 La collecte de dépôt

La collecte des dépôts est une mission essentielle des banques, elle représente un enjeu considérable pour chaque établissement, car elle détermine pour chaque banque sa part de marché, sa capacité à distribuer des crédits, sa trésorerie, son rôle sur le marché en tant que prêteur ou emprunteur.

La collecte des dépôts s'est développée à la fois grâce à une série d'éléments techniques et commerciaux : mensualisation totale des salaires qui oblige les salariés à ouvrir un compte bancaire, paiement très fréquent par chèques ou par virement pour toute une série d'opérations, ouverture des guichets bancaires qui rapproche le client de sa banque.<sup>10</sup>

### 4.2 Distribution du crédit

La distribution des crédits est l'activité principale des banques. Les banques ne distribuent des crédits que si elles disposent de dépôts suffisants. Lorsqu'elles n'ont pas les ressources nécessaires, elles peuvent faire appel au marché interbancaire, au marché obligataire, au marché des titres négociables ou à la Banque centrale pour se refinancer.<sup>11</sup>

La loi 86/12 du 19 août 1986<sup>10</sup> définit le crédit comme étant tout acte par lequel un établissement habilité à cet effet met ou promet de mettre temporairement et à titre onéreux des fonds à la disposition d'une personne morale ou physique pour le compte de celle-ci, un engagement par signature. On peut les classer comme suite :

- Les crédits aux entreprises : Crédits de fonctionnement et crédits d'investissement
- Les crédits aux particuliers : Crédits de trésorerie et crédits de l'habitat ou crédits immobiliers.

Les opérations de placements ainsi que la gestion et le suivi d'un portefeuille de la valeur pour le compte de sa clientèle et /ou pour son propre compte<sup>12</sup>.

---

<sup>10</sup> NARASSIGUIN P., « monnaie, banques et banque centrales dans la zone EURO » éd De boeck, 1ère éd, mars 2004, pp.85-86.

<sup>11</sup> Ibid. p.86

<sup>12</sup> ADGHAR. A., « étude analytique d'un financement bancaire cas de la CNEP », mémoire fin d'étude, licence 3266333+ en science économique, UMMTO, 2009, p.07

Afin de prendre les opérations de trésorerie au sens large, il faut inclure les opérations effectuées par la banque au niveau des marchés monétaires en tant qu'offreurs ou demandeurs de fonds.

**Section 2 : Le financement des PME en Algérie**

Lors de sa création, et puis au cours de son développement, l'entreprise au moment opportun doit détenir les ressources nécessaires pour faire face à ses échéances, et utiliser au mieux les moyens dont elle dispose. Pour exercer son activité, l'entreprise doit d'abord engager des dépenses avant de percevoir des recettes : réalisation des investissements matériels, achat des matières et fournitures, prévoir la rémunération de la main d'œuvre. Ce n'est qu'ultérieurement, à l'issue de la production et de la commercialisation, que des recettes seront encaissées après la réalisation des ventes. Il y a donc un décalage dans le temps entre les paiements et les encaissements concernant aussi bien les investissements que l'exploitation. Ce décalage crée des besoins de financement que l'entreprise devra couvrir en se procurant des fonds selon différentes modalités. L'entreprise peut faire face à ses besoins en faisant recours à deux principales sources de financement : elle peut utiliser ses ressources propres, mais aussi celles qui ne lui appartiennent pas (ressources externes).

Ainsi, cette section portera essentiellement sur la notion du financement bancaire, types et sources de financement.

**1. Définition du financement**

Pour bien appréhender et comprendre les rouages du financement des entreprises, il nous apparaît judicieux et utile d'en donner une définition, d'abord restreinte le terme et ensuite dans le contexte global des entreprises. Le financement est l'ensemble des techniques et des moyens de règlement mis en œuvre pour la réalisation d'un projet économique et les moyens financiers nécessaires à la création, au fonctionnement ou au développement d'une entreprise.

« **Financer** » : C'est réunir les moyens à bonne fin de réaliser une opération, c'est donc faire en sorte que soient couverts en fin de période, les besoins de ressources en argents ou en moyens de paiement. Une partie du financement est destinée à l'acquisition de moyens de Production, c'est-à-dire l'investissement. Une autre partie permet de satisfaire les besoins financiers nés du cycle d'exploitation<sup>13</sup>.

Le financement est composé d'une part de moyens financiers que l'entreprise dégage de son activité même, c'est ce que l'on appelle « financement interne ou autofinancement », d'autre part, de moyens financiers à court terme simplement induits par cette activité, tel que le crédit

---

<sup>13</sup> BERNARD Y., COLLI J.-C., Dictionnaire économique et financier, Seuil, Paris, 1996, p.698

fournisseur. Le reste est obtenu par la voie d'augmentation de capital ou par endettement à long, moyen et court terme. Lorsqu'on parle de structures financières de l'entreprise, au sens large du terme, on fait référence à l'ensemble des ressources qui financent l'entreprise, qu'il s'agisse des capitaux propres, des dettes à long terme, des dettes à court terme, ou des ressources d'exploitation.

## **1.2 Les besoins de financement des entreprises**

Une entreprise, si elle est mal gérée, risque à tout moment de se retrouver en situation d'insolvabilité, ce qui se traduirait par une cassation de son activité et une mise en liquidation. On entend par insolvabilité, l'incapacité qu'aurait une entreprise à s'acquitter à un moment donné d'une dette par manque de liquidité. Cette situation peut arriver à toute entreprise qui ne prend pas suffisamment conscience de l'importance d'une gestion saine de ses finances, et ce même dans le cas où l'entreprise connaît une bonne activité économique. Pour éviter de se trouver dans l'incapacité d'honorer une dette ; l'entreprise doit établir une analyse financière qui consiste à étudier la capacité d'une entreprise à respecter les échéances qui lui sont imposées par ses créanciers. Par son activité, une entreprise est confrontée à deux types de besoins de financement : un besoin de financement à long terme et un besoin de financement à court terme<sup>14</sup>.

### **1.2.1 Les besoins de financement à long terme**

Pour pouvoir exercer son activité, une entreprise doit tout d'abord se doter d'un certain nombre d'actifs qui vont être utilisés sur une longue période tel qu'un terrain pour construire une usine, des locaux où seront entreposées, les machines utilisées dans le processus de production. En comptabilité, ces éléments particuliers d'une entreprise sont appelés actifs immobilisés, ils sont comptabilisés en haut du bilan dans les comptes de classe 2. Le financement de cet actif immobilisé suppose que l'entreprise dispose de ressources à long terme appelées aussi ressources stables.

### **1.2.2 Les besoins de financement à court terme**

Une fois que l'entreprise a acquis les immobilisations qui lui sont indispensables, elle va devoir financer son activité quotidienne c'est-à-dire, financer la constitution des stocks de

---

<sup>14</sup> BOUKROUS. D., « Le circuit de financement des PME en Algérie : étude d'un crédit bancaire », université d'Oran, 2007, p.79.

matière première qui seront utilisés tout au long d'une période donnée pour être intégré dans le processus de production. C'est ce qu'on appelle en comptabilité l'actif circulant.

## **2. Les différents types de financement**

L'entreprise doit donc rechercher des ressources, c'est-à-dire des moyens de financement adaptés à ses besoins de financement : investissement ou exploitation.

### **2.1 Le financement d'investissement**

A sa création, l'entreprise doit se procurer un ensemble de biens destinés à rester dans la firme pour plusieurs années. Tout au long de son existence, l'entreprise devant réaliser des investissements de nature variée correspondant à des objectifs multiples, en vue d'assurer sa survie (par le renouvellement et l'adaptation de ses matériels) et son développement (par l'accroissement de ses installations). « On appelle investissement, l'engagement d'un capital dans une opération de laquelle on attend des gains futurs, étalés dans le temps »<sup>15</sup>. Il est également « le nerf » et « le muscle » en matière de développement et de croissance de l'entreprise. Quel que soit sa taille, l'entreprise peut engager quatre types d'actions donnant lieu à des investissements :<sup>16</sup>

- Maintenir les capacités de production existantes en procédant à des investissements de remplacement (remplacement d'un matériel ancien, amorti, usé ou obsolète par un matériel neuf). Ces investissements sont très fréquents.
- Améliorer la productivité et pousser à la modernisation et à l'innovation. Ce qu'on appelle les investissements d'expansion ou de capacité. Ils ont pour but d'accroître la capacité de production ou de commercialisation des produits existants et de vendre des produits nouveaux (l'installation d'une capacité nouvelle ou additionnelle). Rationaliser la production : ce sont les investissements de rationalisation ou de productivité qui visent la compression des coûts de fabrication.
- Valoriser le capital humain, il s'agit des investissements humains et sociaux tels que les dépenses de formation, dépenses pour l'amélioration des conditions de travail.

Donc, dans sa conception générale, l'investissement est considéré comme la transformation des ressources financières en biens corporels ou incorporels, autrement dit, c'est un sacrifice de ressources financières aujourd'hui dans l'espoir d'obtenir dans

---

<sup>15</sup> MOURGUES N., « Le choix des investissements dans l'entreprise », édition Economica, 1994, p.15.

<sup>16</sup> GINGLINGER E., « gestion financière de l'entreprise, édition Dalloz », 1991, p.45.

le futur des recettes supérieures aux dépenses occasionnées par la réalisation de cet investissement<sup>17</sup>.

## **2.2 Le financement d'exploitation**

Toute entreprise quelle que soit son efficacité ou quelle que soit sa structure financière, peut se trouver confrontée à un problème de trésorerie de façon conjoncturelle ou structurelle. Ce problème peut survenir car, à court terme, l'entreprise doit de manière permanente chercher à assurer le financement de son actif circulant (stock, crédits accordés aux clients, créances diverses). A cet égard, l'entreprise recourt à des crédits appelés « crédits de fonctionnement » permettant l'équilibrage financier dans un court délai. Ces crédits de fonctionnement financent de manière générale les actifs circulants du bilan. Lorsque ces derniers ne sont pas intégralement financés par des délais de paiement que l'entreprise obtient de ses fournisseurs et de ses créances diverses et lorsque cette insuffisance n'est pas couverte par le fonds de roulement (FR). Ainsi, on peut résumer les besoins de financement liés à l'exploitation comme suit :<sup>18</sup>

### **2.2.1 Les stocks**

Pour assurer son fonctionnement normal, toute entreprise doit avoir un stock pour faire face soit à la demande de la clientèle (stock de produits finis), soit pour des fins de production (matières premières). Mais la détention des stocks implique un coût pour l'entreprise ce qui rend ainsi nécessaire une gestion efficace et rationnelle de ces stocks afin de limiter les coûts et donc minimiser les besoins de financement.

### **2.2.2 Les besoins de trésorerie**

L'entreprise doit faire face à des dépenses importantes tels que : les salaires, entretien de matériels, impôts et taxes, frais divers de gestion, Le paiement de ces charges peut troubler le fonctionnement normal de l'activité de l'entreprise. Il s'avère donc que cette activité entraîne la naissance des besoins de trésorerie qui dépendent des délais de paiement de décaissement des charges et d'encaissement des recettes.<sup>19</sup>

---

<sup>17</sup> BANCEL.F, les choix d'investissement, méthodes traditionnelles, édition Economica, 1995, cité par : BERKAL. S, « Les Relations Banques /Entreprises Publiques : Portées et limites (Cas de la Banque Nationale d'Algérie et l'entreprise Leader Meuble Taboukert) », Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Magister en sciences économiques Option : Gestion des entreprises, juin 2012, pp.8-9.

<sup>18</sup> ROUSSELOT. P, Vérdié J-F, «la gestion de la trésorerie », 2ème édition Dunod, 1999, p.11-22

<sup>19</sup> BANCEL. F « les choix d'investissement, méthodes traditionnelles », édition Economica, 1995, p.47.

Sans ressources financières, l'entreprise ne produit pas, ne vend pas et donc ne peut survivre que si elle a réussi à mobiliser les ressources nécessaires au maintien de son cycle d'exploitation et au financement de ses investissements.

### **3. Les sources de financement**

Les sources de financement de l'entreprise peuvent être classées selon leur origine en deux principales catégories : internes (propriétés de l'entreprise) ou externe à l'entreprise.

#### **3.1 Financement interne**

Le mode de financement le plus simple pour l'entreprise semble être l'utilisation de ses propres ressources liées aux profits antérieurs et à l'épargne qui s'en est dégagée. Comme l'entreprise ne se tourne pas vers l'extérieur pour financer ses investissements, on dit qu'il s'agit d'un financement interne et plus précisément d'autofinancement.

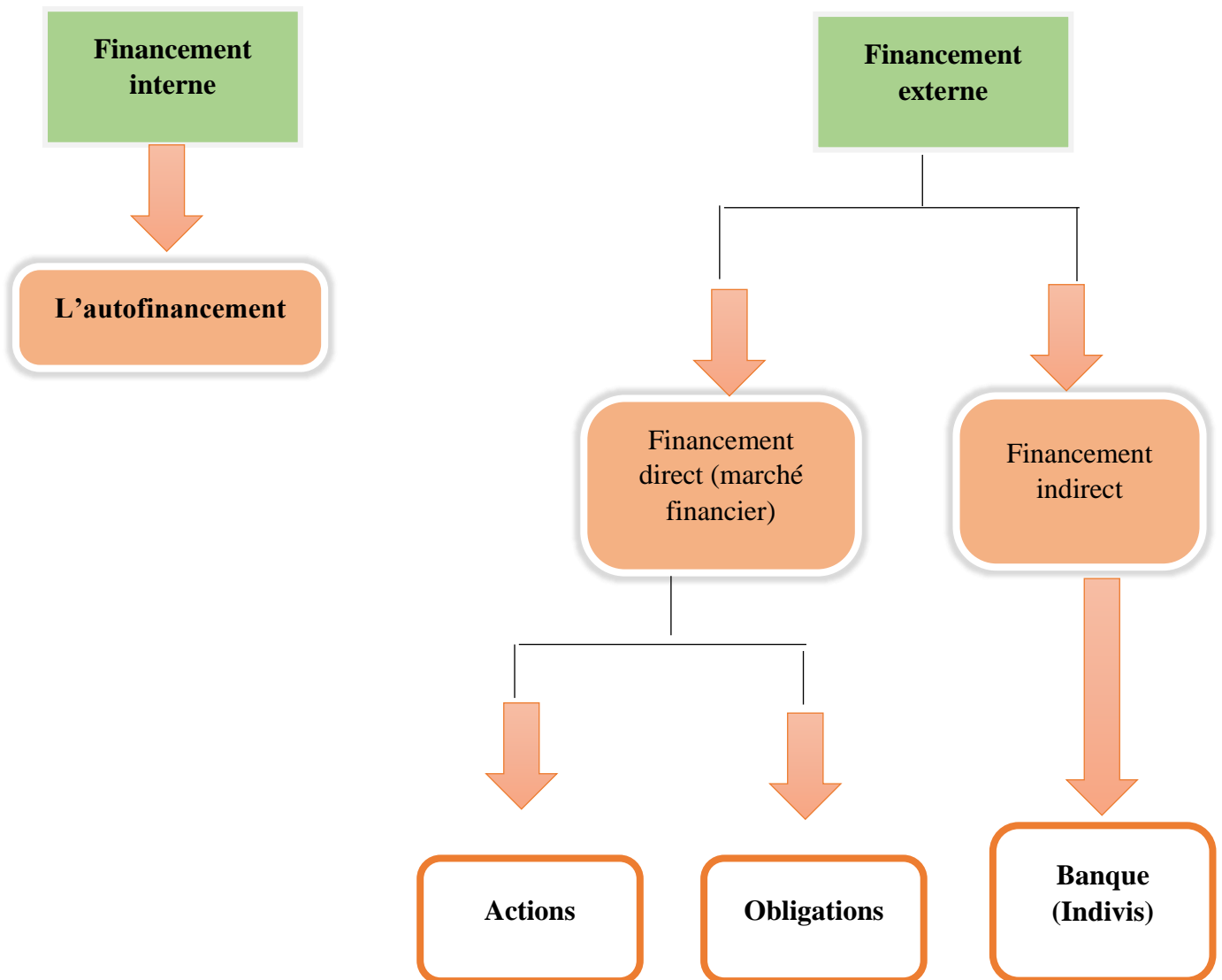
##### **3.1.1 L'autofinancement**

C'est un principe financier assez répandu selon lequel une entreprise devrait assurer son développement par l'autofinancement c'est-à-dire en finançant l'investissement par ses résultats passés mis en réserves.

En d'autres termes, l'autofinancement permet à l'entreprise de financer elle-même son activité, et plus précisément ses investissements.

En comptabilité de l'entreprise, l'autofinancement se calcule en ajoutant les bénéfices (après impôts) aux dotations des amortissements et en soustrayant les dividendes distribués aux actionnaires.

Schéma N° 1 : Représentation des différents modes de financement



**Source :** conception personnelle à partir des informations de l'ouvrage, Pierre, Vernimmen. Finance d'entreprise. 14<sup>ème</sup> Ed, Dalloz, 2015.

**3.1.1.1 Les Avantages et inconvénients de l'autofinancement**

Comme toute source de financement, l'autofinancement présente des avantages et des inconvénients.

**✚ Les avantages de l'autofinancement**

L'autofinancement présente certains avantages :<sup>20</sup>

- Sur le plan stratégique : l'autofinancement confère à l'entreprise un degré de liberté en matière de choix d'investissements.
- Sur le plan financier : l'autofinancement constitue un facteur d'indépendance financière appréciable, c'est-à-dire son coût financier est nul et elle ne rend pas dépendante à un tiers. Il est donc très intéressant pour l'entreprise de s'autofinancer car le coût de l'investissement est moindre et joue positivement sur la rentabilité en réduisant le poids des charges financières.

**✚ Les inconvénients de l'autofinancement**

Même si le financement propre ou l'autofinancement est avantageux pour les entreprises, il renferme quelques inconvénients qui peuvent nuire à l'entreprise. Ces inconvénients sont :<sup>21</sup>

- L'autofinancement n'apporte aucun allègement fiscal pour l'entreprise. Il n'est pas, par ailleurs, satisfaisant pour l'entrepreneur ou les associés puisque ces derniers verront leur bénéfice diminuer et risquant de ne percevoir aucun dividende.
- En réinvestissant ses bénéfices, l'entreprise est obligée de ne pas distribuer de dividendes entraînant des conflits d'agence entre actionnaires et dirigeants.
- Il n'est pas bon qu'une entreprise soit ainsi coupée des marchés financiers, que la mobilité du capital soit réduite et qu'elle soit obligée de recourir à des investissements dans des secteurs peu rentables.
- L'autofinancement est insuffisant pour couvrir tous les besoins de financement de l'entreprise. Celle-ci peut donc être conduite à chercher d'autres sources de financement. On parle alors de financement externe.

---

<sup>20</sup> Bolusset.C, L'investissement. Ed Bréal. 2007, p.50-51.

<sup>21</sup> Serlouten. P, Fiscalité de financement des entreprises. Ed, Economica, 1994, p.90

**3.2 Le financement externe (direct et indirect)**

Si elles ne peuvent ou ne veulent pas faire appel au financement interne, les entreprises doivent trouver des capitaux pour financer leurs investissements. Elles vont emprunter ou bien émettre des titres financiers (action et obligation). Ce financement externe peut être, soit indirect (les entreprises passent par des intermédiaires, les banque par exemple, pour emprunter les capitaux nécessaires), soit direct (les entreprises s'adressant directement aux marchés financiers).

**3.2.1 Le financement indirect « les emprunts bancaires »**

Une possibilité simple pour l'entreprise de trouver à l'extérieur les capitaux indispensables à l'investissement est de recourir à l'emprunt bancaire. C'est d'ailleurs la solution la plus couramment utilisée par les PME. Il s'agit d'un financement indirect intermédiaire car la banque joue le rôle d'intermédiaire entre les prêteurs (épargnants, ménages ou entreprises) et les emprunteurs (entreprise a besoin de financement).

Les banques peuvent proposer à l'entreprise plusieurs solutions de financement de leurs investissements, dont :

**3.2.1.1 Les crédits à moyen terme**

Les crédits à moyen termes ou crédits d'équipement sont d'une durée allant de deux (02) ans à sept (07) ans. Ils sont destinés à financer l'outil de production d'une PME ou l'outil de travail de certains professionnels tels que les médecins, les avocats ou les pharmaciens.

Le montant du crédit à moyen terme accordé par une banque ne dépasse pas 70% du coût de l'équipement ; le reste, appelé initial, est financé soit par les fonds propres de l'entreprise soit par un autre établissement<sup>22</sup>.

**3.2.1.2 Les crédits à long terme**

Les crédits à long terme sont d'une durée allant de sept (7) à vingt (20) et sont destinés à financer les investissements des entreprises.

Ces crédits sont généralement accordés par une banque en concours avec un établissement spécialisé et leurs montants couvrent jusqu'à 80 pourcents du montant de l'investissement<sup>23</sup>.

---

<sup>22</sup>Oussaid, A. Financement des petites et moyennes entreprises: cas des PME algériennes. Mémoire de magister en science économique, Tizi-Ouzou, université, Mouloud Mammeri, 2016, p.62.

<sup>23</sup> Op, cite, Oussaid. A. 2016, p.62

Cependant, si l'entreprise ne satisfait pas aux exigences de la banque ou si celle-ci ne peut financer l'intégralité de ce qu'elle souhaite ou bien encore si les taux d'intérêt exigés mettent en danger la rentabilité de l'investissement, l'entreprise pourra alors se diriger vers un autre type de financement externe : le financement direct sur les marchés financiers.

### **3.2.2 Le financement direct : le recours aux marchés financiers**

Pour répondre à ses besoins de financement, l'entreprise peut solliciter directement les agents à capacité de financement. Le lieu où s'effectue cette rencontre est le marché financier. Celui-ci constitue, en effet, le moyen par lequel l'entreprise dispose des capitaux nécessaires lui permettant de couvrir ses besoins de financement.

#### **3.2.2.1 L'émission d'action : l'augmentation de capital**

Par cette opération, l'entreprise accroît cette composante essentielle des capitaux propres qu'est le capital social. Elle peut se traduire par un apport d'argent ou, au contraire, correspondre à une simple régularisation comptable sans mouvement de fonds<sup>24</sup>.

L'augmentation du capital peut se faire par apport nouveau en numéraire ou en nature, par incorporation de réserves ou par compensation de dettes.

#### **3.2.2.2 Augmentation du capital émis par apport nouveau**

- Cette augmentation peut être en numéraire. Son objectif est d'émettre des actions nouvelles contre espèces. Ce type d'émission assure la modalité la plus courante d'une augmentation de capital.
- L'augmentation du capital peut être aussi en nature, c'est-à-dire par l'apport d'actif (en particulier immobilisés), pouvant être rémunéré par des actions nouvelles émises par l'entreprise au profit des apporteurs.

#### **3.2.2.3 Augmentation du capital émis par incorporation de réserve au capital émis**

L'augmentation du capital par incorporation de réserve n'apporte aucune ressource nouvelle à l'entreprise. Ce genre d'opération ne constitue pas un moyen de financement. Les effets attendus sont d'abord comptables ; le compte de « réserve » est réduit et le compte « capital

---

<sup>24</sup> Gillet. R. ; Jobard. J-P ; Navatte. P, Raimbourg. Finance : finance d'entreprise, finance de marché, diagnostic financier. 2emeed Dalloz. 2003, p.177.

émis » est augmenté d'un montant équivalent. Cette opération entraîne la modification de la composition des fonds propres et non leur total.

### **3.2.3 L'augmentation du capital par conversion de dettes**

Comme l'incorporation de réserves, l'augmentation du capital par conversion de dettes semble n'avoir aucune incidence sur le financement de l'entreprise. Il suffit de virer en capitaux propres des montants qui étaient auparavant dans des comptes de dettes.

#### **3.2.3.1 L'émission d'obligation : l'accroissement de l'endettement**

L'émission d'obligation correspond pour une entreprise au recours à l'emprunt obligataire qui peut être défini comme « un emprunt obligataire est un emprunt contracté par une société qui fait appel à de nombreux prêteurs (appelés obligataires ou souscripteurs). Les souscripteurs reçoivent, en contrepartie, des sommes prêtées, des titres appelés obligations<sup>1</sup> »

L'émission d'obligations correspond donc à un endettement à long terme pour l'entreprise donc elle diffère par conséquent radicalement de l'émission d'action : il s'agit ici d'être redevable à de nouveaux créanciers et non pas d'ouvrir son capital à de nouveaux propriétaires ; une action est un titre de propriété de l'entreprise, par contre, une obligation est un titre de dette ou de créance qui peut être émise soit par les Etats ou les entreprises ou encore par des organismes publics. L'obligation est achetée par les investisseurs en échange de promesse de paiement futur. L'emprunteur est celui qui émet l'obligation (l'émetteur) ; le prêteur est celui qui détient l'obligation. Il est appelé obligataire.

## **4. Le financement des PME en Algérie par les dispositifs d'aide à la création et au développement**

Ayant compris le rôle que peuvent jouer les petites et moyennes entreprises dans l'absorption du chômage et la création de la richesse, l'Etat algérien a engagé des politiques en faveur de ces entreprises en créant des institutions de soutien à la création et au développement des PME.

Ces agences sont censées apporter un appui important en termes d'accompagnement des promoteurs et de formalisation de leur activité. Il s'agit de l'ANDI, l'ANSEJ, CNAC et de l'ANGEM.

La création de l'entreprise est un instrument de développement économique qui permet en outre la création de la richesse, de l'amélioration de la croissance locale et nationale, de lutter contre le chômage... pour ce dernier le gouvernement algérien a décidé de mettre en place

plusieurs dispositifs de réinsertion professionnelle à savoir le dispositif CNAC, ANGEM et ANSEJ.

#### **4.1 Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)**

Depuis sa création en 1994, en tant qu'institution publique de sécurité sociale, (sous tutelle du ministère de l'emploi, du travail et de sécurité sociale) ayant reçu pour vocation d'atténuer ou « amortir » les effets sociaux consécutifs aux licenciements massifs de travailleurs salariés du secteur économique décidés en application du plan d'ajustement structurel (PAS).

##### **4.1.1 Mission de la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC)**

La CNAC a connu différentes étapes dans son parcours, toutes caractérisées à chaque fois par la prise en charge de missions nouvelles qui lui sont confiées par les pouvoirs publics :

###### **4.1.1.1 L'indemnisation du chômage**

L'indemnisation du chômage est la première mission de CNAC dès sa création en 1994, par la mise en application du régime juridique d'indemnisation du chômage (N° 94-11 du 26 mai 1994) au profit des travailleurs salariés ayant perdu involontairement leurs emplois pour des motifs économiques, d'après les statistiques parmi les 189.830 allocataires pris en charge, 176.769 (soit 94 pourcents du total des allocataires admis) ont épuisé leur droit à la fin de 2006.

La plus grande partie des entrées à l'assurance chômage s'étant produite entre 1996 et 1999, période de mise en œuvre intensive des mesures prévues par le PAS.

###### **4.1.1.2 Mesures actives**

A partir de 1988 et jusqu'en 2004, la CNAC met en œuvre, les mesures actives destinées à la réinsertion des chômeurs allocataires à savoir l'aide à la recherche d'emploi et l'aide au Travail indépendant par un personnel spécialement recruté et formé, et dans des centres dotés d'infrastructures et d'équipement également destinés à cette fin.

###### **4.1.1.3 L'aide à la création d'activité pour les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans**

Dans le cadre du plan de soutien à la croissance économique (PSCE) et de l'application du programme du président de la république consacré à la lutte contre le chômage et la précarité, la CNAC s'est employée en priorité à la mise en œuvre du décret exécutif N° 04-02 du 3 janvier 2004 modifié et complété par le décret exécutif N° 106158 du 20 juin 2010 fixant les conditions et les niveaux d'aides accordées aux chômeurs promoteurs, âgés de 30 à 50 ans.

**4.2 Présentation du l'ANSEJ**

L'ANSEJ a été Créée en 1996, c'est le dispositif le plus important en Algérie et le plus sollicité.

L'ANSEJ est un organisme doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière destinée au soutien et à l'emploi des jeunes chômeurs âgés entre 19 et 35 ans (quand le projet génère plus de 03 poste d'emplois y compris celui de gérant, l'âge limite pourra être porté à 40ans) en leur offrant des avantages fiscaux et financiers pour la création d'emplois.

L'ANSEJ dispose d'un réseau de 51 antennes, implantées dans toutes les wilayas du pays, ainsi que des annexes situées dans les grandes localités. L'ANSEJ a pour objectifs :

- Favoriser la création et l'extension d'activité de biens et de services par les jeunes promoteurs.
- Encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'entrepreneuriat. Les principales missions de l'ANSEJ sont<sup>25</sup> :
  - Mettre à la disposition des jeunes promoteurs toute information économique, technique, législative et réglementaire relative à leurs activités.
  - Développer des relations avec les différents partenaires du dispositif (banque, impôts, CNAS et CASNOS, etc.)
  - Développer un partenariat intersectoriel pour l'identification des opportunités d'investissement –divers secteurs.
  - Assurer une formation sur la technique de gestion de la micro-entreprise au profit des jeunes promoteurs.
  - Encourager toute autre forme d'actions et de mesures pour la promotion de la création et l'extension d'activité.

Le mode de financement de l'ANSEJ est de deux formes : financement triangulaire (prêt ANSEJ/apport personnel/ prêt bancaire) et financement mixte (apport personnel/ prêt ANSEJ) pour des projets d'investissement (création ou extension d'entreprise) ne dépassants pas dix (10) million de Dinars. Le prêt ANSEJ est à long terme et sans intérêts, le montant de l'apport personnel vari en fonction du montant du projet.

---

<sup>25</sup>[www. Ansej.org.dz](http://www.Ansej.org.dz)

**4.3 L'agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM)**

L'agence nationale de gestion de micro crédit est créée en 2004 par le décret exécutif N°0414 du 22/01/2004. Elle vise toute personne âgée plus de 18 ans souhaitant développer une activité par l'achat de matières première ou par l'acquisition de petits équipements et de matière.

**4.4 ANDI**

L'ANDI (Agence Nationale de Développement des Investissements) a pour rôle principal :

- La promotion, le développement et le suivi des investissements nationaux et étrangers ;
- L'accueil et l'orientation des jeunes investisseurs ;
- La facilitation de toute procédure administrative pour la création des entreprises ;
- La garantie de bénéficier des avantages (exonération des droits et taxes) ;
- La sensibilisation des investisseurs étrangers potentiels.

Pour la réalisation de ces buts, l'ANDI est chargée de la constitution du guichet unique décentralisé (GUD). Les guichets uniques décentralisés sont théoriquement conçus pour être les interlocuteurs privilégiés des investisseurs. Leur but principal réside dans la simplification de procédures et de formalités pour la création d'entreprise et pour la réalisation de projets.

**Section 3 : La notion du crédit**

Le crédit bancaire est l'un des moyens les plus importants de financement de l'économie, il joue un rôle important dans le développement de l'activité économique. Nous essayerons à travers cette partie de définir la notion du crédit et de mettre en évidence son rôle, ainsi que de présenter les typologies de crédits accordés par la banque pour les entreprises (notamment les PME).

**1. Définition du crédit**

Le crédit est une expression de « CONFIANCE » d'origine Grecque, le mot « crédit » découle du mot grec « crédéré », c'est-à-dire « croire » autrement dit « faire confiance »<sup>26</sup> Accorder un crédit permet au bénéficiaire de disposer d'un pouvoir d'achat immédiat moyennant le paiement d'un intérêt et l'obligation de rembourser le crédit dans les délais convenus.

**1.1 Définition juridique**

L'opération de crédit est définie dans l'ordonnancement n°03-11 du 26/08/2003, relative à la monnaie et le crédit, comme suit :

« Tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend dans l'intérêt de celui-ci un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie sont assimilée à des opérations de crédit, les opérations de location, assortie l'option d'achat, notamment, le crédit-bail »<sup>27</sup>

**1.2 Définition économique**

Faire crédit c'est faire confiance, c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel, et d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien un bien équivalent qui sera restituer dans un certain délai le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger encourus, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de service <sup>28</sup>

Le crédit bancaire est, en générale, l'opération par laquelle la banque met une somme déterminée à la disposition d'un tiers appelé emprunteur moyennant l'engagement pris par ce

---

<sup>26</sup> HADJ SADOK.T « Les risques de l'entreprise et de la banque » édition DAHLAB, Alger, 2007, P 11.

<sup>27</sup> Article 68, L'ordonnance N°03-11 du 26/08/2003 relative à la monnaie et le crédit.

<sup>28</sup> BOUYAKOUB.F, « l'entreprise et son financement bancaire » édition CASBAH, Alger. P 17

dernier de payer un banquier les intérêts convenus et lui restituer à la période fixée pour le remboursement d'une somme équivalente à celle qui lui a été fournie <sup>29</sup>

## **2. Caractéristiques du crédit**

Le crédit se caractérise par la confiance, le temps, et le risque.

### **2.1 Confiance**

L'accorde de crédit est une activité qui repose sur la confiance que le prêteur accorde à l'emprunteur de qui il attend le remboursement de prêt. Cette confiance est basée non seulement sur la solvabilité de l'emprunteur mais aussi sur son honnêteté et sa compétence dans son activité professionnelle.

### **2.2 Temps**

Le crédit est consenti pour une certaine durée, cette durée est d'ailleurs un des critères de classification des opérations de crédit, on distingue trois types de crédit :

- Le crédit à court terme : la durée est inférieure à un an.
- Le crédit à moyen terme : la durée est comprise entre un an et sept (07) ans.
- Le crédit à long terme : la durée est supérieure à sept (07) ans.

### **2.3 Risque**

Le risque est un engagement portant une incertitude dotée d'une probabilité de gain ou préjudice, que celui-ci soit une dégradation ou une perte.<sup>30</sup>

Le banquier devra analyser minutieusement tous les risques de l'entreprise pour bien la connaître ses points forts, sur la base des quels il peut asseoir sa confiance et sa décision de crédit.

Le risque encouru par le banquier prêteur se situe à quatre niveaux : risque individuel, risque générale, risque sectoriel, risque pays ou risque souverain.

---

<sup>29</sup> PRUCHAUD.J, « Evolution des techniques bancaires », édition SCIENTIFIQUE RIDER, Paris, 1996.P 50

<sup>30</sup> NAULLEAU.G et ROUACH. M. : « Le contrôle de gestion bancaire et financier ». Revue Banque, Paris, 1998, P130

### **3. Rôle du crédit**

Le crédit est un moteur de l'économie, c'est un facteur important du développement des entreprises. Il permet de faire face à tous les décalages entre les recettes et les dépenses quel que soit leurs origines. Le crédit joue un rôle considérable dans les économies modernes car il<sup>31</sup> :

- Permet d'accroître la qualité de production.
- Met à la disposition d'une personne un pouvoir d'achat immédiat, ce qui facilite.
- Les échanges entre les entreprises et entre les entreprises et les particuliers.
- Permet d'assurer la continuité dans un processus de production et de commercialisation.
- Est un moyen de création monétaire.

### **4. Typologies du crédit**

Pour satisfaire les différents besoins de clients (entreprises et particuliers), la banque doit répondre en attribuant des crédits. Ces derniers peuvent être destinés soit au financement du cycle d'exploitations de l'entreprise ou, à la réalisation de ses programmes d'investissement soit affectés aux particuliers.

#### **4.1 Crédit aux entreprises**

##### **4.1.1 Crédits d'exploitations**

Les crédits d'exploitation (crédit court terme) permettant à l'entreprise de financer les activités court terme, l'actif circulant du bilan plus précisément les valeurs d'exploitation et ou valeur réalisables. Il sert généralement à lui procurer des liquidités ; de façon à pouvoir assurer des paiements à court terme dans l'attente du recouvrement de créances facturées.<sup>32</sup>

###### **4.1.1.1 Crédits par caisse**

Sont considérés comme crédit par caisse à court terme, les crédits qui impliquent un décaissement de la part du banquier en faveur de son client et qui permet d'équilibrer sa trésorerie à court terme. Tout fois on distingue deux grandes catégories.

---

<sup>31</sup>Petite-DUTALLIS G, « le risque du crédit bancaire » Edition DUNOD ; paris ; 1999 ; P 20.

<sup>32</sup> BOUYAHOUB.F, op. cit P, 233-249

**❖ Crédits par caisse globaux**

Le crédit par caisse globaux sont destinés à financer globalement l'actif circulant du bilan sans être affectés à un objet précis. Ils sont généralement appelés « crédit en blanc » car, d'un côté ils sont utilisables par le débit d'un compte, et d'un autre côté, parce qu'ils ne sont assortis d'aucune autre garantie que la promesse de remboursement du bénéficiaire. C'est donc des crédits à risque très élevé ; parmi les crédits d'exploitations globaux on distingue : la facilité caisse, le découvert, le crédit de compagnie et crédit relais.

- **Facilité caisse**

Elle finance les décalages de trésorerie de courte durée entre les dépenses et les recettes liées aux cycles d'exploitation, l'avance escomptée consentie par le banquier est remboursée par le simple jeu des rentrées prévues<sup>33</sup>.

- **Découvert**

Le banquier accorde ce type de concours lorsque sa durée est estimée de façon argumentée et limitée dans le temps, sa durée est limitée à un an (10) au maximum éventuellement renouvelable.<sup>34</sup>

- **Crédit de compagnie**

Crédit à court terme destiné à financer les activités saisonnières, soit par son cycle d'exploitation soit par le cycle de vente de l'entreprise soit par les deux successivement.

- **Crédit relais**

C'est une « forme de découvert qui anticipe une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis »<sup>35</sup>. Il s'agit d'une augmentation du capital d'une cession d'actif ou alors lorsqu'un accord de crédit est donné pour un investissement et que le décaissement réel s'effectue mais celui-ci ne se matérialise pas immédiatement vu que des garanties soient recueillies.

---

<sup>33</sup> MEYSSONNIER F, « Banque : mode d'emploi » Edition EYROLLES. Paris, 1992, P 105

<sup>34</sup> KAROUS.O.et KANDI.H, « l'octroi de crédit, risques et garanties » mémoire de master, option finance d'entreprise, université de Bejaia, 2016

<sup>35</sup> BOUYAKOUBE.F, Op.cit., P 235

**❖ Crédits par caisse spécifique**

Contrairement aux crédits globaux, qui finance un besoin dont on ignore la destination, les crédits spécifiques financent un poste déterminé de l'actif circulant. Ils ont assorti des garanties réelles relatives soit au poste question, soit aux effets qu'ils occasionnent, nous citons les avances sur la marchandise ; avance sur marché public ; avances sur factures ; l'escompte commercial ; l'affacturage.

- **Avance sur marchandise**

Ce crédit est destiné pour financer un stock de marchandise gagée au nom de la banque, le client en contrepartie recevra un récépissé « warrant »<sup>36</sup>

- **Avance sur marché public**

Les marchés administratifs ou marchés publics sont des contrats passés par l'état en vue de l'exécution de travaux, livraison des fournitures ou prestation de service. L'administration ne règle la livraison et /ou la pose des fournitures, objet d'un marché, qu'après service rendu et constaté et avec retard. Les fournisseurs ou les entrepreneures qui travaillent avec l'état prouvent s'adresser à leurs banques pour solliciter des avances sur les situations de travaux faits qui matérialisent leurs créances nées sur l'administration pour que le banquier soit couvert, il faut que la créance de l'entreprise sur l'administration soit déléguée par le bail de nantissement du marché.

- **Avance sur factures**

L'avance sur factures est destinée à mobiliser le poste client des entreprises qui travaillent avec des administrations. Dans ce cas, la banque doit assurer l'exigibilité de la créance et la solvabilité de l'entreprise.

- **Escompte commercial**

L'escompte est une technique par laquelle une entreprise, bénéficiaire d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre), le négocie avant son échéance auprès d'un établissement de crédit<sup>37</sup>.

---

<sup>36</sup> Warrant : Effet de commerce délivré aux commerçants lors d'un dépôt de marchandises.

<sup>37</sup> BOUKROUS.D, « Les circuits de financement des petites et moyennes entreprises en Algérie », mémoire de magister, option commerce international, université d'Oran, 2007.

- **Affacturage (factoring)**

Selon l'article 543bis14 du code de commerce algérien, l'affacturage est défini comme « un acte aux termes duquel une société spécialisée, appelée factor, devient subrogée aux droits de son client, appelée adhérent, en payant ferme ce dernier le montant intégral d'une facture à échéance fixe résultant d'un contrat et en prenant à sa charge, moyennant rémunération, les risques de non remboursement »<sup>38</sup>.

#### **4.1.1.2 Crédits par signatures**

Appelée, également, crédits indirects, ne nécessitent pas un décaissement de fonds, la banque fait que prêter sa signature en s'engagement à honorer une dette de son client en cas de sa défaillance. Ce type de crédit représente un double avantage pour le client et la banque.

- **La banque**

Se trouve subrogée dans les droits et privilèges de la créance principale.

- **L'entreprise**

Différer certains paiements exigés, immédiatement, accélérant la rentrée de fonds. Il existe plusieurs types de crédit par signature, à savoir :

- **Aval**

Au sens de l'article 409 du code de commerce algérien, l'aval est un « engagement fournir par une tire (la banque) qui se porte garant de payer tout ou une partie du montant d'une créance, généralement, un effet et de commerce. L'aval peut être donnée sur le titre ou sur un acte séparé »<sup>39</sup>.

- **Cautionnement**

Un acte appelé contrat de cautionnement, de payer pour le débiteur si, celui-ci s'avérait défaillance, Les cautionnements délivrés par une banque sont solidaires, c'est-à-dire qu'ils offrent au créancier l'avantage de poursuivre à la fois le débiteur principale et la caution (banque)ou seulement l'un des deux. Le but recherché par le client dans ce type de crédit est de

---

<sup>38</sup> L'article 543 bis 14 du code de commerce Algérien.

<sup>39</sup> L'article 409 de code de commerce Algérien

diffère le paiement, et encore d'éviter un versement de fonds immédiat ou d'accélérer une rentrée de fonds.

- **Acceptation**

C'est l'engagement d'une banque à honorer le paiement d'un effet de commerce à son échéance, au contraire de l'aval. Le banquier dans ce cas devient le principal obligé vis à vis du créancier<sup>40</sup>.

#### **4.1.2 Crédits d'investissement**

Le crédit d'investissement est un crédit qui destinée à financer l'actif immobilier à une durée de plus de deux (02) ans. Il permet à l'entreprise l'acquisition ou le renouvellement d'équipement. Ce type de crédit peut être financé à moyen ou long terme.

On distingue trois (03) formes des crédits d'investissement, à savoir : crédit à moyen terme, crédit à long terme et de crédit-bail (leasing)<sup>41</sup>.

##### **4.1.2.1 Crédits à moyen terme (CMT)**

Le crédit à moyen terme d'investissement s'inscrit dans la fourchette deux (02) ans à sept (07) ans. Il est, essentiellement accordé pour l'acquisition de biens d'équipement amortissable entre huit (08) et dix (10) ans. Il permet de financer le matériel, outillage et certaines constructions de faible coût dont ont besoin les sociétés industrielles<sup>42</sup>.

##### **4.1.2.2 Crédit à long terme**

Ces crédits sont destinés à financer les immobilisations lourdes et des constructions destinées à financer les immobilisations corporelles : terrains, bâtiments, agencement, etc. et l'actif incorporel : le fonds de commerce<sup>43</sup>. Leur durée est comprise entre (07) et (20) ans, accompagnés d'un différé au choix de deux (02) à quatre (04) années.

##### **4.1.2.3 Crédit-bail (leasing)**

Le crédit-bail est un mode de financement plutôt utilisé par les moyennes entreprises (PME) et la petite moyenne industrie (PMI) pour le financement de matériel est notamment, matériels

---

<sup>40</sup> CHEMOUN.S, YABBADENE.L, « financement bancaire des crédits immobiliers » mémoire master, option management bancaire, UMMTO, 2020/2021, P 17

<sup>41</sup> HADJ LARBI.G et DJOUNADIA, « la gestion de risque de crédit bancaire » mémoire master, option management bancaire, UMMTO, 2020.P 20.

<sup>42</sup> BOUYAKOUB.F, Op. Cit, P 251

<sup>43</sup> ISSAD.Y et HAKEM.A, « le financement bancaire de l'immobilier aux particuliers en Algérie » mémoire master, option comptabilité et audit, université Bejaia 2019/2020.P13.

mobiles. Les opérations de crédit-bail sont « des opérations de location de biens d'équipement, de matériel, d'outillage ou de bien mobilier à usage professionnel, spécialement, achetés en vue de cette location par des entreprises qui en demeurent propriétaires, lorsque ces opérations quelle que soit leur dénomination, donnent au locataire la faculté d'acquérir tout ou une partie des bien louer, moyennant un prix convenu, tenant compte, au moins pour un partie des versement effectuée à titre de loyer » .<sup>44</sup>

Le caractère financier de l'opération a reconnu la loi qui prévoit que les sociétés de crédit-bail devront être inscrites sur la liste des établissements financiers. Un contrat de crédit-bail est établi entre société de crédit-bail et le crédit preneur (promoteur) pour garantir au locataire la jouissance du bien pendant un délai fixe et convenu d'avance. La société de crédit-bail ne peut récupérer le matériel avant la fin du contrat, cependant, le contrat peut comporter une option d'achat par laquelle le crédit preneur devenir propriétaire.

On pourra distinguer essentiellement deux types de crédit-bail :<sup>45</sup>

- **Crédit-bail mobilier**<sup>46</sup>

Comme son nom l'indique, le crédit-bail mobilier permet de financer des biens d'équipement et des matériels à usage professionnel.

- **Crédit-bail immobilier**

Il consiste en une opération de location d'un bien immobilier à usage professionnel acheté ou construit par une société du crédit-bail immobilier qui est en demeure propriétaire. Cette opération permet au locataire de devenir propriétaire en fin de ce contrat de tout en partie du bien loue<sup>47</sup>.

### **4.1.3 Crédits finançant le commerce extérieur**

Selon le niveau d'activité, ainsi que le degré d'ouverture de l'économie, tous les pays monde entretiennent des relations commerciales avec les extérieures. La croissance continue de ces relations, qui se matérialisent par des échanges de différent natures, à amener les banques à s'appliquer davantage afin de contribuer au développement et d'en tirer profit. Dans ce cadre,

---

<sup>44</sup> CONSO.P .et HEMICI. F, « Gestion financier de l'entreprise » édition DUNOD, Paris, 2005, P 457.

<sup>45</sup> RAHALIS, « le crédit hypothécaire dans le système bancaire algérien » mémoire master, option économie monétaire et bancaire, UMMTO, 2019/2020, P 6.

<sup>46</sup> ALBOUY.M, « financement et coût de capital des entreprises » presse française, paris, 1990, P 163.

<sup>47</sup> BOUYAKOUB. F, P 254.op cité

les banques mettent en place diverses techniques qui sont destinées à financier, soit les importateurs ou les exportateurs.

#### **4.1.3.1 Financement des importations**

Les banques interviennent pour faciliter la réalisation des opérations d'importation par des techniques de financement des importations qui sont :

- **Encaissement documentaire**

Est un ordre du vendeur à sa banque d'encaisser une certaine somme auprès de l'acheteur contre remise des documents d'exploitation, règlement peut s'effectuer par paiement au comptant ou par acceptation d'une traite.

- **Crédit documentaire**

Est un engagement pris par la banque de l'importateur de garantie à l'exportateur le paiement des marchandises (ou l'acceptation d'une traite) contre la remis des documents attestant de l'expédition et de la qualité des marchandises prévues au contrat<sup>48</sup>.

#### **4.1.3.2 Financement des exportations**

Il existe plusieurs formes de crédit, en matière de financement des exportations, à savoir :

- **Crédit fournisseur**

Est un crédit bancaire accordé directement au fournisseur (exportation) qui a lui-même consentie un délai de paiement à son partenaire étranger (importation). Ce crédit permet à l'exportateur d'escompter sa créance et d'encaisser moment de livraison partielle ou total de l'exportation, le montant des sommes qui lui sont dues par l'acheteur étranger<sup>49</sup>.

- **Crédit acheteur**

Est un financement directement consentie à l'acheteur étranger par une banque ou un pool bancaire, afin de permettre à l'importateur de payer au comptant le fournisseur<sup>50</sup>.

---

<sup>48</sup> BERNET.R, « Principe de technique bancaire »24emeédition DUNOD, Paris, 2006, P 271

<sup>49</sup> MANNALS, et SIMON.Y, « Technique financier intentionnel »7eme édition, ECONOMICA, Paris, 2001, P 581

<sup>50</sup> LAUTERE.D et SIMON.Y, « Technique financier international »7eme édition ECONOMICA, Paris, 2003, P 680

**4.2 Crédit aux particuliers**

Les particuliers rencontrent des difficultés financières qui les empêchent de réaliser les projets en visages. Pour remédier à ce manque, la banque, leurs offres des crédits avec intérêts. Les institutions financières qu'accorde ce type de crédit sont en extension et cela pour permettre aux particuliers d'acquérir des biens meubles ou immeubles.

**4.2.1 Crédits à la consommation**

Le crédit à la consommation est défini comme un crédit qui s'oppose au crédit à la production. C'est une nouvelle catégorie de crédit, un nouveau mode de financement des Particuliers.

Il consenti pour l'acquisition des biens non consommables mais durables, il ne s'agit pas donc d'un crédit destine à la consommation stricto-sensu ou même de la destruction des richesses. Ce type de crédit est destiné aux particuliers dans le but de leur permettre d'acquérir des biens de consommation durables (automobile équipement de la maison, etc.), avec une activité stable et un revenu régulier<sup>51</sup>.

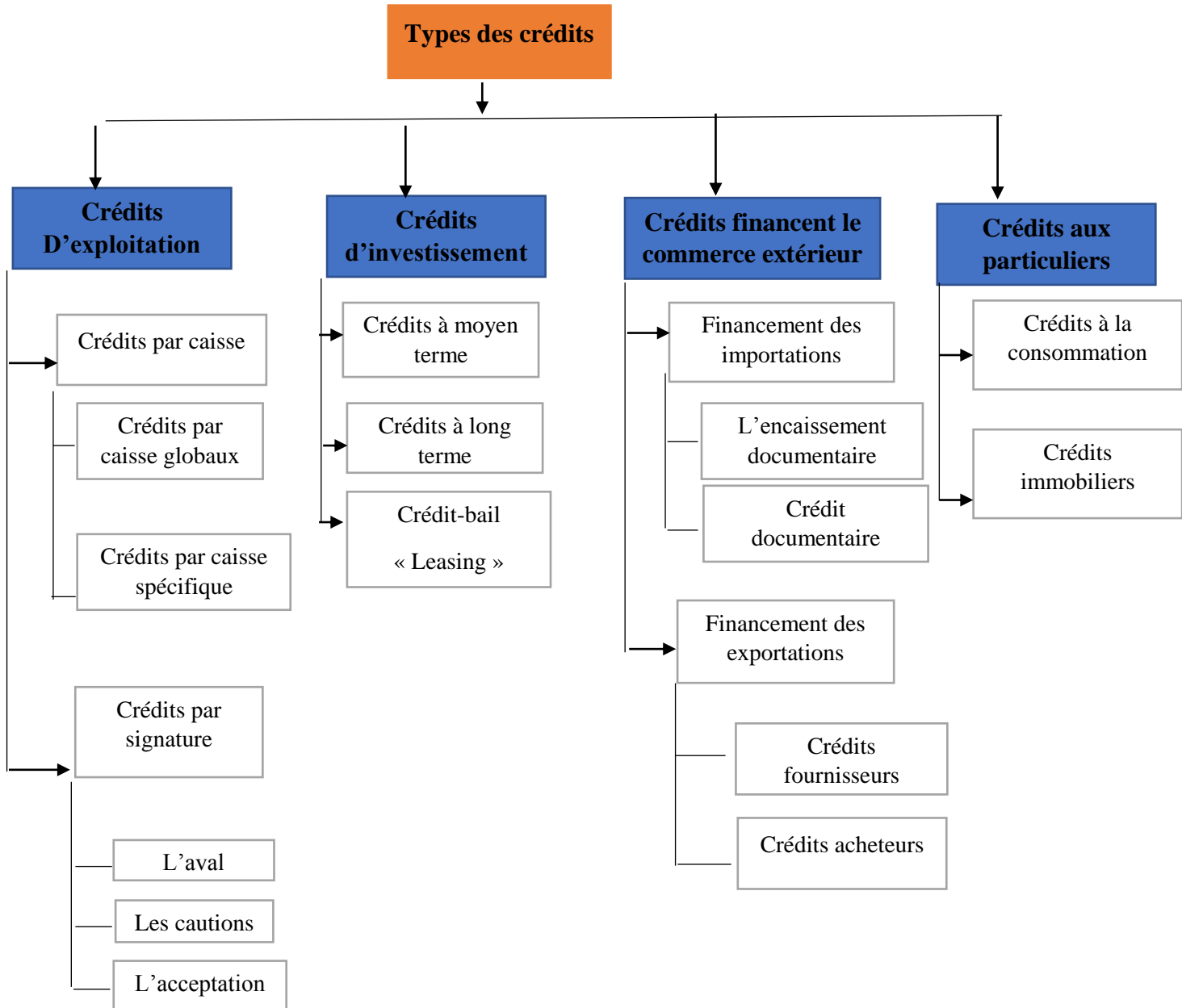
**4.2.2 Crédits immobiliers**

Ils sont des prêts conçus pour financer l'acquisition de logements neufs, la rénovation, l'extension ou encore l'acquisition de logements d'occasions. Cette forme de crédit s'est beaucoup développée ces dernières décennies en raison du vif intérêt que portent les particulière aux biens immobiliers.

---

<sup>51</sup> BENATSOU.DJ, ZAIDI. S, « financement bancaire d'un crédit immobilier » mémoire master option finance d'entreprise, université Bejaia, 2017/2018, P 14.

Schéma N° 2 : Typologies des crédits



Source : DJALIL H et OUATMANI N., « le financement de l'immobilier en Algérie », mémoire de licence, option finance et comptabilité, université de Bejaia, 2010.

**Conclusion**

A la fin de ce chapitre, il apparaît clairement que la banque occupe une place importante et privilégiée dans une économie donnée, et cela grâce à ses nombreuses fonctions, notamment le financement des investissements, qui reste indispensables, quant à la réalisation d'un développement économique et d'une stabilité financière. Cela passe par l'octroi des crédits qui sont de différentes formes et caractéristiques.

Les PME font appel à des ressources internes cela veut dire qu'elles utilisent leurs propres ressources pour se financer, c'est-à-dire leurs fonds propres constitués principalement par le capital social et l'autofinancement. Lorsque l'autofinancement ne permet plus de faire face à ses besoins de financement, les PME recourent prioritairement à l'endettement bancaire. L'une des plus importantes activités de la banque est l'octroi des crédits qui rentre dans la fonction traditionnelle, c'est-à-dire l'intermédiation.

En effet elle accorde toute sorte de crédits aux particuliers allant d'un simple achat jusqu'au financement de l'exploitation ou d'investissement. Cependant pour répondre aux différents besoins de la clientèle, la banque met en œuvre des techniques de crédits dont le montant accordé, la durée de remboursement, des intérêts sont fixes selon la nature ou l'objet de l'opération à financer.

*Chapitre II*  
*Cadre théorique sur le crédit*  
*d'investissement*

**Introduction**

Pour investir, les entreprises font souvent appel à la banque pour leur accorder des crédits d'investissement. Ce sont des prêts à long et moyen terme destinés généralement au financement de projets neufs, d'extension, de renouvellement d'équipements, de modernisation ou de valorisation d'un potentiel de production existant.

Le financement des projets par un crédit d'investissement encourt des risques tel que le risque bancaire, le risque de taux et le risque de change... c'est la raison pour laquelle la banque exige des garanties soit réelles dont on distingue, l'hypothèque, le nantissement et l'aval..., des garanties personnelles tel que le cautionnement.

Dans ce chapitre nous allons présenter dans la première section les généralités sur le crédit l'investissement, la deuxième section sur le risque du crédit d'investissement et la troisième section portera sur les garanties du crédit d'investissement.

**Section 01 : Généralités sur les crédits d'investissement**

Les crédits d'investissement constituent la partie la plus importante des financements bancaires. Cette section a pour objet de définir le crédit d'investissement et de présenter ces typologies.

**1. Définition des crédits d'investissement**

Plusieurs définitions sont données à l'investissement du point de vue économique, financier et comptable <sup>52</sup>:

**1.1 L'investissement du point de vue économique**

L'investissement d'un point de vue économique est l'accumulation des facteurs physiques, principalement de production et de commercialisation. Ces actifs industriels ou commerciaux augmentent le potentiel économique de l'entreprise et contribuent à son développement<sup>53</sup>.

**1.2 L'investissement du point de vue financier**

L'investissement s'analyse comme l'affectation de monnaie à l'acquisition d'actifs industriels ou financiers. C'est une décision d'immobiliser des capitaux, donc d'engager une dépense immédiate dans le but d'en retirer un gain sur plusieurs périodes successives. L'investissement est défini dans cette optique comme étant l'échange d'une certitude, l'engagement des ressources contre une incertitude, la série des gains éventuels échelonnés dans le temps<sup>54</sup>.

**1.3 L'investissement du point de vue comptable**

La notion d'investissement est directement liée à l'affectation de la dépense aux rubriques de l'actif immobilisé (immobilisations incorporelles, corporelles et financières)<sup>55</sup>.

✚ Les crédits d'investissement sont des crédits à moyens et long terme qui financent l'actif immobilisé ou bien l'actif fixe du bilan, c'est avec ces immobilisations que l'entreprise réalise sa mission sociale. La durée de ces crédits d'investissement à moyens terme varie

---

<sup>52</sup> KOEHL.J, Le choix d'investissement, éd. DUNOD, Paris 2003. P. 11

<sup>53</sup> BANCEL.F, Alban. R, les choix d'investissement, Ed. ECONOMICA, Paris 1995, p.21

<sup>54</sup> Idem, p. 21

<sup>55</sup> Idem

entre deux et sept ans, au-delà de cette période ils sont considérés à long terme mais leur durée ne dépasse pas que rarement 20 ans.

## **2. Les caractéristiques de l'investissement**

Avant de procéder à l'étude de la rentabilité économique et financière, il est nécessaire d'identifier les principales caractéristiques de l'investissement, et ce quelle que soit la nature de celui-ci.

**On distingue :**

### **2.1 Le capital investi**

Le capital investi ou le montant global de l'investissement regroupe toutes les dépenses engagées et décaissées dans la réalisation du projet jusqu'à sa mise en œuvre. La réalisation du projet suppose l'engagement d'une importante dépense à savoir : le coût de l'investissement, les frais accessoires et la variation initiale du besoin en fonds de roulement liée à l'exploitation du projet.<sup>56</sup>

### **2.2 La durée de vie de l'exploitation**

La durée de vie représente la période de temps pendant laquelle l'investissement est supposé rester en exploitation dans des conditions économiques acceptables. Il peut être délicat d'estimer cette durée de vie de l'investissement, car celle-ci peut être relative à la durée de vie technologique, à la durée de vie technique, la durée de vie comptable ou la durée d'amortissement des équipements et la durée de vie du produit.

### **2.3 La fiscalité**

La fiscalité influence l'investissement, et cette influence est due soit à un paiement supplémentaire d'impôts lors de la cession de l'actif, ou à une économie d'impôts.

---

<sup>56</sup> MANDOU.C, « procédure de choix d'investissement », édition Dunod, Paris 2009, P. 31

### **3. Classification des investissements**

Il est difficile de classer les investissements par type du fait que la problématique de l'investissement n'est pas la même selon les secteurs, la taille et la structure de l'entreprise, la nature et la durée de vie attendue des projets.<sup>57</sup>

#### **3.1 Classification selon la nature**

Dans cette classification, nous pouvons distinguer trois formes d'investissement : les investissements corporels, les investissements incorporels et les investissements financiers.

##### **a) Les investissements corporels**

Il s'agit de tous les biens et les actifs physiques qui mènent à l'augmentation du patrimoine de l'entreprise.

##### **b) Les investissements incorporels**

Ils sont constitués d'actifs incorporels tels que les fonds de commerce, les brevets, les dépenses pour la formation du personnel, pour la publicité ou encore pour les études ou la recherche.

##### **c) Les investissements financiers**

Ils prennent la forme des prêts et de crédit à long terme, ou encore l'achat de titre de participation.

#### **3.2 Classifications selon l'objectif**

Un investissement est le moyen d'atteindre un objectif que l'on s'est fixé, celui-ci pouvant être accessible ou ambitieux, concernant le futur proche ou le long terme. Toute une palette d'objectifs est donc envisageable entre ces extrêmes et l'on peut procéder à une typologie des investissements en se fondant sur l'objet visé.<sup>58</sup>

##### **a) Investissement obligatoire**

Il s'agit d'un type d'investissement qui n'a pas de but lucratif, mais de servir l'intérêt public. En effet, ces investissements s'effectuent en dehors de l'activité normale de l'entreprise.

---

<sup>57</sup> SIMON.F, TRABELSI.M, Préparer et défendre un projet d'investissement, Ed. DUNOD, Paris 2005, p.43

<sup>58</sup> SIMON.F, TRABELSI.M, Op.cit., p.43

**À ce niveau, on distingue :**

- ✓ Les obligations légales, par exemple l'épuration des eaux usées avant rejet à la rivière.
- ✓ Les obligations sociales, par exemple création d'un restaurant collectif pour l'entreprise.
- ✓ Nécessité matérielle : création des locaux administratifs.

**b) Investissement de renouvellement ou de remplacement**

Il désigne les projets dont l'objectif prioritaire est de permettre le renouvellement des équipements en place. Ce sont les investissements les plus fréquents et les plus simples à réaliser, car il s'agit de remplacer un bien de production par un autre bien en raison du phénomène de l'usure<sup>59</sup>. L'objet étant ici, le maintien du potentiel de l'entreprise.

**c) Investissement de productivité et de modernisation**

Il désigne des investissements réalisés pour réduire les coûts de production et d'améliorer les rendements. Ces projets peuvent prendre des formes très diverses : nouveaux équipements, nouveaux procédés de fabrication ou nouvelle organisation de production.<sup>60</sup>

**d) Investissement de rentabilité**

Il s'agit de procéder à un investissement pour faire face au problème de l'archivage, d'organisation du travail, en suivant l'évolution technologique.

**e) Investissement de capacité**

Il s'agit de tout investissement ayant pour but d'augmenter et d'accroître, dans des proportions importantes la capacité de production de l'entreprise.<sup>61</sup>

**f) Investissement d'innovation ou de diversification**

Ce sont les investissements qui entraînent une modification plus profonde de la situation actuelle de l'entreprise. Ils permettent à l'entreprise d'accéder et de développer une ou plusieurs activités nouvelles, ils répondent à la volonté de se déployer sur de nouveaux marchés.<sup>62</sup>

---

<sup>59</sup> KOEHLJ, Op.cit., p.12

<sup>60</sup> Idem, p.13

<sup>61</sup> Idem

<sup>62</sup> Idem p.13

**3.3 Classification selon la durée**

La durée de vie d'un investissement « Est la période durant laquelle on peut en attendre des cash-flows nets, c'est un paramètre important pour les investissements dont la durée de vie est moyenne. Cette durée de vie économique peut être appréciée en fonction de l'usure (durée de vie technique) et de la nature de l'investissement qui peut être touché plus au moins rapidement par l'obsolescence. En revanche, pour les projets importants dont la durée de vie est longue, le choix de la période est plus délicat ». <sup>63</sup>

Selon les durées, nous distinguons deux types d'investissement : Les investissements à moyen terme et les investissements à long terme.

**a) Les investissements à moyen terme**

Ce sont les investissements dont la durée de vie varie entre 1 et 7 ans, elle concerne les équipements légers (moyen de transport...).

**b) Les investissements à long terme**

Ce sont « les projets, dont la durée, est longue de 7 à 20 ans », la détermination de la durée de vie de ce type d'investissement est très difficile, car plus on s'éloigne dans le temps plus la prévision devient incertaine. Cette durée de vie concerne les investissements lourds.

**4. Le rôle de l'investissement**

Le rôle de l'investissement dans la croissance économique est généralement tenu pour acquis. Ainsi, l'économiste Walt Rostow affirmait, en 1960, que la phase de décollage économique se caractérise par le passage du taux d'investissement de 5% à 10%. Cet ordre de grandeur, tiré de l'expérience des pays occidentaux lors de la première révolution industrielle, doit d'ailleurs être augmenté, car les techniques employées sont aujourd'hui beaucoup plus gourmandes en capital qu'au XIXe siècle. <sup>64</sup>

L'investissement est un élément nécessaire pour le développement de l'économie en raison de son impact sur celle-ci. Il contribue à accroître la compétitivité, la croissance économique, augmenter les sources de revenu et l'absorption du chômage.

---

<sup>63</sup> CONSO.P, Gestion financière, Ed. DUNOD, Paris 1985, p.423

<sup>64</sup> BANCEL.F et Alban. R, Op.cit., p.130

**4.1 L'investissement et la croissance économique**

Il existe une forte corrélation entre la croissance économique et les investissements. Les pays qui investissent le plus souvent sont les plus dynamiques en termes de croissance et d'emplois. La croissance économique est la cadence à laquelle le produit intérieur brut augmente, l'investissement a un double effet sur l'activité économique. D'une part, il s'agit de la demande, et à ce titre stimule l'activité économique dans la mesure où l'appareil productif peut répondre à cette demande, d'autre part, il modifie les conditions de l'offre et de ce point de vue, l'investissement exerce généralement une influence favorable à long terme.

**4.2 L'investissement-revenu**

L'investissement est une source de revenus pour l'État à travers la collecte des impôts et taxes.

**4.3 L'investissement-chômage**

La recherche des gains de productivité conduit souvent l'entreprise à investir ou à faire une extension, ce qui nécessite la création de nouveaux emplois. En investissant, l'entreprise réalise des profits qui peuvent être traduits par de nouveaux investissements pour satisfaire de nouveaux besoins (biens et services). Pour cela, les entreprises sont alors conduites à développer l'emploi et à réduire la proportion du chômage.

**5. Les types de crédits d'investissement**

Une nouvelle entreprise ou encore si elle existe déjà, peut éprouver le besoin de financer des immobilisations en vue d'une création, d'un renouvellement ou d'une extension. Elle sollicite dans ce cas un crédit d'investissement. Les crédits d'investissement sont des crédits destinés à financer la partie haute du bilan. Ils sont remboursés et assurés essentiellement par les résultats dégagés par l'entreprise. La durée d'un crédit d'investissement à moyen terme est de deux à sept ans. Au-delà commence le crédit d'investissement à long terme, crédit qui ne dépasse que rarement vingt ans.

Ce type de crédit revêt diverses formes qui sont en fonction des besoins exprimés et de leur échelonnement dans le temps. C'est pourquoi ; les crédits d'investissement se substituent en crédit à moyen terme et long terme. Il existe une autre forme de crédit permettant à l'entreprise d'acquérir des investissements, c'est le crédit-bail ou leasing.

**5.1 Les crédits à moyen terme (CMT)<sup>65</sup>**

Les crédits à moyen terme d'investissement s'inscrivent dans la fourchette de deux (2) à sept (7) ans. Ils sont essentiellement accordés pour l'acquisition de biens d'équipement léger c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement est égale à la durée de remboursement de ces crédits.

Les CMT peuvent être réescomptables, mobilisables ou non mobilisables.

**5.1.1 Les CMT réescomptables**

Ce crédit est caractérisé par la souscription de l'investisseur d'un billet à ordre qui va servir à reconstituer les fonds engagés par la banque, en procédant à son réescompte auprès de la banque d'Algérie, et soulager ainsi sa trésorerie.

**5.1.2 Les CMT mobilisables**

La mobilisation d'un crédit, c'est la possibilité pour la banque qui l'accorde de se financer auprès de la banque centrale qui lui accorde un découvert ; ce procédé de financement donne lieu à une émission monétaire.

**5.1.3 Les CMT non mobilisables**

Ce sont des crédits à moyen terme ordinaire, distribués par la banque sous l'appui de la banque d'Algérie.

Ils sont plus simples mais plus coûteux que le crédit à moyen terme mobilisable, car ils impliquent pour la banque des prises de garantie.<sup>66</sup>

**5.2 Le crédit à long terme**

Ce crédit s'inscrit dans la fourchette huit ans /vingt ans .il finance des immobilisations lourdes, notamment des constructions. Les crédits à long terme se distribuent généralement sous forme de prêts mis intégralement à la disposition des emprunteurs par des établissements spécialisés : banques d'affaires, banque de crédits à moyen et long terme (banque

---

<sup>65</sup> Bouyakoub.F « l'entreprise&le financement bancaire », Edition casbah, Alger, 2001.p252-254

<sup>66</sup> Mémoire Melle boukrous Djamilia (circuit de petites et moyennes entreprises en Algérie) univ d'oran

d'investissement). Le long terme est financé essentiellement sur des ressources d'emprunts, provenant notamment d'émissions obligatoires.<sup>67</sup>

### **5.3 le crédit-bail <sup>68</sup>**

Né aux USA au moment de la guerre de Corée, le leasing (de l'anglais to lease : louer) ne devait être introduit, notamment en France que dix ans plus tard et institutionnalisé sous le nom de crédit-bail par la loi du 2 juillet 1966 complétée par une ordonnance du 28 septembre 1967.

En fait, le crédit-bail est une formule originale de financement de l'investissement qui connaît depuis sa création ; un grand développement en occident.

Le crédit-bail permet aux entreprises

- D'utiliser moyennant paiement de loyers a une société de crédit-bail, un bien mobilier et immobilier, qui lui est nécessaire et qu'elle choisit ;
- D'acquérir de la société de crédit-bail ledit bien au plus tard à l'expiration du contrat.

Le crédit-bail peut se définir donc comme une location d'un bien à usage professionnel avec promesse unilatérale de vente, au plus tard à l'expiration du contrat au profit du locataire pour un prix convenu a l'origine

L'opération de crédit-bail met en principe trois parties en présence :

- L'entreprise (le preneur ou le crédit preneur) qui choisit chez un fournisseur donné un bien dont elle a besoin et dont elle aura la charge de l'entretien.
- Le fournisseur qui reçoit de la société de crédit-bail la commande et le règlement du bien (après accord du preneur sur sa conformité).
- La société de crédit-bail (le bailleur ou le crédit bailleur) qui loue à l'entreprise le bien donc elle est propriétaire.

On distingue traditionnellement deux grandes sortes de crédit-bail mobilier et immobilier.

---

<sup>67</sup> Godih Dj-T et Benyounes.T « L'essentiel sur le risque de crédit et le financement bancaire de l'entreprise » p44

<sup>68</sup> Idem page 36

**5.3.1 le crédit-bail mobilier <sup>69</sup>**

Il consiste en une opération de location d'un bien d'équipement, de matériel ou d'outillage, acheté en vue de cette location, par la société de crédit-bail sollicitée. Celle-ci, demeure propriétaire du bien. Le crédit-bail mobilier porte donc sur les biens d'équipement n'ayant pas le caractère d'immeubles.

**5.3.2 le crédit-bail immobilier <sup>70</sup>**

Suite au succès remporté aux USA par le crédit-bail mobilier, il est rapidement apparu intéressant d'étendre ce procédé de financement aux immeubles à usage industriel et commerciale.

Le crédit-bail immobilier consiste en une opération de location d'un bien immobilier à usage professionnel acheté ou construit par une société de crédit-bail immobilier, qui en demeure propriétaire.

Le crédit-bail immobilier s'applique aux biens immobiliers de type professionnel, y compris les terrains dont le poids peut être très fort en valeur relative, il concerne aussi bien la construction d'immeubles neufs que l'acquisition d'immeubles anciens. Peuvent également être pris en charge les frais annexes, tels que les honoraires (architecte, promoteur, notaire, ...etc.) ou des droits d'enregistrement.

En fait, cette opération permet au locataire (ou preneur) de devenir propriétaire en fin de contrat, de tout ou parties du bien loué :

- Soit par cession en exécution d'une promesse unilatérale de vente.
- Soit par acquisition directe ou indirecte des droits de propriété du terrain sur lequel a été édifié l'immeuble loué.
- Soit par transfert de plein droit de la propriété des constructions édifiées sur le terrain appartenant au dit locataire.

---

<sup>69</sup>Godih Dj-T et Benyounes.T « L'essentiel sur le risque de crédit et le financement bancaire de l'entreprise » p37

<sup>70</sup> Idem p39

**5.3.3 Avantages et inconvénients du crédit-bail****A. Les avantages du crédit-bail**

Le crédit-bail est une opération qui ne modifie pas la structure de l'endettement de l'entreprise mais seulement le montant de ses engagements.

Il peut servir à maintenir l'indépendance financière de la firme, tout en lui assurant des moyens nécessaires à son développement.<sup>71</sup>

C'est un moyen de financement accessible par tous types d'entreprises qu'elles soient petites ou grandes.

**B. Les inconvénients du crédit-bail**

Le coût du crédit-bail constitue un inconvénient majeur du fait qu'il est relativement élevé et comprend toujours une commission de gestion de l'établissement financier et une prime de risque.

C'est un moyen commode de repousser les limites de la contrainte financière.

---

<sup>71</sup> Conso.P « la gestion financière de l'entreprise », ED Duond, p407

## Section 2 : Les risques de crédits d'investissements

Chaque crédit est soumis à des risques, qui peuvent être différents d'un crédit à un autre. Ainsi, l'étude des risques présente une importance particulière pour le banquier qui cherche à prévoir les risques de chaque crédit. Dans Cette section on va présenter les différents risques de crédit d'investissement.

### 1. Définition du risque

Le risque fait l'objet de plusieurs définitions voisines en voici une : le risque est un danger probable auquel on est exposé. Ainsi, le risque présente un engagement qui porte en lui une incertitude, une probabilité d'en tirer un gain ou une perte, il est lié à l'activité bancaire, c'est-à-dire la banque en s'engageant dans l'opération de crédit pourra subir un risque de non-remboursement, la solvabilité et les résultats de la banque sont affectés.<sup>72</sup>

Le risque en matière bancaire peut être défini, selon NALLEAUG et ROUACH.M comme « Un engagement portant une incertitude dotée d'une probabilité de gain et de préjudice, que celui-ci soit une dégradation ou une perte »<sup>73</sup>.

SAMPSON pour sa part considère que : « la tension qui habite les banquiers est inséparable de leur métier, ils veillent sur les économies d'autrui et pourtant ils les font bénéficier en les prêtant à d'autres ce qui comporte inévitablement des risques »<sup>74</sup>. Il continue en précisant qu'un banquier qui ne prend pas de risque n'en est pas un.

### 2. Les différents types de risques

#### 2.1 Le risque de non remboursement

Le risque de non remboursement est : « le risque de voir un client ne pas respecter son engagement financier, à savoir dans la plupart des cas, un remboursement de prêt. »<sup>75</sup>

« Le risque de crédit (contrepartie) est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par apport au remboursement de ses dettes ».<sup>76</sup>

---

<sup>72</sup><https://www.google.dz/webhp?sourceid=chrome-instant&ion=1&espv=2&ie=UTF8#q=d%C3%A9finition+du+risque+bancaires>.

<sup>73</sup> NAULLEAU, G., ROUACH, M. Le contrôle de gestion et financier, Revue bancaire, 1998, p.30.

<sup>74</sup> SAMPSON, A. Les banques dans un monde dangereux, R.LAFFONT, 1982, p.38.

<sup>75</sup> Bessis.J, « gestion bancaire du risque actif, passif des banque » édition Dalloz, paris 1995, p 2

<sup>76</sup> GOURIEROUX.C, TIOMO.A, « risque de crédit : une approche avancée », paris, 2007, p11.

Ce risque apparaît quand le client, en raison d'une dégradation de sa situation financière ou par mauvaise foi n'est plus en mesure, ou refuse le remboursement des crédits qui lui ont été accordés.

### **2.2 Le risque d'immobilisation**

Ce risque apparaît quand le client ne rembourse pas à bonne date le crédit dont il a bénéficié, c'est-à-dire, ses remboursements interviennent en retard en dépassant la date d'échéance fixée au préalable par la banque.

Le risque d'immobilisation se caractérise donc pour la banque par l'impossibilité de mobiliser son portefeuille de créance auprès de la banque d'émission par les techniques de refinancement notamment le réescompte et la pension d'effets de crédit, sachant que les crédits échus non remboursés à l'échéance prévue ne sont pas admis au réescompte.

Dans une telle situation de trésorerie immobilisée, la banque se trouve forcée de recourir au marché monétaire « interbancaire » moyennant le paiement d'un intérêt plus fort, en cas d'un assèchement de ce marché, elle se rabat en dernier ressort sur la découverte de la banque d'Algérie à un taux très élevé dit « taux d'enfer » qui est au moins égal ou supérieur au taux du découvert appliqué par les banques aux entreprises.

### **2.3 Le risque du taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est celui qui fait courir au porteur d'une créance ou d'une dette l'évolution des variations des taux, le risque de taux d'intérêt pour la banque et de constater un coût de ressources supérieur au rendement ; donc en fonction de la structure du bilan entre emploi à taux fixe et variable et ressource rémunérée ou non, chaque banque présente un plus ou moins sensibilité de son produit net bancaire par rapport aux variations des taux d'intérêt »

### **2.4 Le risque de change**

Il est lié aux risques monétaires qui résultent d'une variation possible de la valeur extérieure d'une monnaie. « Le risque de change peut être définie comme étant la perte entamée par la vacation du cours des créances ou dette libellée en devise par rapport à la monnaie de référence de la banque »

La gestion du risque de change est devenue un métier dans l'activité bancaire ; elle consiste à anticiper, sur les taux de change des différentes devises afin de saisir les opportunités de gain sur les opérations bancaires.

Ces opérations de spéculation comportent un risque important qui affecte la stabilité des structures du bilan de la banque, en font l'objet d'une réglementation prudentielle qui dicte les normes de change à travers un système de pondération.

### **2.5 Le risque opérationnel**

Ce risque concerne toutes les erreurs de traitement qui surviennent au cours de la vie d'un dossier de crédit, ce sont des erreurs d'origines diverses : ignorance, négligence, omission, malentendu, ... On peut citer l'exemple du déblocage des fonds avant le recueil des garanties.<sup>77</sup>

### **2.6 Le risque de concentration**

C'est le risque crédit issu de la concentration des engagements sur un seul client, un groupe réduit de clients, un secteur d'activité ou une zone géographique. La gestion de ce risque consiste à faire en sorte que chaque crédit pris à part ne représentera qu'un faible montant par rapport au total des engagements de la banque. Les règles prudentielles édictées par la banque d'Algérie visent à réduire ce risque.

### **2.7 Le risque de management**

Appelé également risque stratégique, se situe au plus haut niveau de division de la banque. Il s'agit d'erreur d'orientation stratégique de l'activité de la banque. Ces erreurs surviennent quand l'équipe dirigeante est mal informée suite aux défaillances du système de collecte et traitements d'informations

### **2.8 Le risque de garanti**

C'est le risque pour la banque de ne pas pouvoir exécuter une garantie attachée à un crédit non remboursé. C'est le cas par exemple, de baisse de la valeur marchande de la garantie ou de la disparition d'un bien pris en gage.

---

<sup>77</sup> DESRVINGNY.A, « le risque de crédit, Edition Doumod, paris, 2003, p, 88

### 3. Processus de gestion des risques bancaires

Les autorités de contrôle considèrent que les établissements doivent être dotés de procédures permettant à leurs dirigeants de gérer les risques actuels et de s'adapter aux nouveaux. Un processus de gestion des risques réunit trois éléments fondamentaux (étapes) qui se complètent dans le but d'aboutir à un système de gestion efficace, ces étapes vont de l'appréciation et le traitement jusqu'au contrôle et l'amélioration.

#### 3.1 L'appréciation du risque<sup>78</sup>

Au départ, et comme première étape qui demeure d'une importance cruciale, l'appréciation du risque qui se déroule selon trois phases : l'analyse et l'évaluation du risque.

##### ❖ L'analyse du risque<sup>79</sup>

Etant la première étape, elle consiste dans l'utilisation systématique d'informations pour identifier les sources et estimer le risque. Elle doit dès le départ, démarrer sur de bonnes bases, ce qui signifie que cette étape doit d'abord se fier à une identification des risques. }

##### ✓ L'identification des risques<sup>80</sup>

Consiste dans l'identification de l'intégralité des risques qu'encourt une banque, cette première phase est très importante puisque c'est sur elle que repose tout le processus de gestion. Il est primordial de déterminer avec un maximum de certitude et de précision les risques auxquels une banque aura à faire, dans cette phase il sera question de passer en revue toute l'activité de la banque afin de détecter les risques potentiels avant leur matérialisation.

Une bonne identification prendra en considération certains aspects cruciaux tels que : la nature des risques, les circonstances susceptibles de favoriser leur matérialisation, leur impact en cas de survenance ainsi que la détermination de leur source.

Notant ici que l'identification ne doit pas être figée mais continue, le fait est qu'une fois l'identification réalisée, certains risques peuvent être ignorés involontairement, ou encore d'autres catégories de risque inexistantes lors de la première identification peuvent surgir lors du déroulement de l'activité de la banque.

---

<sup>78</sup> Ibid. p.62

<sup>79</sup> SAIDANI, Z. Analyse du processus de gestion du risque opérationnel par les banques, Mémoire de Magister en Monnaie finance et banque, Tizi-Ouzou : Université de Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, FSEGC, 2012, p.60.

<sup>80</sup> SAIDANI, Z, op, cit, P 64.

Ce processus d'identification sera d'autant plus précis avec une intégration plus vaste du personnel de l'établissement, et d'ailleurs il est recommandé à ce sujet que cette tâche soit réalisée par une équipe que par un seul individu, du fait qu'il peut ignorer certains aspects du processus. Toutefois l'analyse du risque ne s'arrête pas à ce niveau, après l'identification, les risques doivent être analysés à travers l'étape qui suit.

### ✓ L'estimation du risque

Cette étape permet après identification des risques, d'établir une combinaison de probabilités d'occurrence ainsi que des conséquences des risques identifiés. Cela peut se dérouler selon l'illustration dans les tableaux suivants :

**Tableau 1: Evaluation des conséquences.**

<b>Fort</b>	Impact financier sur l'organisation susceptible d'excéder €x. Impact significatif sur la stratégie ou les activités opérationnelles de l'organisation. Parties prenantes fortement préoccupées.
<b>Moyen</b>	Impact financier sur l'organisation compris entre €y et €x. Impact modéré sur la stratégie ou les activités opérationnelles de l'organisation. Parties prenantes modérément préoccupées.
<b>Faible</b>	Impact financier sur l'organisation susceptible inférieur à €x. Faible impact sur la stratégie ou les activités opérationnelles de l'organisation. Parties prenantes faiblement préoccupées

**Source :** AGNAOU.A. La gestion du risque opérationnel, application à la lutte contre la fraude en milieu bancaire. Thèse de Graduat en comptabilité, 2007/2008, page 12

### ✚ L'évaluation du risque

L'évaluation représente la deuxième étape de l'appréciation, elle est définie comme étant le « processus de comparaison du risque estimé avec des critères de risque donnés pour déterminer l'importance d'un risque »<sup>81</sup>. L'évaluation du risque aide à décider de l'importance de chaque risque spécifique pour l'organisation, et à déterminer s'il est supportable et donc accepté par le propriétaire du risque.

<sup>81</sup> AGNAOU.A. Op.cit., p.13.

### 3.2 Le traitement du risque

La seconde étape sur laquelle doit reposer tout processus de gestion des risques est le traitement du risque. C'est à travers cette démarche que sera traité le risque de manière approfondie dans le but de conclure ce qui est nécessaire à faire à son égard. En d'autres termes, une fois le risque identifié, estimé, et évalué, le traitement consiste à sélectionner et mettre en œuvre des mesures visant à modifier le risque et à déterminer la stratégie à adopter soit<sup>82</sup> :

#### ✓ L'acceptation du risque

Ce qui implique la décision d'accepter ce risque et en d'autres termes, on ne fait rien et l'on accepte de courir le risque. Le choix est opportun s'il correspond à la stratégie et aux limites de tolérance déjà définies. Mais c'est un choix catastrophique s'il n'est que le résultat du hasard ou du manque d'informations. Dans ce cas, les mesures à prendre peuvent être résumées comme suit :

- La réduction qui concerne l'ensemble des actions entreprises en vue de diminuer la probabilité, les conséquences négatives, ou les deux, associées à un risque.
- L'atténuation : qui se fait par la limitation de toute conséquence négative d'un événement particulier.
- Le financement : qui consiste à réserver des fonds pour couvrir les coûts de mise en œuvre du traitement du risque et les coûts associés. Dans certaines industries, le financement du risque consiste à provisionner uniquement les conséquences financières relatives au risque.
- Le transfert : par transfert, on entend le partage du risque avec une autre partie de la charge de la perte, ou du bénéfice du gain, d'un risque.
- La prise de risque : concerne l'acceptation de la charge d'une perte, ou du bénéfice d'un gain, d'un risque particulier. La prise de risque n'inclut pas les traitements effectués par le biais des assurances, ou le transfert par d'autres moyens.

#### ✓ Le refus du risque

Ce qui implique pour la banque de ne pas être impliquée dans une situation à risque, ou à se retirer de cette situation.

---

<sup>82</sup> SAIDANI, Z. Op.cit., p.64

### 3.3 Contrôle et amélioration

La dernière étape du processus, concerne le contrôle et l'amélioration. Le rapport constitue le principal moyen de circulation de l'information et contribue à prendre les actions nécessaires dans le cadre du processus de gestion des risques. C'est pourquoi il doit être conçu et transmis à son destinataire interne ou externe sous une forme utile et facilement exploitable.

Le reporting interne est destiné à l'instance dirigeante afin de définir l'approche générale de gestion des risques et la répartition des responsabilités. Il incombera généralement aux unités opérationnelles de se tenir informées des risques qui relèvent de leur responsabilité, de leurs impacts possibles afin de rendre compte aux responsables de l'organisation de tout nouveau risque ou échec des mesures de maîtrise des risques existants. Le reporting externe rend compte aux parties prenantes extérieures à l'organisation (les actionnaires ou investisseurs potentiels par exemple) sur la politique de gestion des risques et son efficacité quant à la protection des intérêts des parties prenantes<sup>83</sup>.

En pratique, sachant qu'un processus de gestion des risques doit comprendre l'identification, la mesure, le contrôle, et la gestion des différentes situations à risque, il est tout à fait acceptable que la démarche de gestion des risques ne soit pas identique pour l'ensemble des établissements, en raison essentiellement des différences qui peuvent exister entre eux. Notons essentiellement les différences dans la nature des activités, de la taille de chaque établissement, de la sophistication de ses techniques de mesure ainsi qu'au niveau de ses moyens humains et financiers, raisons pour lesquelles le processus de gestion des risques est propre à chaque banque<sup>84</sup>.

---

<sup>83</sup> SAIDANI, Z. Op.cit, p.65.

<sup>84</sup> Ibid. P.65.

## Section 3 : Les garanties bancaires

La garantie est un besoin de sécurité que la banque peut prendre car elle sert à anticiper un risque futur possible de non remboursement, elle sert à protéger la banque contre le risque de défaillance de son client et à atténuer des provisions constituées<sup>85</sup>. Dans cette section nous allons présenter la définition des garanties, typologies et autres formes de ces garanties.

### 1. Définitions des garanties

Si l'on cherche à donner une définition à la garantie, on aurait dit : « Qu'elle sert à anticiper et couvrir un futur possible de non remboursement du crédit ».<sup>86</sup>

On peut la définir aussi : « la garantie est la matérialisation d'une promesse de payer faite au banquier par le débiteur ou une tierce personne, sous forme d'un engagement affectant à son profit selon divers procédés, soit un droit, de préférence, sur les biens de celui qui promet, soit un droit de gage sur les meubles ou immeubles appartenant à celui qui s'engage ».<sup>87</sup>

Selon JEAN LCHMANN, « la garantie est un passage obligé pour l'obtention d'un crédit bancaire, elle destinée à couvrir les difficultés futures, elle est le médicament utilisé quand la maladie incurable est constatée mais elle ne permet pas de la prévenir ou de la guérir »<sup>88</sup>

En effet la garantie est une couverture pour la banque mais elle n'a aucun caractère préventif. L'étude de la capacité financière du postulant s'avère insuffisante, il est donc nécessaire de prendre toutes les précautions au moment de la prise de décision, puisque le risque de non remboursement est lié au crédit. Pour se prémunir contre les éventuels risques, la banque réclame des garanties.

### 2. Typologies des garanties

#### 2.1 Les sûretés personnelles<sup>89</sup>

La sûreté personnelle est un engagement souscrit par un tiers, personne physique ou morale de payer en lieu et place du débiteur défaillant.

---

<sup>85</sup> Benhalima. A, Pratique et Technique Bancaire, éd Dahlab, Alger, 1997, P.208.

<sup>86</sup> Saidani Lila ; Yamani Nasma. Le crédit d'investissement aux PME, Mémoire de Master en Banque et marché financier, Tizi-Ouzou : Université de Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, FSEGC, 2016, p.54

<sup>87</sup> Idem p.55

<sup>88</sup> LACHMANN.J, « financer l'innovation des PME », Edition Economica, Paris, 1996, p34.

<sup>89</sup> Godih Dj-T ; Benyounes.T « L'essentiel sur le risque de crédit et le financement bancaire de l'entreprise » p159

La caution constitue la principale sûreté personnelle. Dans le langage courant, le mot caution désigne aussi bien le tiers garant que l'engagement, matérialisé par un contrat. Il convient de noter que :

- **Le cautionnement** est une interprétation stricte (il ne peut s'étendre au-delà des limites dans lesquelles il a été contracté). C'est la raison pour laquelle le banquier évite de donner, dans l'acte, trop de précision qui pourraient être interprétées comme autant de limitations.

La caution est essentiellement demandée au chef d'entreprise et /ou aux principaux actionnaires sont amenés à respecter les engagements de l'entreprise et à répondre au besoin sur leurs fortunes personnelles.

La caution peut être demandée à une maison mère lorsque l'emprunteur est une filiale.

La caution peut être celle d'un tiers, personne physique, parente ou non de l'emprunteur qui n'a aucun lien avec l'entreprise.

Compte tenu des nombreux litiges nés généralement lorsque l'appel à la caution se produit des années après l'engagement pris par l'entreprise, ou lorsque cet engagement porte sur un montant supérieur au montant initial, la tendance actuelle est d'éviter les cautions illimitées en montant initial, la tendance actuelle est d'éviter les cautions illimitées, en montant et de demander des cautions illimitées dans le temps que pour garantir des opérations à durée indéterminée.<sup>90</sup>

➤ **Avantages et inconvénients des garanties personnelles :**

✓ **Les avantages**

L'avantage procuré par les garants personnels est le fait que le garant n'ait aucun droit de recours, son engagement est définitif.

✓ **Les inconvénients**

La banque doit prendre toute une panoplie de précautions car le caution ou l'avaliseur peut se porter garant pour plusieurs sans autant qu'il ait les moyens suffisants pour assumer ses engagements.

---

<sup>90</sup> Godih Dj-T; Benyounes.T « L'essentiel sur le risque de crédit et le financement bancaire de l'entreprise » p160

## 2.2 Les sûretés réelles

### ▪ L'hypothèque<sup>91</sup>

L'hypothèque est la sûreté réelle immobilière par excellence. Elle s'applique sur les biens immeubles.

La réalisation d'une hypothèque donne droit au bénéficiaire de faire vendre le bien immeuble affecté en garanties aux enchères publiques, sans préalable de jugement de condamnation. Le produit de la vente va au créancier à concurrence du montant de la créance impayée auquel s'ajoutent les intérêts, droits et taxes.

L'hypothèque est matérialisée par un acte notarié. Elle est soumise aux formalités de publicité et d'inscription sur les registres de la conservation des hypothèques.

Un même bien immeuble peut faire l'objet de plusieurs hypothèques dont le rang est déterminé par la date d'inscription.

L'hypothèque est une garantie coûteuse comparativement au nantissement. Elle est essentiellement sollicitée aux couvertures de crédits d'investissements. Mais elle peut être exigée pour couvrir globalement une articulation de crédits d'exploitation lorsque le total de ces concours atteint un montant important.

L'hypothèque a également servi de support au développement d'une forme de crédit à la consommation appelé précisément « crédit hypothécaire ».

Le bien hypothéqué peut appartenir au débiteur lui-même ou à un tiers.

### ▪ Le nantissement<sup>92</sup>

Le nantissement est défini par le code civil comme étant un contrat par lequel une personne s'oblige pour garantir sa dette à remettre au créancier ou à une tierce personne choisie par les parties un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci, peut retenir l'objet jusqu'à paiement de sa créance et peut faire payer sur le prix de cet objet.

Le nantissement entraîne des effets juridiques entre les parties contractantes et à l'égard des tiers. Le gage donne aux créanciers cinq droits principaux :

---

<sup>91</sup> Idem

<sup>92</sup> Idem p161

- ✚ Le droit de rétention.
- ✚ Le droit de réclamer l'objet en cas de dépossession non volontaire.
- ✚ Le droit de faire vendre l'objet aux enchères si la dette n'est pas payée à l'échéance.
- ✚ Le droit de se faire attribuer en justice la propriété du gage.
- ✚ Le droit de préférence sur le prix en cas de vente.

En revanche, le créancier doit veiller sur la chose en bon père de famille en cas de dépossession du constituant, il ne doit pas s'en servir pour son usage personnel enfin il doit restituer le bien gagé après paiement de la dette.

✚ L'acte de nantissement est synallagmatique, il comporte des obligations réciproques et le contrat de nantissement doit être pris par un acte authentique comme il peut être effectué par un acte sous seing privé

✚ A défaut de paiement de la dette garantie, le créancier peut, 15 jours après sommation de payer faite au débiteur, assigner devant le tribunal pour faire ordonner la vente du fonds.

✚ La radiation de l'inscription prise au greffe du tribunal est opérée soit conventionnellement, soit par décision de justice lorsque la créance garantie par le nantissement est éteinte par remboursement du capital et des intérêts et accessoires.<sup>93</sup>

#### **A. Le nantissement de l'outillage et du matériel** <sup>94</sup>

L'acte de nantissement de l'outillage comporte des obligations réciproques, il peut être établi en deux formes : acte authentique ou acte sous seing privé. Lorsque la créance garantie par le nantissement est éteinte par le remboursement du capital et des intérêts, la radiation de l'inscription ne peut être opérée qu'en vertu d'un acte authentique ou d'une décision de justice.

#### **B. Le nantissement de marchandises**

Le nantissement de marchandises est un contrat par lequel la banque acquiert sur les marchandises du débiteur affectées à la garantie de sa dette un droit réel qui lui permet de se faire rembourser sa créance.

Le nantissement de marchandises doit faire l'objet d'un acte écrit. Cet acte doit comporter les désignations complètes et précises de la marchandise.

---

<sup>93</sup> Godih Dj-T; Benyounes.T « L'essentiel sur le risque de crédit et le financement bancaire de l'entreprise » » p161

<sup>94</sup> Idem p 162

Le constituant doit remettre les marchandises nanties au créancier ou à unités choisi par les parties. Pour garantir en cas de sinistre, il est nécessaire que la marchandise soit assurée et que le bénéfice de cette police d'assurance soit expressément délégué à la banque.

A défaut de paiement à l'échéance d'un des termes prévus, le créancier peut, 15 jours après une simple signification faite au débiteur, faire procéder à la vente publique des objets donnés en gage.

Lorsque le débiteur éteint sa dette en capital et intérêts envers son créancier et après l'accord de la banque, il peut être délivré une main levée en constituant.

### **C. Le nantissement des titres<sup>95</sup>**

Il peut être constitué au moment de l'ouverture d'un crédit ou pour garantir un découvert existant. Ces titres doivent être la propriété du constituant le banquier a pour obligation de les conserver, de ne pas s'en servir pour son usage personnel et de les restituer après remboursement du crédit.

#### **▪ L'aval**

L'aval est une garantie qui a pour but d'assurer le paiement de la lettre de change, billet à ordre ou du chèque pour tout ou partie de son montant. Il se distingue du cautionnement en ce qu'il ne se rencontre qu'en matière de lettre de change billet à ordre et le chèque.

#### **A. Les formes d'aval**

L'aval peut être donné sous deux formes :

- Être mentionné sur l'effet ou une allonge.
- Être donné par acte séparé.

#### **B. Mentions obligations**

Les mentions obligatoires de l'aval sur la lettre de change ou sur l'allonge sont :

- Opposition des mots « bon pour aval » ou toute autre formule équivalente.
- Signature de l'avaliste.
- Désignation du bénéficiaire de l'aval.
- Limitation éventuelle du montant de l'aval à une partie de la lettre de change.
- Date de la signature de l'avaliste.

---

<sup>95</sup> Godih Dj-T; Benyounes.T « L'essentiel sur le risque de crédit et le financement bancaire de l'entreprise »p162, p163

**2.3 Les autres formes de garanties****2.3.1 Le gage du matériel et la chaine de billet à ordre****A. Le gage du matériel**

Lorsque la banque accorde un crédit à son client relatif à l'achat de véhicule pour le transport, l'institution peut exiger que le matériel roulant soit gagé au profit de la banque. La procédure consiste à porter sur la carte grise du véhicule, une mention indiquant qu'il est gagé. De ce fait, il ne peut être vendu.

**B. Chaîne de billet à ordre<sup>96</sup>**

Lors de l'octroi d'un crédit notamment les CMT. On établit un échéancier de remboursement généralement trimestriel. Cet échéancier est matérialisé par des billets à ordre signé par le client. La relation doit de ce fait, rembourser à l'échéance convenue avec le banquier. Si après dépassement de la date fixée, la banque peut procéder à « l'injonction de payer » auprès du tribunal, en présentant le billet à ordre impayé car en tout état de cause, il constitue une reconnaissance de dette.

**2.3.2 La convention de crédit et la lettre de déchéance du terme <sup>97</sup>****A. la convention de crédit**

Elément essentiel dans le domaine des garanties. Le contrat de crédit, qui est signé par le client et le directeur de l'agence, détermine les obligations de l'emprunteur envers la banque matérialisée par un certain nombre de clauses. Il constitue la pièce maitresse dans tout ce qui a trait aux garanties, que peut détenir le banquier. S'il y a un manquement à une clause, la banque peut assigner en justice son client pour rupture de contrat et obtenir ainsi gain de cause.

**C. la lettre de déchéance du terme**

C'est-à-dire l'exigibilité de toutes les échéances avant le terme fixé. Confortement aux clauses contractuelles prévues dans la convention de prêt signée entre le client et l'agence, elle est provoquée lorsque l'emprunteur ne respecte pas ses engagements et en particulier, le remboursement de son prêt dans les délais fixés.

---

<sup>96</sup> Godih Dj-T; Benyounes.T « L'essentiel sur le risque de crédit et le financement bancaire de l'entreprise »  
p163

<sup>97</sup> Ideem p 164

**2.3.3 La lettre d'engagement CMT et la délégation de police d'assurance multirisque (DPAMR)****A. Lettre d'engagement CMT**

Signé par le client, elle confirme à cet effet, tous les engagements dont il aura à assurer la charge envers la banque.

**B. Délégation de police d'assurance multirisque (DPAMR)**

Dans bien des crédits octroyés aux clients, la banque demande à ses relations une DPAMR avec un avenant au profit de la banque qui consiste, à ce que les assurances se désistent au profit de la banque, de toute somme qui devrait, en principe, revenir au client.

**Conclusion**

Au terme de ce chapitre, nous avons défini le crédit d'investissement qui est généralement un prêt d'équipement accordé par un établissement de crédit. Il constitue deux types à savoir, le crédit d'investissement à moyen terme et le crédit d'investissement à long terme.

Dans l'exercice de son activité habituelle, le banquier est confronté à différents risques d'origine diverses, les établissements bancaires sont donc dans l'obligation de prendre des sécurités pour garantir les engagements. En effet, les risques liés aux crédits sont nombreux et la situation de l'emprunteur peut rapidement se dégrader. La banque n'est jamais totalement sûre de récupérer l'intégralité de son investissement. C'est cette incertitude constante qui fait peur aux banques, l'anticipation par l'analyse en amont des risques permet de combler une partie de cet avenir incertain et de sécuriser l'activité de crédit.

Cela dit, le banquier pourra s'en prémunir en se basant sur une multitude de moyens qui lui permettent de détecter tout dérapage et de prendre les mesures efficaces à temps, en plus d'assurer les crédits octroyés au travers des prises de garanties. Cependant, les garanties exigées par le banquier doivent être raisonnables et en concordance avec le type et le montant des crédits devant être octroyés.

## *Chapitre III*

### *Etude de cas de financement des PME par le crédit d'investissement*

**Introduction**

La BADR est un instrument de politique de gouvernement qui a pour vocation de contribuer au développement du secteur agricole et à la promotion du monde rural, grâce à sa spécialisation dans le financement de l'agriculture et des activités de toutes natures liées directement à ce secteur.

Dans ce chapitre, notre analyse portera en premier lieu, sur l'historique et l'évolution de la BADR Tizi-Rached « 588 », qui comprendra la présentation, les missions, les objectifs et l'organisation de la BADR puis l'étude de trois dossiers d'investissement.

En deuxième lieu notre étude se consacrera sur l'analyse statistique des crédits d'investissement des douze (12) agences au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. On finalise notre étude par une comparaison entre l'agence de Tizi -Rached et les autres agences de la BADR.

**Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil****1. Présentation de la banque ( BADR )****1.1 Historique de la BADR**

La banque de l'agriculture et du développement rural est une institution financière nationale créée le 13 mars 1982 sous la forme juridique de société par actions (SPA). Son capital est de 33 000 000 000 DA, avec ses 288 agences locales d'exploitation. La BADR possède le premier réseau bancaire en Algérie au service de deux (02) millions de clients professionnels et particuliers.

Deuxième banque en Algérie, douzième en Afrique et cent soixante huitièmes dans le monde par l'importance de son total bilan.

Elle assure tous les métiers bancaires avec une particularité portant sur le financement de l'agriculture de la pêche et de l'agro-industrie.

L'implantation géographique de son réseau et le profil de sa clientèle ont fait de la BADR une banque de proximité, position par laquelle elle a renforcé son rang.

Elle assure le financement de plus de 300 filières d'activités liées en amont et en aval à l'agriculture, aux industries agroalimentaires et à la pêche. En plus des formules classiques de financement sur ses fonds propres, la banque contribue largement à la réussite des différents programmes de soutiens et d'aide tendant au développement de l'agriculture, à la promotion du monde rural, ainsi qu'à celle des programmes spécifiques au sud et aux hauts plateaux.

Près de 100 agences la BADR assure la distribution de produits d'assurance au bénéfice de la clientèle et du public. Il y'a les assurances de risques agricoles, les assurances de personnes et les assurances de risques d'habitations.<sup>98</sup>

Elle constitue aujourd'hui le premier support pour le développement de l'économie agricole et rurale et s'est imposée dans le secteur financier et bancaire Algérien comme l'acteur incontournable et le leader incontesté dans le financement du secteur de l'agriculture des industries agroalimentaires, de la pêche et de l'agriculture.

---

<sup>98</sup> [www.badr-ban.k.dz](http://www.badr-ban.k.dz).

Elle est placée au premier rang en matière de financement des jeunes diplômés et des chômeurs dans le cadre des dispositifs d'aide à l'emploi (ANSEJ, CNAC, ANGEM) tendant à la résorption du chômage.

Elle contribue par ailleurs, à la création des PME activant dans l'agriculture, particulièrement les entreprises de prestation de services agricoles et les sociétés d'investissements agricole. A ce titre il convient de révéler la signature de plusieurs conventions et accords.

La BADR effectue toutes les opérations de caisse (retrait, dépôt, virement, les opérations de crédits pour entreprise et particulier et les opérations de commerce extérieur).

La présentation de sa clientèle peut être déduite par sa politique de segmentation, en effet, la segmentation adoptée par cette dernière est un morcellement classique qui consiste à découper son marché, c'est-à-dire sa clientèle en se basant sur les critères tels que l'âge, le revenu, la profession etc. cette division de segment se présente comme suite :

- **Particulier** : ménage concernant les comptes particuliers et épargne, ce segment présente tous ceux qui n'ont pas une activité professionnelle.
- **Professionnel** : commerçant, entreprise individuelle, professionnelle dont les professions libérales telles que les avocats, les pharmaciens, les médecins et les agriculteurs. Les capacités de financement de la BADR avec ses propres ressources et notamment ses capacités d'action importantes après la prise en charge par le trésor public des créances dites performantes.

### **1.2 Les mission de la BADR**

La BADR a été créé pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales. Ses principales missions sont :

- Le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie ;
- L'ouverture de compte à toute personne faisant la demande ;
- La participation à la collecte de l'épargne ;
- La contribution au développement du secteur agricole ;
- L'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaire et artisanale ;
- Le contrôle avec les autorités de tutelle de la formation des mouvements financiers des entreprises domiciliées.

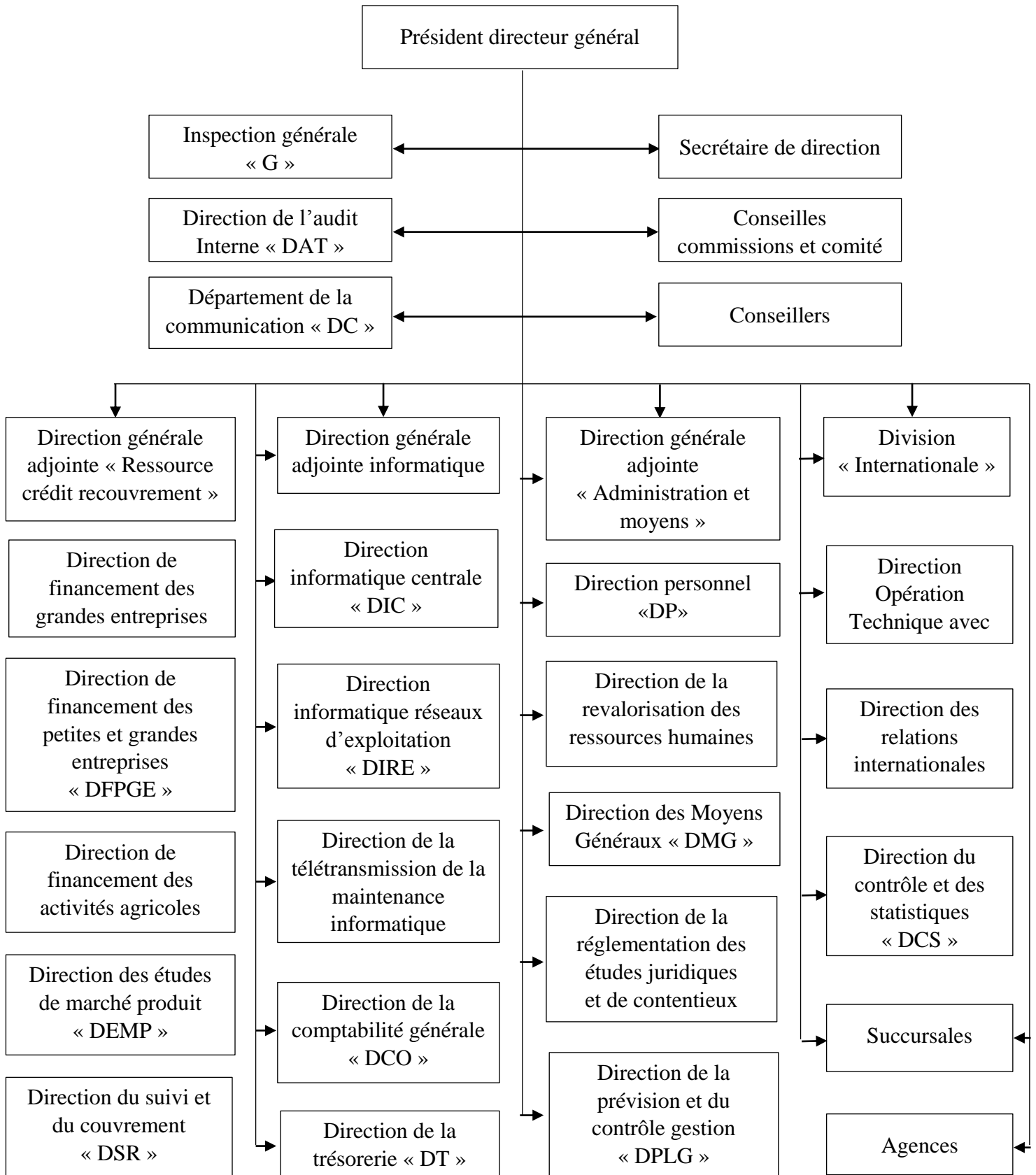
**1.3 Les objectifs de la BADR**

Parmi les principaux objectifs de la BADR on trouve :

- L'augmentation des ressources aux meilleurs couts et la rentabilisation de celle-ci par de crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles ;
- La gestion rigoureuse de la trésorerie tant en dinars qu'en devise ;
- L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans des domaines d'activités la concernant ;
- L'extension et le redéveloppement de son réseau ;
- La satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptibles de répandre à leurs besoins ;
- L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement.

1.4 Organigramme général de la BADR

Schéma N° 3 : Organigramme général de la BADR

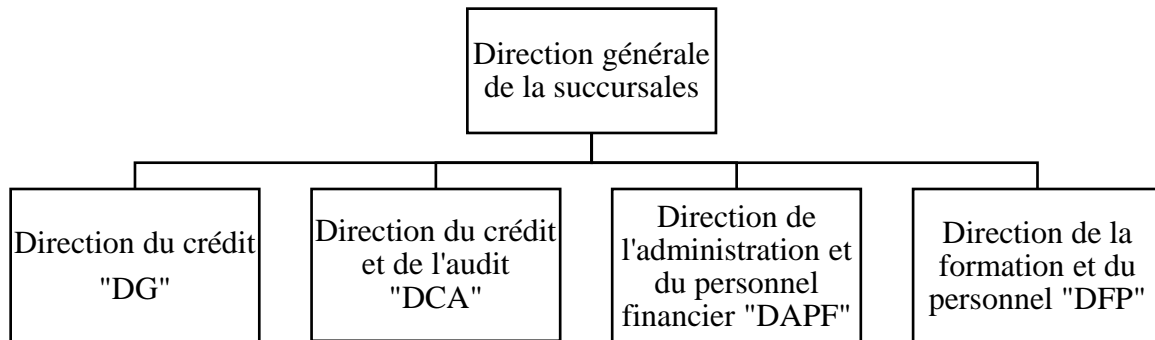


Source : La BADR de Tizi Ouzou

## ❖ L'organisation de la structure de la BADR

La structure de la BADR est représentée au niveau de chaque wilaya pour représenter la direction générale en cas de problème. Les structures sont composées d'un directeur général au sommet et quatre sous-directions qui de leurs parts regroupent un nombre d'agents.

**Schéma N° 4 :** L'organisation de la structure de la BADR



**Source :** La BADR de Tizi Ouzou

**1.5 La présentation de l'agence d'accueil (BADR de TIZI RACHED 588)<sup>99</sup>**

L'agence BADR de Tizi-Rached «588 » a été créé en 1982 après la restructuration de la BNA. Elle est dotée d'un système de « banque assises », ce système est composé de deux groupes de travail, le « front office » et le « back office ».

**1.5.1 Le Front Office**

Il offre la clientèle un espace convivial et adapté, lui garantissant un service personnalisé à travers la prise en charge et le traitement de l'ensemble de ces transactions bancaire par un chargé de clientèle et l'opportunité d'une assistance et d'un conseil de premier ordre, en matière de gestion des fortunes et des placements bancaires et/ou financier.

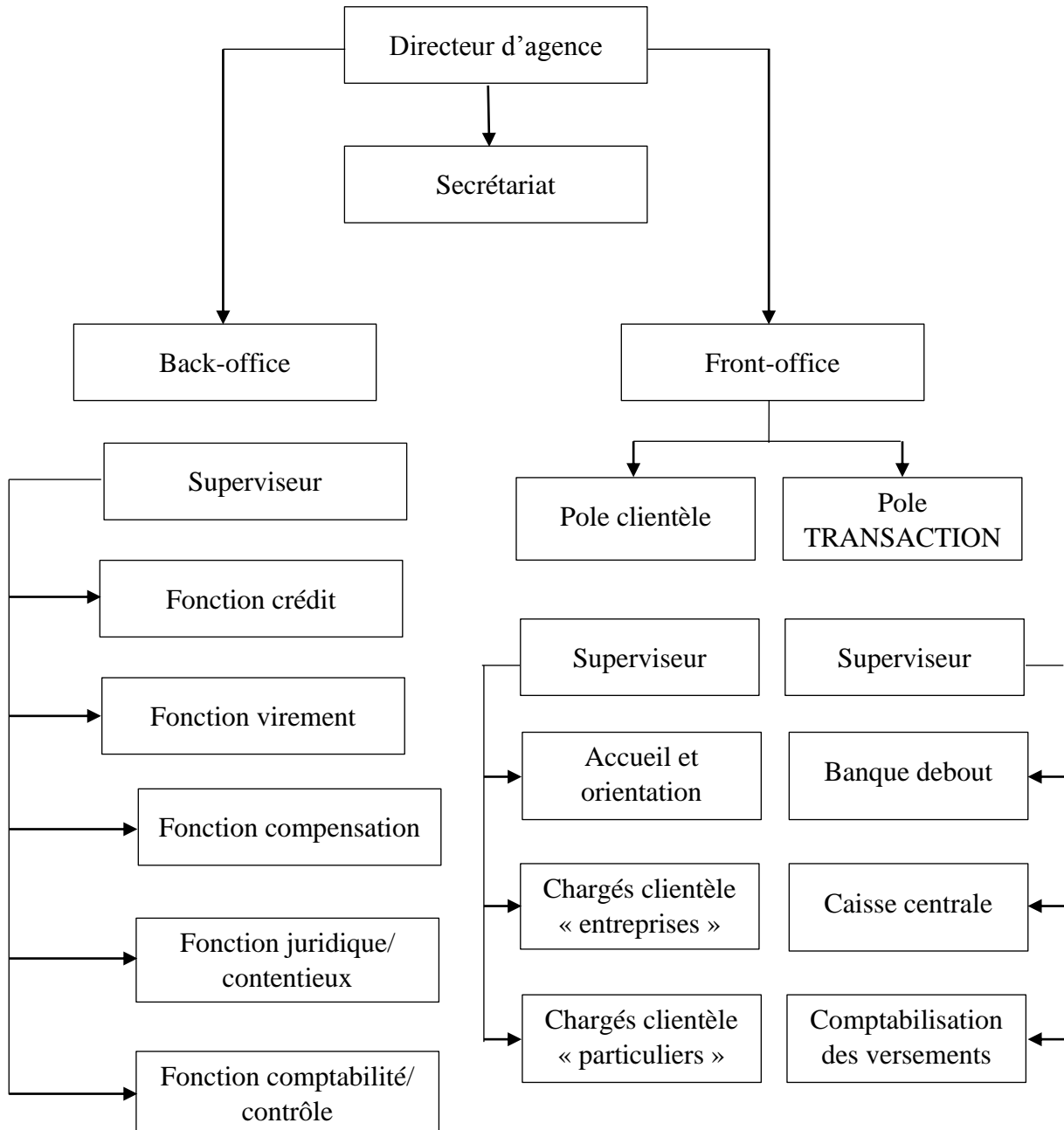
**1.5.2 Le Back Office**

Il regroupe les potentialités techniques et humaines pour traiter en temps réel les ordres et les opérations reçus du Front office. Il lui apporte l'assistance, les conseils et les informations nécessaires à la bonne exécution des opérations de la clientèle. Il est chargé aussi du traitement des tâches administratives, techniques et d'opérations nécessaires, répondant à des délais bien précis en impliqua d'autres structures internes ou externes à la banque. Il est composé également de plusieurs services : (service crédit, service de portefeuille, service comptabilité et service virement), dont on va s'intéresser au service de crédit.

---

<sup>99</sup> Document remit par la BADR

Schéma N° 5 : L'organigramme de l'organisation de l'agence BADR 588



Source : Document remis par l'agence (BADR)

**1.5.3 Présentation et organisation du service crédit :**

Le service crédit représente la cellule de base de toute agence, du fait qu'il est chargé de faire fructifier les ressources de la banque par l'octroi de crédits sains.

Le service crédit est scindé en trois sections auxquelles se partagent les tâches, de la réception des demandes de la clientèle au suivi de l'utilisation des crédits en passant par l'étude des dossiers.

**a) Le rôle de la cellule étude et analyse**

Cette cellule est composée de chargés clientèle ainsi que de chargés d'étude pour les premiers, leurs tâches se résument à la réception et vérification des dossiers de crédits. Quant aux seconds leur travail consiste en l'étude et le montage de ces dossiers.

**b) Le rôle de la cellule suivi des engagements**

Composé aussi de chargés de clientèle et de chargés d'étude, elle a pour mission le suivi et la gestion des dossiers de crédits et du recouvrement des créances.

**c) Le rôle de la cellule juridique**

Elle est l'interlocutrice des différents services d'exploitation et d'administration. Elle est chargée de tous les problèmes d'ordre juridique et du suivi des règlements des opérations faisant l'objet du contentieux et du recouvrement des créances litigieuses et contentieuses.

**1.5.4 Les relations du service crédit**

L'organisation d'une agence est conçue de telle manière qu'il y ait interdépendance et complémentarité entre les différents services de l'agence et même avec l'ensemble des structures de la banque.

**1.5.4.1 Les relations fonctionnelles**

Le service crédit consulte différents organismes à savoir

**➤ Les services de l'agence qui sont :**

- Le service de caisse et portefeuille pour les retraits, virements et versements, encaissements et escompte de chèques et effets ;
- Le service étranger dans le cadre des crédits extérieurs ;

- Le service contrôle.
- **Les autres structures de la banque qui sont :**
- Le groupe régional d'exploitation du rattachement auquel sont transmis les dossiers de crédit pour prise de décisions dans la limite de ses prérogatives ;
- La direction des crédits pour assistance, évaluation et mise en place des crédits ;
- La direction financière en matière de mobilisation des crédits et des besoins financiers ;
- La direction des affaires juridiques et contentieuses pour orientation juridique et gestion des affaires prétentieuses et contentieuses ;
- La direction de la comptabilité ;
- De plus le service de crédit consulte d'autre organisme à savoir :
- Les centrales de la banque d'Algérie (la centrale des impayés, des risques, des bilans)
- Les administrations : fiscales, douanes et conservation foncière...

#### 1.5.4.2 Les relations hiérarchiques

Le service de crédit entretient des relations hiérarchiques avec les autres compartiments. Il est placé sous l'autorité du directeur de l'agence, qui assure sous sa responsabilité, la médiation entre le service et les structures hiérarchique. Et vu que l'agence jouit d'un pouvoir décisionnel réduit, les dossiers de crédit sont alors transmis au comité de groupe régional d'exploitation pour étude complémentaire et ce, dans la limite de ses pouvoirs décisifs, sinon ce dernier les soumet à son tour à sa hiérarchie à savoir la Direction Générale pour décision et autorisation finale.

## 2. Les types de crédits d'investissement

### 2.1 Le crédit-bail

#### 2.1.1 Définition

Le crédit-bail c'est un contrat entre la banque et le promoteur pour la location de bien, de fabrication locale, rentrant directement dans la réalisation de projet d'investissement.

#### 2.1.2 Caractéristiques du crédit-bail

- **Montant** : participation du promoteur **10%** c'est l'apport personnel.
- **Subvention** : une subvention de **33%** jusqu'à **35%** et le reste de financement c'est par la banque.

- **Durée de la location : 5 ans** pour les équipements différents des clients en fonction de la nature et de type de projet et **6 mois** de diffère.
- **Taux d'intérêt** : le taux appliqué est de **9%** TTC par année. **6%** taux d'intérêt appliqué pour le client et **3%** pour le trésor.
- **Echéance** : en fonction de type d'activité, le remboursement peut être mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel.

**2.1.3 Le dossier à fournir :**

- Demande de location du matériel ou équipements en crédit-bail remplie par le client ;
- Extrait de naissance original ;
- Certificat de résidence ;
- Photocopie légalisée de la pièce d'identité ;
- Carte d'agriculteur ;
- Acte justifie la jouissance ou la propriété de l'exploitant ;
- Facture- pro forma des équipements objet de la demande ;
- Fiche technique de l'exploitation ;
- Justificatifs des revenus agricoles ;
- Plan prévisionnel des cultures et des revenus attendus ;
- Attestation de non endettement délivrée par les organismes compétents ;
- Cahier de charges ;
- Décision ;
- Extrait de rôle ;
- Attestation CNAS& CASNOS.

**2.1.4 Etude de cas N°1 : crédit-bail (leasing)****N° du dossier : XXXX****Client : XXXX****Domaine d'activité : Elevage bovin****Nature de crédit : CMT crédit-bail****Montant de crédit : 3.739.257,19**

**Durée d'amortissement :** 5 ans et 6 mois de diffère

**Durée d'utilisation :** 6 mois

**Taux d'intérêt :** bonifier 3 % et 6% à la charge du client

**Echéance de remboursement :** semestriel

**Garanties bloquantes :**

- Engagement d'assurer tous risques le matériel agricole objet du crédit-bail et donnant pouvoir à la BADR de débiter son compte pour renouvellement d'assurance.

**Réserves bloquantes :**

- Versement de loyer payé d'avance : **630.667,30 DA** du montant du matériel à financer ;
- Contrat bail (crédit bailleur /crédit preneur) dûment enregistrer ;
- Versement en provision un montant de **200.000,00 DA** pour la souscription de la police d'assurance tous risque ;
- Billet à ordre ;
- Extrait de rôle ;
- Carte fellah
- Attestation de non remboursement CNMA ;
- Consultation de la centrale des risques et des impayés.

**Garanties non bloquantes :**

- Souscription d'une police d'assurance tous risque.
- Facture commerciale du non de la BADR(EPE/PMAT), bon de livraison.
- PV définitif de réception des Equipment, objet du contrant bail/contrant fournisseur.
- Chaine de billet à ordre ;
- Convention de prêt.

- ✚ Le Mr XXXX a bénéficié d'une notification de soutien FNDIA dans le cadre  
machinisme agricole portera sur l'acquisition (Tracteur avec accessoires)

**La structure de financement se présente comme suit :**

**Montant HT : 6 306 673,00 DA**

**Apport personnel 10% : 630 667,30 DA**

**Subvention 1 936 748,51 DA**

---

**Montant BADR 3 739 257,19 DA**

## 2.2. Crédit Ettahadi

### 2.2.1 Définition

Il s'agit d'un crédit d'investissement partiellement bonifié, destiné aux nouvelles exploitations agricoles et d'élevage ou aux projets implantés sur des terres agricoles non exploitées, relevant de la propriété privée ou du domaine privé de l'état.

### 2.2.2 Caractéristiques

- **Montant :** la banque finance **80 %** jusqu'à **90%** du projet avec un apport personnel de **10% à 20 %**.

- **Durée :**

Crédit moyen terme : sur **7** ans avec une année de déferé.

Crédit long terme : de **10** ans jusqu'à **15** ans avec un an (**1**) ou cinq (**5**) ans de déferé.

- **Taux d'intérêt :**

Crédit moyen terme : **0 %** pour les **5** premières années ; **1 %** pour les **2** ans.

Crédit long terme : **0%** pour les **5** premières années ; **5%** pour les **15** ans.

- **Echéance :** semestriel.

### 2.2.3 Dossier à fournir

#### **Document administratif et juridique**

- Demande de financement signé, adressée au directeur d'agence BADR, le montant du crédit sollicité, la garantie proposée et son estimation approximative.
- Copie de la carte d'agriculteur.

- Fiche signalétique d'exploitation agricole.
- Copie authentifiée de registre de commerce.
- Attestation d'endettement ou de non endettement auprès des autres banques.
- Document d'état civil (acte de naissance, CNP/PC résidence...).

**Document comptable et fiscaux**

- Etude technico-économique établie le BNEDER ou par un bureau d'étude privé agréé par le BNEDER.
- Bilans fiscaux des 3 dernières exercices (pour les SARL, dernier bilan certifié par un commissaire aux comptes).
- Plan de charge convention, carnet de commandes, contrat, ...).
- Facture pro-forma (du cheptel et/ou matériel à acquérir, de l'assurance tous risques).
- Devis descriptif et estimatif des travaux et/ou aménagement à réaliser.
- Extrait de rôle apuré ou avec échéancier.
- Attestation de mise à jour CNAS et CASNOS (ou échéancier).

**Autres documents**

- Acte de propriété, certificat de possession, livret foncier ou acte publié à la conservation foncière.
- Contrat de location de l'exploitation.
- Procès-verbal de conformité et de capacité de la structure d'accueil établi par les services vétérinaires de la subdivision agricole.
- Agrément sanitaire établi par les services vétérinaires de la subdivision agricole pour le cheptel déjà existant.
- Autorisation des services de l'hydraulique pour forage (réf : le décret exécutif 21-260 du 30 juin 2021).
- Décision de création pour les unités de production (EX : huilerie, chambre froide ...).

**Pour les établissements classés**

- Autorisation des services de l'environnement ou déclaration sur l'honneur (Exemple : pour l'élevage bovin : plus de 80 têtes autorisation de wilaya, de 40 à 80 têtes.

**2.2.3 Etude de cas N°2 : Crédit Ettahadi**

**Client :** XXX.

**Domaine d'activité :** fabrication aliment de bétail.

**Nature de crédit :** crédit Ettahadi long terme.

**Montant de crédit :** 96.831.396 ,00 DA

**Durée :** 6 ans et 2 ans de déferé.

**Durée d'utilisation :** 10 ans.

**Taux d'intérêt :** 5,50% dont 3% bonifié et 2,50 % a la charge de client

Pendant les 5 premières années.

**Echéancier de remboursement :** trimestriel.

**Garanties bloquantes**

- Hypothèque en premier rang l'unité de production (4lots de terrain totalisation 2642 m<sup>2</sup> élargis aux constructions réalisées à réexpertiser.
- Nantissement de bon de caisse d'une valeur de 2000.000DA.
- Chaine de billet à ordre.

**Réserves bloquantes**

- Versement de l'apport personnel représentant 20 % des équipements locaux à hauteur de 24.207.849 DA.
- Engagement notaire de nantissement des équipements locaux à financer.
- Convention de prêt.

**Garanties non bloquantes**

- Nantissement des équipements locaux à financer des réceptions

**Réserves non bloquantes**

- DPAMR des équipements à acquérir.

**La structure de financement se présente comme suit :**

**Apport personnel : 24.207.849,00DA**

**Montant BADR : 96.831.396 ,00 DA**

**2.3 CMT Equipment****2.3.1 Définition**

Est la formule de financement qui permet de concrétiser tous les projets de création ou d'extension de projet professionnel, de renouvellement des équipements ou d'acquisition d'un véhicule pour usage professionnel.

**2.3.2 Caractéristique du CMT équipements**

- **Montant :** la banque finance **50%** du projet avec un apport personnel de **50%**.
- **Durée :** 5ans
- **Taux d'intérêt :** **5.50%**
- **Echéance :** semestriel

**2.3.3 Dossier à fournir****Dossier a Fournier**

- Demande d'un crédit d'investissement signé par le promoteur adressé.
- Extrait de rôle +attestation de mise à jour ou de non affiliation cnas et casnos.
- Facture proforma des équipements à financer.
- Etude technico-économique.
- Plan de production prévisionnel sur 5 ans.
- Fiche signalétique de l'exploitation délivrée par la DSA
- Bilans +TCR des 5 derniers exercices
- Bilans +TCE prévisionnels sur 5 ans

- Acte de propriété des terrains et le hangar ou un certificat de possession ou bien promesse de location sur 5 ans chez quelqu'un qui possède les actes de propriété.
- Copie carte fellah pour les éleveurs cette carte doit remonter à trois exercices successifs

**Pour les activités agricoles : Etablir :**

- Un procès-verbal de capacité et de conformité du hangar devant abriter l'activité envisagée délivré par la subvention agricole.
- Acte de propriété des terrains :

**Structure d'accueil**

**En stabulation libre :** 8 à 10 m<sup>2</sup> /vache

**En stabulation entravé :** 6 à 7 m<sup>2</sup>/vache

**Structure fourragère :** 0,25 hectare par tête en irriguer ou 2 hectares par tête en non irriguer pour l'élevage bovins.

**Structure d'accueil :** 2 m<sup>2</sup> par tête pour l'élevage ovin

**Structure fourragère :** 1 hectare pour 20 brebis.

**Minimum de tête :** les vaches laitières : 20 têtes

Ovin : 150 têtes

**Garanties : réelle**

- Hypothèque : le bien sera expertisé par l'expert de la BADR, sa valeur doit couvrir la totalité de notre engagement.
- Nantissement de bons de caisse ou DAT.
- Nantissement des équipements existant qui seront évalués par un expert.

**Dossier complet originale +2 copies légalisées.**

**2.3.4 Etude de cas N°3 : CMT Equipements**

**Client :** XXX.

**Domaine d'activité :** Huilerie traditionnelle

**Nature de crédit :** CMT Equipement.

**Montant de crédit :** 2.387.000,00 DA

**Durée :** 4 ans et 1 ans de déferé.

**Durée d'utilisation :** 12 mois.

**Taux d'intérêt :** 5,50%

**Echéancier de remboursement :** semestriel.

**Garantie bloquante**

- Reconduction des garanties déjà détenus à savoir :

La caution hypothécaire d'un terrain de **941m<sup>2</sup>** élargie aux constructions comptabilisées a **67.523.000,00 DA**.

- Nantissement des Equipement financiers.

**Réserves bloquantes**

- Mobilisation en compte de l'apport personnel de **1.023.000,00 DA**.
- Attestation fiscal et parafiscal récente (apurée et /ou échéancier de remboursement).
- Engagement de notarie de gager le matériel roulant à financer.
- Engagement de contracter une police d'assurance multirisque.
- Consultation et réponse de la centrale des risques et des impayés.

**Garantie non bloquante**

- Gage du matériel roulant financier.
- Chaine de billet à ordre.

**Réserves non bloquantes**

- DPAMR (à souscrire des réceptions du matériel).
- Signature des conventions de prêt en langue étrangère et nationale (à recueillir avant tout déblocage de fond).

Mr XXX pour mieux rentabiliser l'activité d'huilerie envisage d'acquérir un camion :

- Hyundai HD 78 avec un prix de :**3.410.000,00 DA.**
- Caisse grand modèle et caisse petit modèle avec un prix de :**36.100,00 DA.**

**La structure de financement se présent comme suit :**

**Autofinancement : 1 131 300,00 DA**

**Crédit bancaire : 2 639 700,00 DA**

### **3. Les étapes de réalisation d'un crédit d'investissement**

**Première étape :** Etude de dossier

- Dossier à fournir ;
- Accusé de réception +frais de dossier ;
- Fiche de renseignement sur le client et son activité ;
- Rédiger un rapport ;
- Une visite sur site.

**Deuxième étape :** Le ticket d'autorisation

**Troisième étape :** Le dépôt des garanties et réserves bloquantes

**Quatrième étape :** L'envoi de dossier (réserves, garanties bloquante) au service juridique pour le vérifier et faire une lettre de validation.

**Cinquième étape :** la saisie de dossier sur le système

**Sixième étape :** déblocage de fond (crédit)

**Septième étape :** faire le tableau d'amortissement (échancier de remboursement).

**Huitième étape :** nantissement de matériel en parallèle avec la sixième étape

**Neuvième étape :** dossier en gestion.

## Section 2 : Analyse statistique des crédits d'investissement

Agence 571 : Azazga

Tableau 2: Les crédits d'investissement octroyé par l'agence d'Azazga

Année \ Dispositif	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ettahadi	3	3	4	0	7	0
Leasing	2	7	7	3	0	0
CMT Equipement	1	0	2	1	0	0
ANDI + CNAC + ANGEM + ANSEJ + ANADE	18	24	16	29	0	0

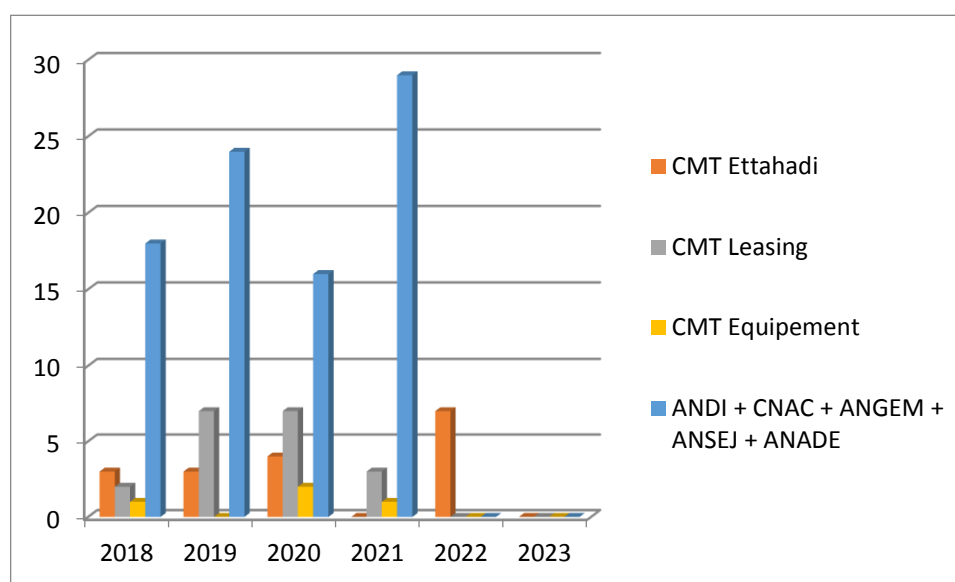


Figure 1 : Les crédits d'investissement octroyé par l'agence d'Azazga.

❖ **Commentaire :**

Selon les résultats statistiques nous avons constaté que le nombre de crédit d'investissement octroyé par la BADR d'Azazga est 41 dossiers, traités durant les six dernières années.

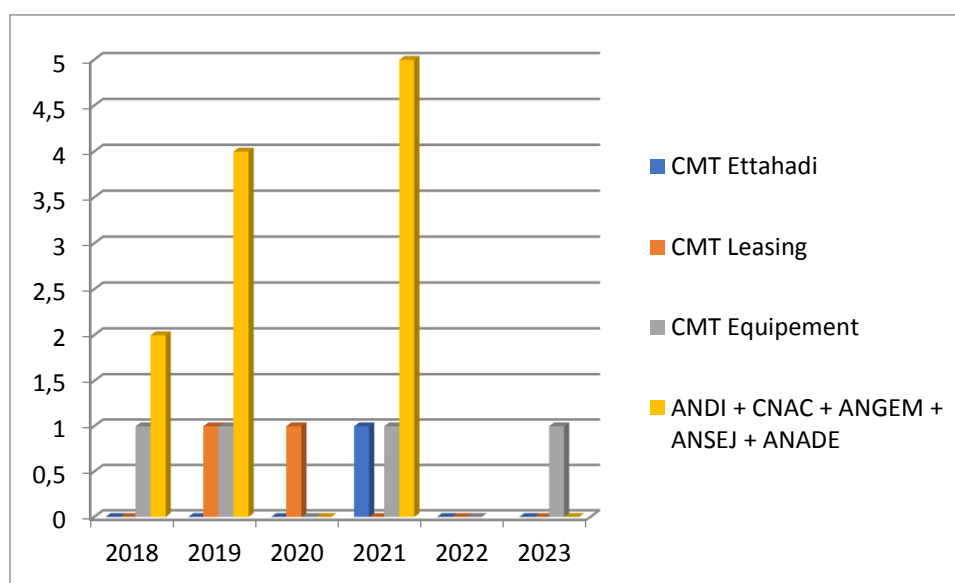
On remarque que le crédit-bail représente 20 dossiers suivi par le crédit Ettahadi par 17 dossiers enfin le CMT Equipement avec seulement 4 dossiers, cette différence entre ces trois crédits d'investissement revient aux garanties exigées par le crédit Ettahadi et CMT Equipement par contre le crédit-bail ne demande pas de garanties.

La figure N°1 montre un nombre important des dispositifs d'aides (ANDI ; CNAC ; ANGEM; ANSEJ ; ANADE) avec 87 dossiers. Le nombre de dossiers des dispositifs d'aides est supérieur à celui des crédits d'investissements et on peut justifier cette différence par les garanties proposées, paracerque la banque exige des garanties réelles et personnelles contrairement aux dispositifs d'aides.

**Agence 572 : Larbaa Nath Irathen**

**Tableau 3:Les crédits d'investissement octroyé par l'agence LNI**

Dispositif \ Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ettahadi	0	0	0	1	0	0
Leasing	0	1	1	0	0	0
CMT Equipement	1	1	0	1	0	1
ANDI + CNAC + ANGEM + ANSEJ + ANADE	2	4	0	5		0



**Figure 1:Les crédits d'investissement octroyé par l'agence LNI**

❖ **Commentaire**

D'après la figure N°2 et le tableau N°3 On constate que le crédit le plus demandé par les agricultures de LNI est le CMT Equipement avec 3 dossiers suivi par le crédit-bail avec 2 dossiers et Ettahadi uniquement un dossier et enfin les dispositifs d'aides par 11 dossiers. On peut justifier cette faible demande de crédit par l'emplacement de la région de LNI qui est située dans un relief forestier dont les gens de cette région sont des commerçants majoritairement.

Agence 573 : Ain El Hammam

Tableau 4: Les crédits d'investissement octroyé par l'agence AEH

Dispositif \ Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ettahadi	1	0	0	0	0	0
Leasing	0	0	1	0	0	0
CMT Equipement	0	0	0	0	2	0
ANDI + CNAC + ANGEM + ANSEJ + ANADE	5	5	3	17	9	0

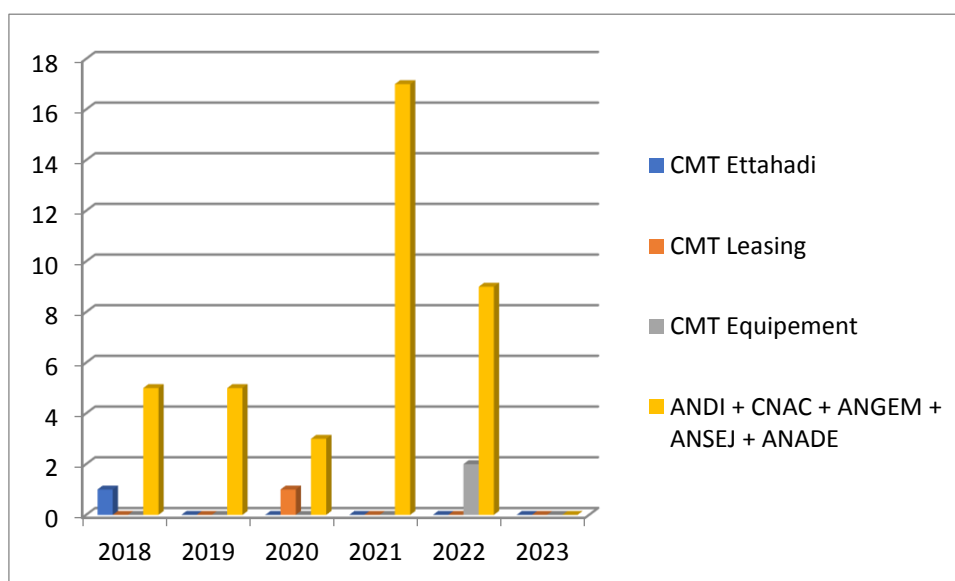


Figure 2: Les crédits d'investissement octroyé par l'agence AEH

❖ **Commentaire**

D'après la figure N°3 et le tableau N°4, les résultats obtenus montrent une faible demande des trois crédits d'investissements durant les six dernières années dont un seul crédit Ettahadi en 2018, un seul crédit-bail en 2020 et deux crédit CMT Equipement en 2022, par contre 39 dossiers des dispositifs d'aides traités car la région de **AEH** est zone montagnarde avec un climat froid dont les investisseurs ne réussissent pas leurs projets.

AGENCE 574 : Draa El Mizan

Tableau 5: Les crédits d'investissement octroyés par l'agence DEM

Dispositif \ Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ettahadi	0	1	0	0	3	0
Leasing	29	7	9	3	2	0
CMT Equipement	0	1	0	0	0	0
ANDI + CNAC + ANGEM + ANSEJ + ANADE	9	19	19	28	18	3

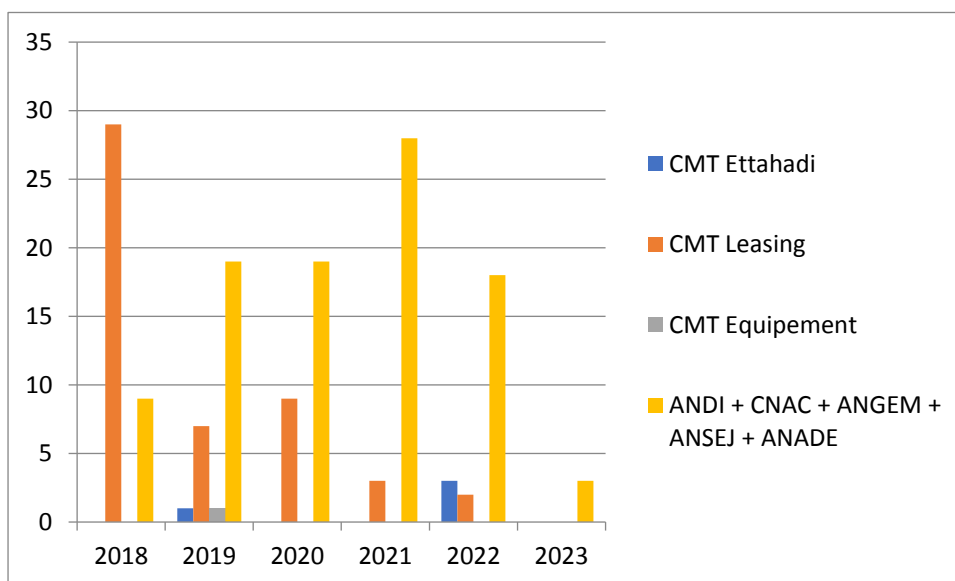


Figure 3: Les crédits d'investissement octroyés par l'agence DEM

❖ **Commentaire**

D'après les résultats des tableaux ci-dessus concernant le nombre de crédit d'investissement octroyés par l'agence de DEM pendant six années, on observe une forte demande de crédit-bail avec un total de 50 dossiers suivi par 4 dossiers de crédit Ettahadi, un seul dossier CMT Equipement et 39 dossiers dispositifs d'aides. Ce déséquilibre entre le crédit-bail et d'autres crédits revient à la demande des besoins et la majorité des jeunes promoteurs n'ont pas de garanties à hypothéquer.

Agence 576 : Draa Ben Khedaa

Tableau 6:Les crédits d'investissement octroyés par l'agence DBK

Dispositif \ Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ettahadi	0	0	0	0	2	0
Leasing	4	3	1	1	0	0
CMT Equipement	0	0	0	0	0	0
ANDI + CNAC + ANGEM + ANSEJ + ANADE	7	6	4	4	5	0

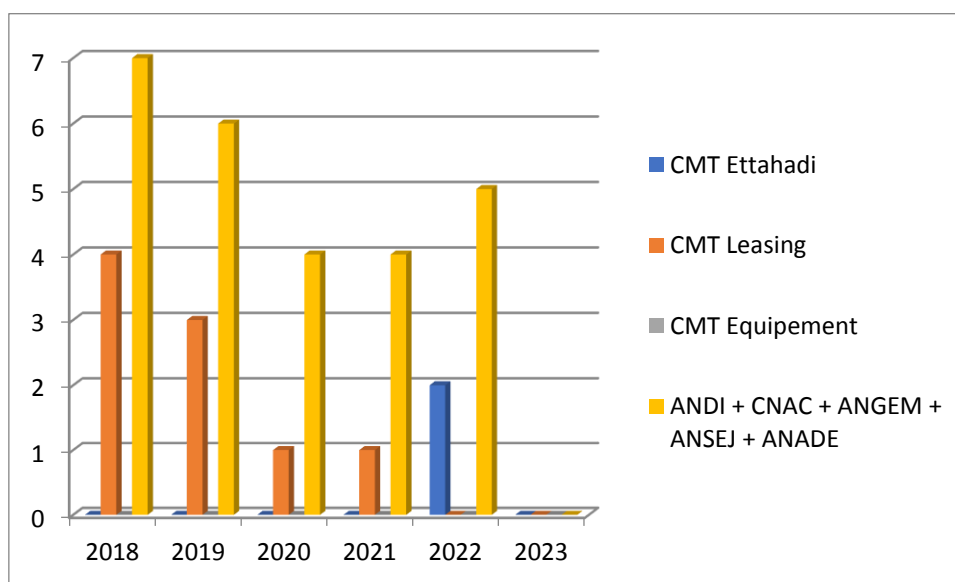


Figure 4:Les crédits d'investissement octroyés par l'agence DBK

❖ **Commentaire**

Selon les résultats obtenus le nombre de crédit Ettahadi est seulement 2 dossiers,9 dossiers crédit-bail et aucun dossier de CMT Equipement et par rapport aux dispositifs d'aides 26 dossiers.la région de DBK est une zone industrielle.

Agence 579 : Ouassif

Tableau 7:Les crédits d'investissement octroyés par l'agence Ouassif

Année / Dispositif	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CMT Ettahadi	0	0	0	0	0	0
CMT Leasing	0	0	0	0	0	0
CMT Equipement	0	0	0	0	0	0
ANDI + CNAC + ANGEM + ANSEJ + ANADE	14	16	11	18	14	3

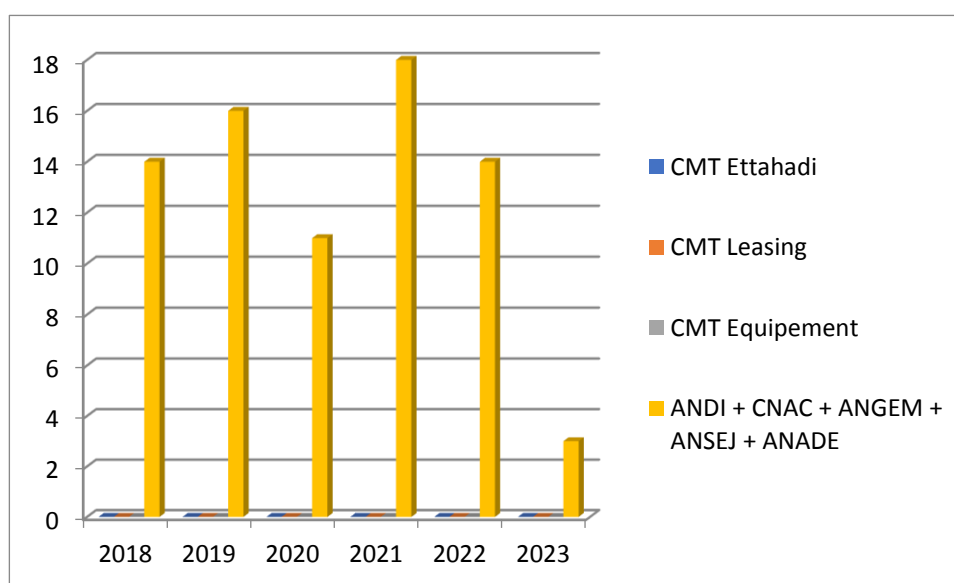


Figure 5:Les crédits d'investissement octroyés par l'agence Ouassif

❖ **Commentaire**

La figure N°6 et le tableau N°7 montre que la région de Ouassif y a aucune demande de crédit d'investissement par contre les dispositifs d'aides sont à 76 dossiers, l'interprétation de ce résultat revient toujours aux garanties demandées par la banque. La majorité des habitants de ouassif sont des artisans.

Agence 580 : Tizi Ouzou

Tableau 8:Les crédits d'investissement octroyés par l'agence TO

Dispositif \ Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CMT Ettahadi	0	0	0	2	0	0
CMT Leasing	0	0	3	3	0	0
CMT Equipement	0	0	0	1	2	0
ANDI + CNAC + ANGEM + ANSEJ + ANADE	11	18	20	32	17	3

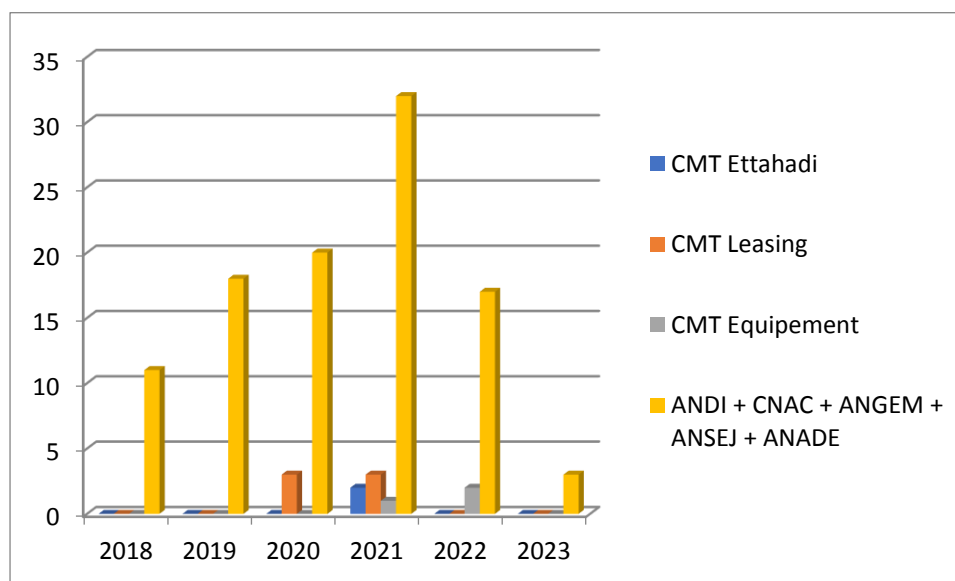


Figure 6:Les crédits d'investissement octroyés par l'agence TO

❖ **Commentaire**

D'après ce qu'on peut voir sur le tableau N°7 et la figure N°8 l'agence de tizi Ouzou à enregistrer seulement 2 dossiers de crédit Ettahadi ,6 dossiers crédit-bail et 3 dossiers de CMT Equipement par contre les dispositifs d'aides sont plus nombreux avec 101 dossiers.la région de Tizi Ouzou est zone commerciale.

Agence 581 : Tizirt

Tableau 9: Les crédits d'investissement octroyés par l'agence Tizirt

Dispositif \ Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ettahadi	1	3	1	7	6	0
Leasing	5	4	10	3	2	0
CMT Equipement	2	1	1	1	0	0
ANDI + CNAC + ANGEM + ANSEJ + ANADE	5	14	17	15	12	5

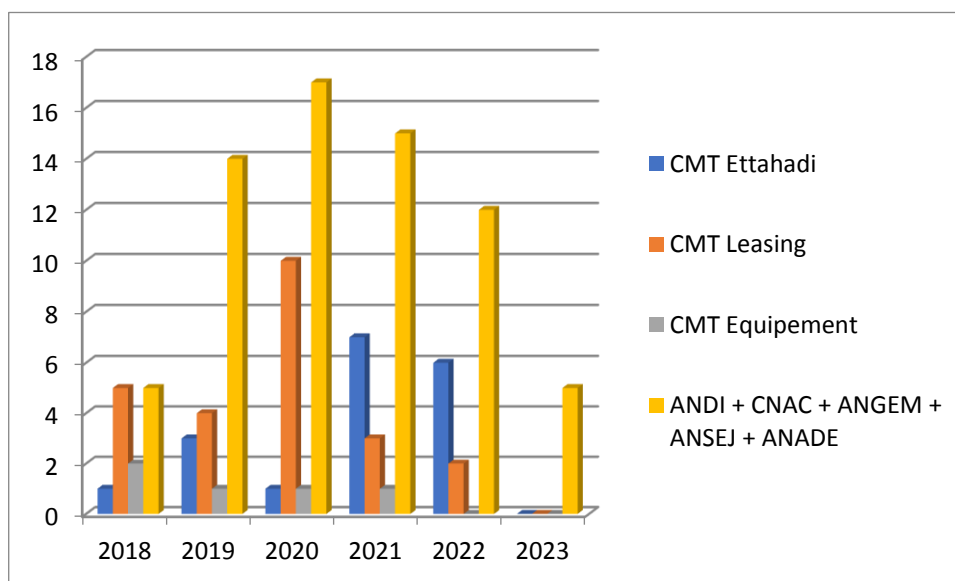


Figure 7: Les crédits d'investissement octroyés par l'agence Tizirt

❖ **Commentaire**

Selon les résultats de la figure N°8 et tableau N°9 on remarque une forte demande de crédit-bail avec 24 dossier suivi par crédit Ettahadi avec 18 dossiers et 5 dossiers CMT Equipement. Les dispositifs d'aides sont à 68 dossiers. la région de Tizirt est un relief agricole et une zone contenant de l'eau et ça aide à l'agriculture.

Agence 582 : Ouadhias

Tableau 10: Les crédits d'investissement octroyés par l'agence Ouadhias

Dispositif \ Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ettahadi	0	0	1	0	0	0
Leasing	6	2	9	1	0	0
CMT Equipement	2	3	1	0	0	0
ANDI + CNAC + ANGEM + ANSEJ + ANADE	4	5	4	12	6	0

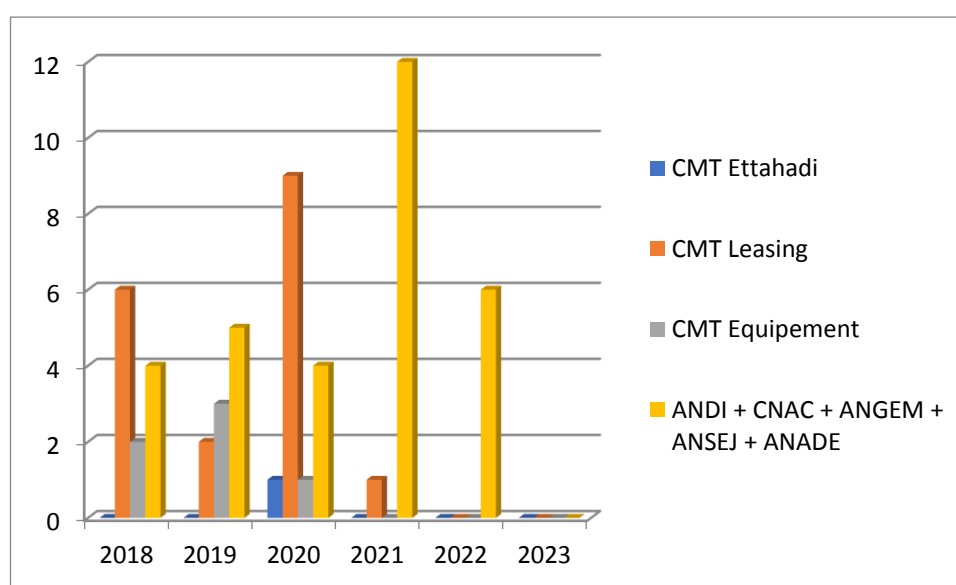


Figure 8: Les crédits d'investissement octroyés par l'agence Ouadhias

❖ **Commentaire**

On remarque que le crédit-bail est plus demandé avec 18 dossiers suivi par CMT Equipement avec 6 dossiers et un seul dossier de crédit Ettahadi, 31 dossiers de dispositifs d'aide qui sont enregistrés. Les résultats montrent que la région de Ouadhias est une zone agricole et les agriculteurs prennent des tracteurs avec accessoires (le crédit-bail finance les tracteurs et accessoires).

Agence 584 : Azeffoun

Tableau 11: Les crédits d'investissement octroyés par l'agence Azeffoun

Dispositif \ Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ettahadi	0	0	1	2	1	0
Leasing	0	0	4	1	0	0
CMT Equipement	0	1	0	0	0	2
ANDI + CNAC + ANGEM + ANSEJ + ANADE	15	21	12	7	8	0

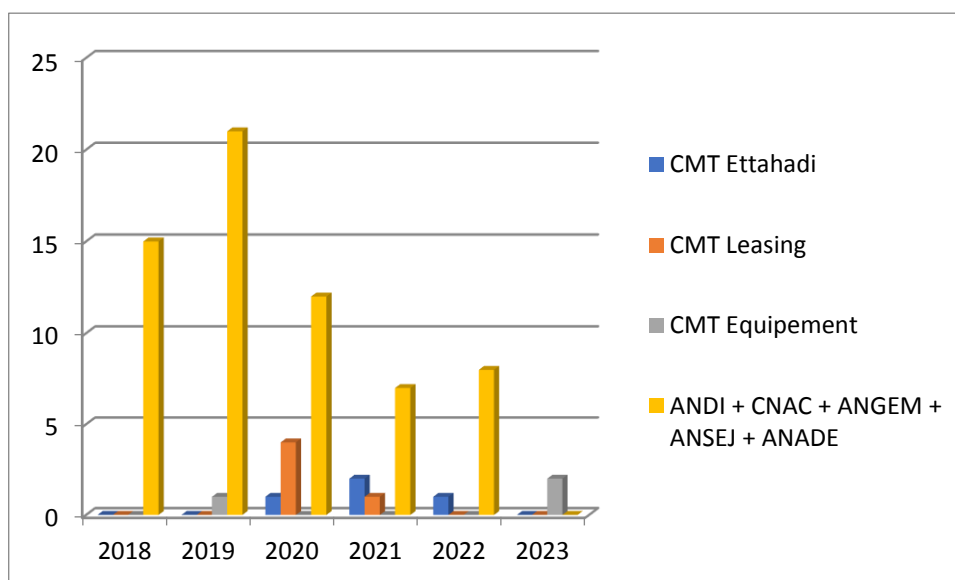


Figure 9: Les crédits d'investissement octroyés par l'agence Azeffoun

❖ **Commentaire**

On observe une faible demande de crédit d'investissement avec 6 dossiers crédits bail, un seul dossier Ettahadi et aucun dossier de CMT Equipement par contre 63 dossiers des dispositifs d'aides .la région d'Azeffoun repose beaucoup sur le tourisme et la pêche et un peu sur l'agriculture.

Agence 585 : Bouzguene

Tableau 12: Les crédits d'investissement octroyés par l'agence Bouzguene

Année \ Dispositif	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ettahadi	0	1	0	0	0	0
Leasing	0	3	1	2	0	0
CMT Equipement	0	0	0	0	0	0
ANDI + CNAC + ANGEM + ANSEJ + ANADE	3	9	3	3	3	1

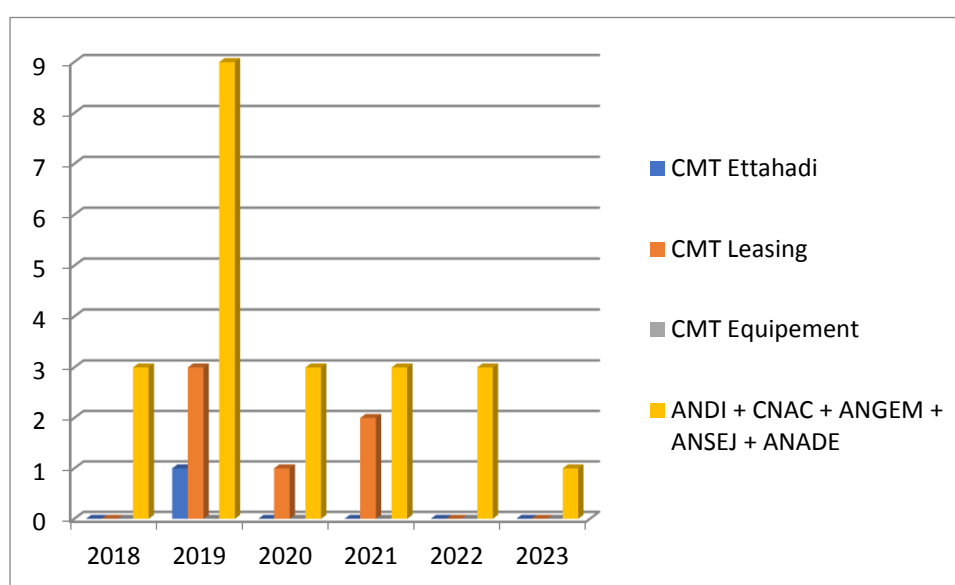


Figure 10: Les crédits d'investissement octroyés par l'agence Bouzguene

❖ **Commentaire**

On observe une faible demande des crédits d'investissement durant les six dernières années avec 6 dossiers crédit-bail, un seul dossier crédit Ettahadi, aucun dossier CMT Equipement et 22 dossiers des dispositifs d'aides. la région de Bouzguene est une zone d'olivier.

Agence 588 : Tizi-Rached

Tableau 13: Les crédits d'investissement octroyés par l'agence Tizi Rached

Dispositif \ Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ettahadi	1	0	0	1	0	0
Leasing	6	3	10	3	1	0
CMT Equipement	1	0	0	0	0	0
ANDI + CNAC + ANGEM + ANSEJ + ANADE	12	16	15	20	8	0

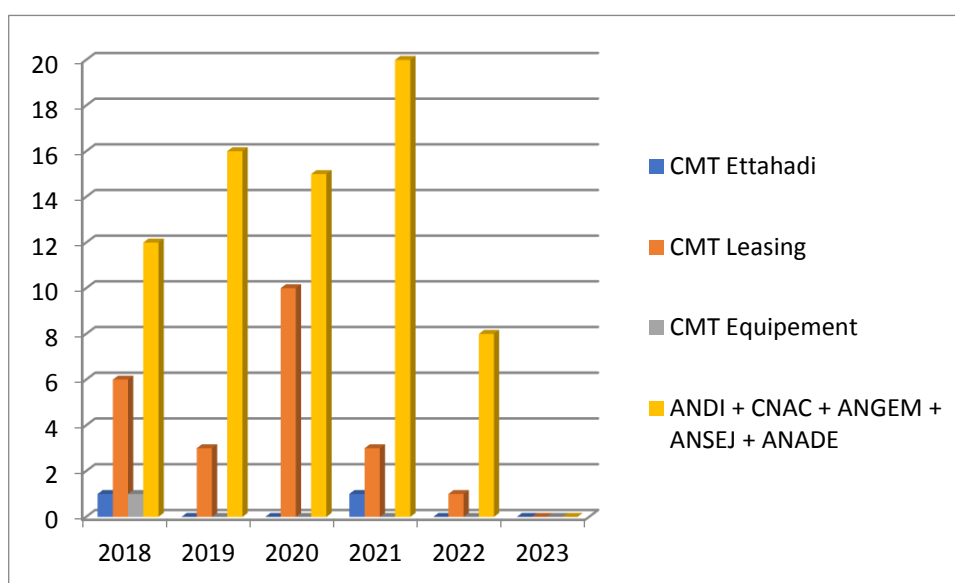


Figure 11: Les crédits d'investissement octroyés par l'agence Tizi Rached

❖ **Commentaire**

Ce que l'on peut analyser depuis le tableau N°13 et la figure N°12 la demande de crédits bail est 23 dossiers suivi par 2 dossiers Ettahadi et un seul dossier CMT Equipement par rapport à les dossiers des dispositifs d'aides sont 71 dossiers. On constate que la demande de crédits bail est supérieure à celle de Ettahadi et CMT Equipement et ça revient au besoin des clients et vu que la région de Tizi Rached est une zone agricole donc les agriculteurs ont besoin des tracteurs pour leurs activités.

Tableau 14: Total de nombre de dossiers de crédit d'investissement de 12 agences.

Crédit	Bail	Ettahadi	CMT Equipement
<b>Total des crédits</b>	163	53	28

D'après le tableau ci-dessus nous avons constatés que le type de crédit d'investissement le plus octroyé pendant les six années au niveau des douze (12) agences c'est le crédit-bail par rapport à ces avantages qui se présentent comme suit :

**1. Pour le crédit-preneur (locataire, utilisateur) :**

Le crédit-bail présente plusieurs avantages au crédit-preneur notamment :

**a. La souplesse :**

Le crédit-bail est avant tout un synonyme de souplesse. Le crédit-preneur peut exploiter un bien sans avoir à en acquérir la propriété et par voie de conséquence, sans mise de fonds initiale importante.

**b. Financement intégral de l'investissement :**

Un financement par crédit-bail peut atteindre 100% du montant HT du bien à acquérir. Cependant, les sociétés de crédit-bail exigent un apport allant de 10% à 30 % du prix HT du bien à financer. Ce montant est considéré comme un loyer majoré.

**c. Source supplémentaire de crédit :**

Grâce au financement intégral, le crédit-bail préserve la trésorerie de l'entreprise qui conserve les fonds propres nécessaires au financement des besoins de son exploitation. Sous cet aspect, le crédit-bail constitue une source supplémentaire de crédit qui n'épuise pas les possibilités d'emprunt du crédit-preneur.

**d. Rapidité d'accès au financement :**

La réponse à la demande de financement par crédit-bail est donnée rapidement. Cette rapidité favorise les entreprises qui doivent procéder à des investissements imprévus et urgents.

**e. Garanties simplifiées et réduites :**

Le titre de propriété est la principale garantie du bailleur, celui-ci pouvant récupérer le matériel en cas de défaut de location.

**f. Avantages fiscaux :****➤ La déductibilité des loyers :**

Les loyers sont considérés comme des charges d'exploitation et par conséquent ils sont déductibles du résultat imposable. Cette bonification fiscale sera d'autant plus importante que la durée du contrat de crédit-bail sera courte (loyers plus élevés) et que l'entreprise locataire sera en situation bénéficiaire.

**➤ Un allègement progressif du poids de la TVA :**

Le locataire ne paiera la TVA que sur le montant des redevances au fur et à mesure du paiement des loyers ; c'est-à-dire la charge de la TVA est étalée sur toute la durée de la location.

**g. Transférer le risque d'obsolescence :**

Pour les professionnels, et plus particulièrement, ceux qui utilisent ou exploitent des équipements à forte valeur ajoutée comme des ordinateurs ou du matériel de télécommunication ne se soucient pas du risque d'obsolescence car l'alternative de restituer le bien objet du contrat à échéance lui permet d'opter pour le choix de renouvellement de l'investissement.

**h. L'option d'achat :**

Cette option laisse au preneur une marge de manœuvre quant à l'option finale (rendre l'équipement ; prolonger l'investissement ou acheter l'équipement) en lui permettant de décider au moment opportun le choix le plus indiqué en fonction de la situation financière, des besoins de son entreprise et de la performance de ses équipements.

**2. Pour le crédit bailleur :****a. Forte garantie (titre de propriété) :**

Le bailleur conserve la propriété juridique du bien objet du contrat ce qui fait de lui un créancier privilégié en cas de défaillance du locataire, le bailleur pourra revendre ou relouer le bien. De plus, il peut exiger des garanties complémentaires pour se prémunir contre une négligence nuisible à la valeur du matériel de la part du preneur ou autre risque.

**b. Le risque d'obsolescence :**

Lorsque le contrat de crédit-bail, prévoit irrévocablement l'option d'achat à l'échéance de la location ; le bailleur ne récupère pas le bien, le risque d'obsolescence est donc supporté par le locataire.

**c. Une forte rentabilité :**

Les sociétés de leasing exigent un taux d'intérêt nettement supérieur à celui d'un crédit classique. Ceci est dû à : l'énorme risque dû au financement intégral et la rapidité dans la prise de décision.

**d. Avantages fiscaux :**

Le bailleur a le droit de pratiquer l'amortissement des biens donnés en location, ce qui lui permet de réduire son bénéfice imposable.

**e. Le suivi d'équipement :**

La maintenance et l'assurance du matériel sont prises en charge par le locataire ; Cela permet de garantir au bailleur la récupération d'un bien en bon état.

**f. Réductions supplémentaires :**

En tant que client important, le crédit bailleur peut parfois recevoir des réductions des fournisseurs de biens. Il en fera ainsi profiter le locataire.

**3. Pour le fournisseur :**

Le crédit-bail est une technique très avantageuse pour le fournisseur, elle lui permet :

- L'écoulement de ses ventes, il sera ainsi débarrassé du problème de sur stockage ;
- La promotion de ses ventes, le crédit-bail est capable de lui créer de nouveaux débouchés ;
- La diminution du risque des impayés, vu qu'il sera payé par la société de crédit-bail.

Pour choisir le mode de financement qui convient le mieux pour le financement de l'investissement, il sera mieux de prendre un exemple pratique sur le crédit-bail.

Nom de client : Mr C.B

Activité : Exploitation agricole

L'adresse : Tabarkoukt.Beni Douala.TO

Agence : LNI

Type de crédit : bail (leasing)

Date : 19/08/2020

Montant de crédit : **3.861.077,23** DA

Subvention de la DSA : **2.750.000,00** DA

Apport personnel : **600.000,00** DA

Le client est satisfait de ce type de crédit-bail car il a amélioré son activité dont son chiffre d'affaires à augmenter en 2021 jusqu'à **2.740.150,00 DA**, c'est un client solvable qui respecte son tableau d'amortissement.

**Conclusion**

En conclusion, on dira que la banque de l'agriculture et de développement rural a pour rôle de collecter les dépôts d'argent de ces clients, puis à les utiliser sous forme de crédits ou d'investissements. Pour cela, elle est organisée avec des agences et des succursales qui couvrent un vaste champ d'opérations.

Au niveau des agences bancaires, on trouve plusieurs services spécialisés dans des tâches bien précises. Le service crédit a pour mission d'étudier et d'évaluer chaque demande de crédit qu'il reçoit, et cela en suivant des étapes bien précises pour éviter le risque d'insolvabilité ou d'incrédibilité liés au financement de ceux-ci.

## *Conclusion générale*

## Conclusion Générale

---

### Conclusion générale

Au terme de ce présent mémoire, sanctionnant trois mois de travail passés au sein de la BADR Tizi Rached (588), nous avons essayé de présenter la nature de financement des PME.

Pour y parvenir, nous avons d'abord passer en revue les différents types de crédits proposés par les institutions bancaires ,notre attention a été attiré par le financement des PME par les crédit d'investissements, ce financement est réalisé par un banquier qui est appelé à bien analyser la demande du crédit, cette dernière doit être impérativement basées sur une étude technico -économique qui trace les prévisions à venir de l'activité de l'entreprise, par la suite le banquier est tenu de constituer un dossier de chaque crédit (Bail, Ettahadi et CMT) pour une telle étude afin de dégager les éléments d'appréciation des indicateurs de rentabilité comme principale condition de la décision finale de l'octroi de ce crédit.

Les banques jouent un rôle majeur dans le financement des entreprises nouvellement créés ou pleine activité en leur accordant des crédits jusqu'à 80 % (Ettahadi),55%(bail)et 50% (CMT Equipement) ces taux représentent une part importante, toutefois la banque est soumise à plusieurs formes de risques d'où la nécessité de prendre des mesures de protection qui sont des garanties (hypothèque de terrains par exemple, le gage pour le matériel roulon et nantissement pour la machine).

Tout au long de ce travail, nous avons tenté d'obtenir des analyses statistiques au niveau de la direction de la BADR de Tizi Ouzou qui nous ont permis d'apporter des réponses à la problématique de notre recherche. Le résultat de ces analyses sont basé sur trois crédits d'investissements (Bail, Ettahadi et CMT) durant les 5 dernières années au niveau de douze agences de la BADR. D'après ces résultats nous avons constaté que le nombre de dossier de crédit-bail est 163, Ettahadi 53 et CMT Equipement 28. Cela veut dire que le crédit-bail est plus octroyé par les agriculteurs par apport à ces avantages qui sont : la rapidité d'accès au financement, financement intégral de l'investissement, garanties simplifiées.

Nous terminerons enfin avec la phrase utilisée par J BRANGER en conclusion de son livre dédié à l'économie bancaire qui dit : ” faire de bons et de beaux crédits, c'est le métier du banquier qui doit l'exercer avec art. Mais surtout avec la conscience qu'il dispose de l'avenir des autres et sa haute fonction est de mettre l'argent au service du progrès”.

# Bibliographie

---

## 1.Ouvrages

- ALBOUY.M, « financement et coût de capital des entreprises » presse française, paris, 1990.
- BANCEL.F, Alban. R, les choix d'investissement, Ed. ECONOMICA, Paris 1995.
- BERNARD Y., COLLI. J-C., Dictionnaire économique et financier, Seuil, Paris, 1996.
- BERNET.R, « Principe de technique bancaire »24emeedition DUNOD, Paris, 2006.
- Bessis.J, « gestion bancaire du risque actif, passif des banque » édition Dalloz, paris 1995.
- Benhalima. A, Pratique et Technique Bancaire, éd Dahlab, Alger, 1997.
- BEZBAKH P., GHERARDI S., « Dictionnaire de l'économie », Edition Larousse, 2011.
- Bolusset.C, L'investissement. Ed Bréal. 2007.
- BOUYAKOUB.F, « l'entreprise et son financement bancaire » édition CASBAH, Alger.
- Conso.P « la gestion financière de l'entreprise », ED Duond.
- CONSO.P .et HEMICI. F, « Gestion financier de l'entreprise » édition DUNOD, Paris, 2005.
- CONSO.P, Gestion financière, Ed. DUNOD, Paris 1985.
- DE COUSSERGUES. S, BOURDEAUX. G « Gestion de la banque », 7ème édition Dunod, Paris 2013.
- DESRVINGNY.A, « le risque de crédit, Edition Doumod, paris, 2003.
- DIATKINE S., « les fondements de la théorie bancaire : Des textes classiques aux débats contemporains », DUNOD, Paris 2002.
- Gillet. R, ; Jobard. J-P ; Navatte. P, Raimbourg. Finance : finance d'entreprise, finance de marché, diagnostic financier. 2emeed Dalloz. 2003.
- GINGLINGER E., « gestion financière de l'entreprise, édition Dalloz », 1991.
- Godih Dj-T et Benyounes.T « L'essentiel sur le risque de crédit et le financement bancaire de l'entreprise ».
- GOURIEROUX.C, TIOMO.A, « risque de crédit : une approche avancée », paris, 2007.
- HADJ SADOK.T « Les risques de l'entreprise et de la banque » édition DAHLAB, Alger, 2007.
- KOEHL.J, Le choix d'investissement, éd. DUNOD, Paris 2003.
- LACHMMAN.J, « financer l'innovation des PME », Edition économisa, paris, 1996
- LAUTERE.D et SIMON.Y, « Technique financier international »7eme édition ECONOMICA, Paris, 2003.

## **Bibliographie**

---

- MANDOU.C, « procédure de choix d'investissement », édition Dunod, Paris 2009.
- MANNALS, et SIMON.Y, « Technique financier intentionnel » 7eme édition, ECONOMICA, Paris, 2001.
- MEYSSONNIER F, « Banque : mode d'emploi » Edition EYROLLES. Paris, 1992.
- MOURGUES N., « Le choix des investissements dans l'entreprise », édition Economica, 1994.
- NARASSIGUIN. P « monnaie, banques et banque centrales dans la zone EURO » éd De boeck, 1ère éd, mars 2004.
- NAULLEAU.G et ROUACH. M. : « Le contrôle de gestion bancaire et financier ». Revue Banque, Paris, 1998.
- PATAT J-P., « Monnaie, institution financière et politique monétaire », éd Economica, Paris 1993.
- Petite-DUTALLIS G, « le risque du crédit bancaire » Edition DUNOD ; paris ; 1999.
- PRUCHAUD.J, « Evolution des techniques bancaires », édition SCIENTIFIQUE RIDER, Paris, 1996.
- ROUSSELOT. P, Vérdié J-F, «la gestion de la trésorerie », 2ème édition Dunod, 1999.
- SAMPSON, A. Les banques dans un monde dangereux, R. LAFFONT, 1982.
- Serlooten. P, Fiscalité de financement des entreprises. Ed, Economica, 1994.
- SIMON.F, TRABELSI.M, Préparer et défendre un projet d'investissement, Ed. DUNOD, Paris 2005.

### **2. Articles et revues**

- Article 110 à 113 de la loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
- Article 68, L'ordonnance N°03-11 du 26/08/2003 relative à la monnaie et le crédit.
- L'article 543 bis 14 du code de commerce Algérien.
  
- L'article 409 de code de commerce Algérien
- NAULLEAU, G., ROUACH, M. Le contrôle de gestion et financier, Revue bancaire, 1998.

## Bibliographie

---

### 3. Thèses et mémoire

- ADGHAR. A., « étude analytique d'un financement bancaire cas de la CNEP », mémoire fin d'étude, licence 3266333+ en science économique, UMMTO, 2009.
- BANCEL.F, les choix d'investissement, méthodes traditionnelles, édition Economica, 1995, cité par : BERKAL. S, « Les Relations Banques /Entreprises Publiques : Portées et limites (Cas de la Banque Nationale d'Algérie et l'entreprise Leader Meuble Taboukert) », Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Magister en sciences économiques Option : Gestion des entreprise, juin 2012.
- BENATSOU.DJ, ZAIDI. S, « financement bancaire d'un crédit immobilier » mémoire master option finance d'entreprise, université Bejaia, 2017/2018
- BOUKROUS. D., « Le circuit de financement des PME en Algérie : étude d'un crédit bancaire », université d'Oran, 2007.
- CHEMOUN.S, YABBADENE.L, « financement bancaire des crédits immobilier » mémoire master, option management bancaire, UMMTO, 2020/2021.
- FISHER I., «100% Money », New York Adelphi, réédité in The Works of Irving Fisher, Vol 11, cite par : OUAKED L., OUAZAR S., « Essai d'analyse des déterminants de l'efficience bancaire : cas des banques Algérienne », Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences commerciales, option : Finance, 2017.
- HADJ LARBI.G et DJOUNADI.A, « la gestion de risque de crédit bancaire » mémoire master, option management bancaire, UMMTO, 2020.
- ISSAD.Y et HAKEM.A, « le financement bancaire de l'immobilier aux particuliers en Algérie » mémoire master, option comptabilité et audit, université Bejaia 2019/2020.
- KHALED S., MESSALI K., « Financement Bancaire des Investissement Cas : Société Générale Algérie » Mémoire de fin de Cycle En vue de l'obtention d'un diplôme de Master en Finance et Comptabilité Option : Comptabilité et Audit, UMMTO, 2017/2018.
- KAROUS.O.et KANDLI.H, « l'octroi de crédit, risques et garanties » mémoire de master, option finance d'entreprise, université de Bejaia, 2016
- Mémoire Melle boukrous Djamilia (circuit de petites et moyennes entreprises en Algérie) univ d'oran.
- Oussaid, A. Financement des petites et moyennes entreprises : cas des PME algériennes. Mémoire de magister en science économique, Tizi-Ouzou, université, Mouloud Mammeri, 2016.

## Bibliographie

---

- RAHALI.S, « le crédit hypothécaire dans le système bancaire algérien » mémoire master, option économie monétaire et bancaire, UMMTO, 2019/2020.
- Saidani Lila ; Yamani Nasma.le crédit d'investissement aux PME, Mémoire de Master en Banque et marché financier, Tizi-Ouzou : Université de Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou, FSEGC, 2016.

### **4. Sites et liens Internet**

- [https://www.google.dz/webhp?sourceid=chrome-instant&ion=1&espv=2&ie=UTF8#q=d%C3%A9finition+du+risque+bancaires.](https://www.google.dz/webhp?sourceid=chrome-instant&ion=1&espv=2&ie=UTF8#q=d%C3%A9finition+du+risque+bancaires)
- <https://badrbanque.dz/credit-ettahadi/>
- [Www. Ansej.org.dz](http://Www.Ansej.org.dz)

# Table des matières

---

**Remerciement**

**Dédicace**

**Liste des Abréviations**

**Sommaire**

**Liste des Figures**

**Liste des Schémas**

**Liste des Tableaux**

Introduction Générale.....	1
1. Choix et intérêt du thème .....	2
2. Objectif du travail.....	2
3. Méthodologie de recherche .....	2
4. Plan de recherche .....	3

## **CHAPITRE I : Notions de base sur le financement bancaire**

Introduction .....	5
<b>Section1 : La banque en économie.....</b>	<b>6</b>
Introduction .....	6
1. Définition de la banque .....	6
1.1 Définition économique .....	6
1.2 Définition juridique .....	7
2. les différents types de banques.....	7
2.1 Selon les apporteurs de capitaux .....	8
2.2 Selon l'extension du réseau .....	8
2.3 Selon la nature de l'activité .....	8
2.3.1 Banque de dépôt ou banque commerciale .....	8
2.3.2 Banque d'investissement ou banque d'affaire .....	9
2.3.3 Banque universelle ou banque généraliste .....	9
2.3.4 Banque Islamique.....	9

## Table des matières

---

3. Le rôle de la banque .....	9
3.1 La banque traite l'information .....	10
3.2 La banque et l'assurance de liquidité .....	11
3.2.1 Les dépôts bancaires .....	11
3.2.2 Les crédits bancaires .....	11
4. Les fonctions de la banque .....	12
4.1 La collecte de dépôt .....	12
4.2 Distribution du crédit .....	12
<b>Section 2 : Le financement des PME en Algérie.....</b>	<b>14</b>
1. Définition du financement.....	14
1.2 Les besoins de financement des entreprises .....	15
1.2.1 Les besoins de financement à long terme .....	15
1.2.2 Les besoins de financement à court terme .....	15
2. Les différents types de financement.....	16
2.1 Le financement d'investissement .....	16
2.2 Le financement d'exploitation.....	17
2.2.1 Les stocks.....	17
2.2.2 Les besoins de trésorerie.....	17
3. Les sources de financement.....	18
3.1 Financement interne .....	18
3.1.1 L'autofinancement .....	18
3.1.1.1 Les Avantages et inconvénients de l'autofinancement .....	20
3.2 Le financement externe (direct et indirect).....	21
3.2.1 Le financement indirect « les emprunts bancaires » .....	21
3.2.1.1 Les crédits à moyen terme.....	21
3.2.1.2 Les crédits à long terme .....	21
3.2.2 Le financement direct : le recours aux marchés financiers.....	22
3.2.2.1 L'émission d'action : l'augmentation de capital .....	22
3.2.2.2 Augmentation du capital émis par apport nouveau.....	22
3.2.2.3 Augmentation du capital émis par incorporation de réserve au capital émis....	22

## Table des matières

---

3.2.3 L'augmentation du capital par conversion de dettes.....	23
3.2.3.1 L'émission d'obligation : l'accroissement de l'endettement .....	23
4. Le financement des PME en Algérie par les dispositifs d'aide à la création et au développement .....	23
4.1 Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) .....	24
4.1.1 Mission de la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC).....	24
4.1.1.1 L'indemnisation du chômage .....	24
4.1.1.2 Mesures actives .....	24
4.1.1.3 L'aide à la création d'activité pour les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans .....	24
4.2 Présentation du l'ANSEJ.....	25
4.3 L'agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM).....	26
4.4 ANDI .....	26
<b>Section 3 : La notion du crédit .....</b>	<b>27</b>
Introduction .....	27
1. Définition du crédit .....	27
1.1 Définition juridique .....	27
1.2 Définition économique .....	27
2. Caractéristiques du crédit .....	28
2.1 Confiance.....	28
2.2 Temps .....	28
2.3 Risque .....	28
3. Rôle du crédit .....	29
4. Typologies du crédit.....	29
4.1 Crédit aux entreprises .....	29
4.1.1 Crédits d'exploitations .....	29
4.1.1.1 Crédits par caisse.....	29
4.1.1.2 Crédits par signatures .....	32
4.1.2 Crédits d'investissement .....	33

## Table des matières

---

4.1.2.1 Crédits à moyen terme (CMT) .....	33
4.1.2.2 Crédit à long terme .....	33
4.1.2.3 Crédit-bail (leasing).....	33
4.1.3 Crédits finançant le commerce extérieur .....	34
4.1.3.1 Financement des importations.....	35
4.1.3.2 Financement des exportations .....	35
4.2 Crédit aux particuliers .....	36
4.2.1 Crédits à la consommation.....	36
4.2.2 Crédits immobiliers.....	36
Conclusion.....	38

### CHAPITRE II : Cadre théorique sur le crédit d'investissement

Introduction .....	40
<b>Section 1 : Généralités sur les crédits d'investissement.....</b>	<b>41</b>
1. Définition des crédits d'investissement.....	41
1.1 L'investissement du point de vue économique.....	41
1.2 L'investissement du point de vue financier .....	41
1.3 L'investissement du point de vue comptable .....	41
2. Les caractéristiques de l'investissement .....	42
2.1 Le capital investi.....	42
2.2 La durée de vie de l'exploitation .....	42
2.3 La fiscalité .....	42
3. Classification des investissements .....	43
3.1 Classification selon la nature .....	43
3.2 Classifications selon l'objectif.....	43
3.3 Classification selon la durée .....	45
4. Le rôle de l'investissement.....	45
4.1 L'investissement et la croissance économique .....	46
4.2 L'investissement-revenu.....	46

## Table des matières

---

4.3 L'investissement-chômage .....	46
5. Les types de crédits d'investissement .....	46
5.1 Les crédits à moyen terme (CMT).....	47
5.1.1 Les CMT réescomptables .....	47
5.1.2 Les CMT mobilisables .....	47
5.1.3 Les CMT non mobilisables .....	47
5.2 Le crédit à long terme .....	47
5.3 le crédit-bail .....	48
5.3.1 le crédit-bail mobilier.....	49
5.3.2 le crédit-bail immobilier .....	49
5.3.3 Avantages et inconvénients du crédit-bail .....	50
<b>Section 2 : Les risques de crédits d'investissements.....</b>	<b>51</b>
1. Définition du risque.....	51
2. Les différents types de risques .....	51
2.1 Le risque de non remboursement.....	51
2.2 Le risque d'immobilisation .....	52
2.3 Le risque du taux d'intérêt .....	52
2.4 Le risque de change .....	52
2.5 Le risque opérationnel .....	53
2.6 Le risque de concentration.....	53
2.7 Le risque de management .....	53
2.8 Le risque de garanti .....	53
3. Processus de gestion des risques bancaires .....	54
3.1 L'appréciation du risque .....	54
3.2 Le traitement du risque .....	56
3.3 Contrôle et amélioration .....	57
<b>Section 3 : Les garanties bancaires .....</b>	<b>58</b>
1. Définitions des garanties .....	58

## Table des matières

---

2. Typologies des garanties .....	58
2.1 Les sûretés personnelles .....	58
2.2 Les sûretés réelles .....	60
2.3 Les autres formes de garanties.....	63
2.3.1 Le gage du matériel et la chaîne de billet à ordre .....	63
2.3.2 La convention de crédit et la lettre de déchéance du terme .....	63
2.3.3 la lettre d'engagement CMT et la délégation de police d'assurance multirisque (DPAMR).....	64
Conclusion.....	65
 <b>CHAPITRE III : Etude de cas de financement des PME par le crédit d'investissement</b>	
Introduction .....	67
<b>Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil.....</b>	<b>68</b>
1. Présentation de la banque .....	68
1.1 Historique de la BADR.....	68
1.2 Les mission de la BADR .....	69
1.3 Les objectifs de la BADR .....	70
1.4 Organigramme général de la BADR .....	71
1.5 La présentation de l'agence d'accueil (BADR de TIZI RACHED 588).....	73
1.5.1 Le Front Office .....	73
1.5.2 Le Back Office.....	73
1.5.3 Présentation et organisation du service crédit : .....	75
1.5.4 Les relations du service crédit.....	75
1.5.4.1 Les relations fonctionnelles.....	75
1.5.4.2 Les relations hiérarchiques.....	76
2. Les types de crédits d'investissement .....	76
2.1 Le crédit-bail.....	76
2.1.1 Définition .....	76
2.1.2 Caractéristiques du crédit-bail .....	76
2.1.3 Le dossier à fournir : .....	77
2.1.4 Etude de cas N°1 : crédit-bail (leasing) .....	77

## Table des matières

---

2.2. Crédit Ettahadi .....	79
2.2.1 Définition .....	79
2.2.2 Caractéristiques .....	79
2.2.3 Dossier à fournir .....	79
2.2.3 Etude de cas N°2 : Crédit Ettahadi .....	81
2.3 CMT Equipment .....	82
2.3.1 Définition .....	82
2.3.2 Caractéristique du CMT équipements .....	82
2.3.3 Dossier à fournir .....	82
2.3.4 Etude de cas N°3 : CMT Equipements .....	84
3. Les étapes de réalisation d'un crédit d'investissement .....	85
<b>Section 2 : Analyse statistique des crédits d'investissement.....</b>	<b>86</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>97</b>
<b>Conclusion Générale .....</b>	<b>99</b>
<b>Bibliographie</b>	
<b>Annexes</b>	

### **CREDIT LEASING**

- Demande de location du matériel ou équipement en crédit-bail remplie par le Client (annexe 1).
- Extrait de naissance original.
- Certificat de résidence.
- Photocopie légalisée de la pièce d'identité.
- Carte d'agriculteur.
- Acte justifiant la jouissance ou la propriété de l'exploitation.
- Facture –pro forma des équipements objet de la demande.
- Fiche technique de l'exploitation
- Justificatifs des revenus agricoles
- Plan prévisionnel des cultures et des revenus attendus
- Attestation de non endettement délivré par la C. N .M .A
- Toute autorisation obligatoire à délivrer par les organismes compétents
- Cahier de charges
- Décision
- Extrait de Rôle
- Attestation CNAS & CASNOS

## Annexes

---

### Le dossier à fournir dans le cadre du crédit ETTAHADI

#### Document administratifs et juridique.

- Demande de financement signée, adressée au directeur d'agence BADR, le montant du crédit sollicité, la garantie proposée et son estimation approximative ;
- Copie de la carte d'agriculteur ;
- Fiche signalétique d'exploitation agricole ;
- Copie authentifiée de registre de commerce ;
- Attestation d'endettement ou de non endettement auprès des autres banques ;
- Document d'état civil (acte de naissance, CNI/PC, résidence...);
- 

#### Document comptables et fiscaux :

- Etude technico-économique établie le BNEDER ou par un bureau d'études privé agréé par le BNEDER ;
- Bilans fiscaux des 3 derniers exercices (pour les SARL, dernier bilan certifié par un commissaire aux comptes) ;
- Plan de charge convention, carnet de commandes, contrat,.....) ;
- Factures pro-forma (du cheptel et/ou matériel à acquérir, de l'assurance tous risques) ;
- Devis descriptif et estimatif des travaux et/ou aménagement à réaliser ;
- Extrait de rôle apuré ou avec échéancier ;
- Attestation de mise à jour CNAS ET CASNOS (ou échéancier).

#### Autre documents :

- Acte de propriété, certificat de possession, livret foncier ou acte publié à la conservation foncière ;
- Contrat de location de l'exploitation ;
- Procès-verbal de conformité et de capacité de la structure d'accueil (étable) établi par les services vétérinaires de la subdivisions agricole ;
- Agrément sanitaire établi par les services vétérinaires de la subdivision agricole pour le cheptel déjà existant ;
- Autorisation des services de l'hydraulique pour forage (Féf : le décret exécutif 21-260 du 30 juin 2021) ;
- Décision de création pour les unités de production (Ex : huilerie, chambre froide...);

#### Pour les établissements classés :

- Autorisation des services de l'environnement ou déclaration sur l'honneur (Exemple : pour l'élevage bovin : plus de 80 têtes autorisation de wilaya, de 40 à 80 têtes

Dossier à fournir « crédit d'investissement » dossier agricole	Dossier à fournir « crédit d'investissement » dossier agricole
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande d'un crédit d'investissement signée par le promoteur adressée</li> <li>- Extrait de rôles+attestation de mise à jour ou de non affiliation cnas et casinos</li> <li>- Factures proforma des équipements à financer</li> <li>- Etude technico-économique</li> <li>- Plan de production prévisionnel sur 05 ans.</li> <li>- Fiche signalétique de l'exploitation délivrée par la DSA</li> <li>- Bilans+TCR des 05 derniers exercices</li> <li>- Bilan + TCE prévisionnels sur 5 ans</li> <li>- Acte de propriété des terrains et l'hangar ou un certificat de possession ou bien promesse de location sur 05 ans chez quelqu'un qui possède les actes de propriété.</li> <li>- Copie carte fellah, pour les éleveurs cette carte doit remonter à trois exercices successif</li> </ul> <p><b>Pour les activités agricoles : Etablir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un procès verbal de capacité et de conformité du hangar devant abriter l'activité envisagée délivré par la subdivision agricole</li> <li>- Actes de propriété des terrains :</li> <li>· <b>structure d'accueil :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>en stabulation libre :</b> 8 a 10 m<sup>2</sup>/vache</li> <li><b>en stabulation entravée :</b> 6 a 7 m<sup>2</sup>/vache</li> </ul> </li> <li><b>structure fourragère</b> 0,25 Hectare par tête en irrigué ou 2 hectares par tête en non irrigué pour l'élevage bovins</li> <li><b>structure d'accueil :</b> 2 M<sup>2</sup> par tête pour l'élevage ovin</li> <li><b>structure fourragère :</b> 1 hectare pour 20 brebis</li> </ul> <p>Minimum de tête : les vaches laitière : 20 têtes Ovin : 150 têtes</p> <p><b>Garanties : réelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hypothèque : le bien sera expertisé par l'expert de la BADR, sa valeur doit couvrir la totalité de notre engagement.</li> <li>-Nantissement de bons de caisse ou DAT</li> <li>- Nantissement des équipements existant qui seront évalués par un expert.</li> </ul> <p><b>Dossier complet original + 2 copies légalisées</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande d'un crédit d'investissement signée par le promoteur adressée</li> <li>- Extrait de rôles+attestation de mise à jour ou de non affiliation cnas et casinos</li> <li>- Factures proforma des équipements à financer</li> <li>- Etude technico-économique</li> <li>- Plan de production prévisionnel sur 05 ans.</li> <li>- Fiche signalétique de l'exploitation délivrée par la DSA</li> <li>- Bilans+TCR des 05 derniers exercices</li> <li>- Bilan + TCE prévisionnels sur 5 ans</li> <li>- Acte de propriété des terrains et l'hangar ou un certificat de possession ou bien promesse de location sur 05 ans chez quelqu'un qui possède les actes de propriété.</li> <li>- Copie carte fellah, pour les éleveurs cette carte doit remonter à trois exercices successif</li> </ul> <p><b>Pour les activités agricoles : Etablir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un procès verbal de capacité et de conformité du hangar devant abriter l'activité envisagée délivré par la subdivision agricole</li> <li>- Actes de propriété des terrains :</li> <li>· <b>structure d'accueil :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>en stabulation libre :</b> 8 a 10 m<sup>2</sup>/vache</li> <li><b>en stabulation entravée :</b> 6 a 7 m<sup>2</sup>/vache</li> </ul> </li> <li><b>structure fourragère</b> 0,25 Hectare par tête en irrigué ou 2 hectares par tête en non irrigué pour l'élevage bovins</li> <li><b>structure d'accueil :</b> 2 M<sup>2</sup> par tête pour l'élevage ovin</li> <li><b>structure fourragère :</b> 1 hectare pour 20 brebis</li> </ul> <p>Minimum de tête : les vaches laitière : 20 têtes Ovin : 150 têtes</p> <p><b>Garanties : réelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hypothèque : le bien sera expertisé par l'expert de la BADR, sa valeur doit couvrir la totalité de notre engagement.</li> <li>-Nantissement de bons de caisse ou DAT</li> <li>- Nantissement des équipements existant qui seront évalués par un expert.</li> </ul> <p><b>Dossier complet original + 2 copies légalisées</b></p>



## CONVENTION DE PRET

(ANNEXE N° 11 DU MANUEL DE GESTION DES CREDITS / AVRIL 1994)

**Entre les soussignés,**

la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (B.A.D.R), société par actions au capital de trente trois milliards de dinars (33.000.000.000 DA) ayant son siège social à Alger sis 17, Boulevard Colonel Amirouche, désignée ci-après la Banque, représentée par :

d'une part,

et,

(nom, prénom ou raison sociale, adresse ou siège social, nature juridique selon le cas, etc.) désigné (e) ci-après l'emprunteur,

d'autre part,

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**OBJET DE LA CONVENTION :**

Par la présente convention, la banque accorde à l'emprunteur désigné ci-dessus un prêt aux conditions particulières et générales ci-après définies.

### I. CONDITIONS PARTICULIERES DU PRET

### II. CONDITIONS GENERALES DU PRET

**ARTICLE 1 MONTANT DU PRET**

La banque accorde par la présente convention à l'emprunteur un prêt dont le montant figure dans les conditions particulières.

**ARTICLE 2 OBJET DU PRET**

Conformément à la demande de financement formulée par l'emprunteur, le prêt objet de la présente convention sera destiné au financement du projet indiqué dans les conditions particulières et ce, en application de la structure de financement arrêtée d'un commun accord.

**ARTICLE 3 DUREE DU PRET**

Le prêt est consenti pour la durée et la période de différé indiquées dans les conditions particulières. Si le prêt, objet de la présente convention, n'a pas enregistré un début de consommation à la date limite indiquée dans les conditions particulières, la présente convention est réputée nulle si la banque n'accepte pas sa prorogation.

**ARTICLE 4 TAUX D'INTERET VARIABLE**

Le taux d'intérêt applicable aux utilisations du prêt est constitué d'un taux de base révisable périodiquement conformément aux conditions de banque en vigueur majoré de la marge indiquée aux conditions particulières. Le taux de base indiqué aux conditions particulières ci-dessus est soumis, en conséquence, à une révision périodique. L'emprunteur sera informé de toute modification du taux de base. L'emprunteur déclare accepter sans restriction ni réserve toute modification.

**ARTICLE 5 TAXES ET COMMISSIONS**

Toutes les taxes et commissions liées à la mise en place et l'utilisation du prêt sont à la charge de l'emprunteur ainsi que toutes autres taxes et commissions qui viendraient s'y ajouter en vertu des textes législatifs et réglementaires.

**ARTICLE 6 MODALITES D'UTILISATION DU PRET**

Le prêt, objet de la présente convention, sera utilisé par le débit du compte de prêt ouvert par la banque auprès de l'agence domiciliaire de l'emprunteur sous le numéro indiqué dans les conditions particulières.

Les utilisations du prêt seront autorisées en fonction des besoins de financement sur présentation de justificatifs dont la validité relève de l'appréciation de la banque et de la signature concomitante de billets à ordre. La preuve de la réalisation du prêt de même que celle des remboursements résultera des écritures passées par la banque.

**ARTICLE 7 MODALITES DE REMBOURSEMENT**

A la fin de la période d'utilisation qui ne saurait dépasser celle indiquée dans les conditions particulières, les consommations effectives du prêt seront constatées par la banque et un calendrier d'amortissement en principal et intérêts lorsque les conditions particulières prévoient un taux fixe sera établi sur la base de ce constat, matérialisé par des billets à ordre. Ces billets viendront en remplacement de ceux prévus à l'article 6 sus-visé.

# Annexes

L'emprunteur s'engage à rembourser le crédit en principal et intérêt par tranches conformément aux échéances fixées au tableau d'amortissement établi conformément aux conditions particulières de la présente convention.

Toute modification du taux d'intérêt tel qu'arrêté par les conditions particulières entraînera, en conséquence, le réajustement du tableau d'amortissement.

## ARTICLE 8 GARANTIES

Pour garantir le paiement en capital, intérêts, frais et commissions du prêt, objet de la présente convention, l'emprunteur s'engage à affecter au profit de la banque les garanties indiquées dans les conditions particulières.

Les frais d'enregistrement et autres liés au recueil des garanties citées ci-dessus sont à la charge exclusive de l'emprunteur. Le détournement, la vente partielle ou totale des biens corporels ou incorporels affectés en garantie au profit de la banque exposent l'emprunteur, conformément aux présentes conditions, en plus de l'annulation du crédit, à des poursuites judiciaires.

L'utilisation du prêt est subordonnée au recueil effectif des garanties.

## ARTICLE 9 REMBOURSEMENT ANTICIPE

L'emprunteur a la faculté de rembourser partiellement ou intégralement et par anticipation le prêt. Le remboursement partiel sera imputé sur les échéances les plus éloignées.

## ARTICLE 10 AUTORISATION DE PRELEVEMENT

L'emprunteur donne autorisation à la banque en vue du prélèvement d'office sur son compte des sommes suffisantes pour le remboursement du montant des échéances en capital et intérêts et de toutes les sommes qui seront devenues exigibles (commissions, frais, taxes...).

## ARTICLE 11 CLAUSES RESOLUTOIRES

En cas de non-remboursement des sommes devenues exigibles en capital, intérêts et autres frais et accessoires, la banque se réserve le droit d'exiger le paiement de la totalité de la créance.

La banque peut exiger le remboursement immédiat de la totalité des fonds utilisés, notamment dans les cas suivants :

- a) fausse déclaration de l'emprunteur,
- b) paiement de dépenses n'entrant pas dans le cadre de la réalisation du projet retenu au titre de la présente convention,
- c) détournement de l'objet initial du prêt
- d) non-respect d'un quelconque engagement souscrit par l'emprunteur,
- e) toute modification relative à la situation financière et juridique de l'emprunteur pouvant éventuellement affecter le remboursement du prêt,
- f) vente partielle ou totale des biens corporels et incorporels affectés en garantie au profit de la banque,
- g) non respect des clauses de la présente convention ; l'emprunteur prendra à sa charge tous les coûts encourus par la banque du fait de l'exigibilité anticipée.

## ARTICLE 12 CONTROLE DU PRET

Pour permettre à la banque un contrôle régulier de l'utilisation du prêt, l'emprunteur s'engage à :

- a) fournir tous états et documents que la banque jugera utile d'exiger,
- b) remettre les copies certifiées conformes de ses bilans annuels, documents comptables et annexes et éventuellement du rapport du commissaire aux comptes,
- c) faciliter toutes visites effectuées par les agents de la banque ainsi que l'accès aux locaux et autres installations,
- d) la banque pourra également s'assurer sur place et sur pièces de la conformité des documents fournis.

## ARTICLE 13 OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, tant qu'il sera débiteur en vertu de la présente convention, l'emprunteur s'engage à :

- a) ne constituer au profit d'autres créanciers sur ses biens présents ou futurs et jusqu'à remboursement effectif du prêt aucune garantie sûreté ou engagement ayant pour effet de privilégier un autre créancier,
- b) faire tout ce qui est nécessaire pour maintenir et protéger sa capacité juridique et ses moyens de production et/ou de services,
- c) assurer son matériel mobilier et ses biens immobiliers et à maintenir cette assurance et à payer les primes stipulées au contrat ; en cas de sinistre, total ou partiel, avant complète libération de l'emprunteur, la banque exerce sur l'indemnité d'assurance les droits résultant à son profit conformément aux clauses prévues dans l'acte de garantie conclu en application de la présente convention,
- d) confier à la banque l'intégralité du chiffre d'affaires réalisé par le projet financé dès son entrée en production ou en service.

## ARTICLE 14 PENALITE DE RETARD

Tout retard dans le paiement des sommes dues par l'emprunteur entraînera, sans mise en demeure et à titre de pénalités, le prélèvement d'un intérêt de retard.

Le taux de pénalité de retard applicable est indiqué aux conditions particulières.

## ARTICLE 15 COMMISSION ET FRAIS

L'emprunteur s'engage à payer trimestriellement la commission d'engagement et les frais du dossier figurant aux conditions particulières.

## ARTICLE 16 REGLEMENT DE LITIGE

Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sera, à défaut de règlement à l'amiable, porté devant les juridictions compétentes.

## ARTICLE 17 ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile aux adresses respectives indiquées dans la présente convention.

Fait à....., le.....

LE DEBITEUR (1)

P / LA BANQUE

(1) La signature de l'emprunteur doit être précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

بنك الفلاحة والتنمية الريفية

BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Société Nationale  
Créée par Décret du 13 Mars 1982

Siège Social - ALGER  
17, Bd Colonel Amirouche

R.C. Alger 001.1640 ب 00

....., le .....  
A ..... Payer : .....  
à l'ordre de la BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL  
la somme de : ..... contre ce billet,  
la somme en toutes lettres et en Dinars Algériens

Valeur reçue : .....

Souscripteur

Domiciliation

CA 19

## **Résumé**

La banque est un acteur majeur dans l'économie, elle joue le rôle d'intermédiaire entre les détenteurs de capitaux et les demandeurs de crédit, elle offre une panoplie de crédits aux entreprises ou aux particuliers. Il est évident que la banque enchaîne une étude approfondie concernant le demandeur de crédit en collectant toutes les informations nécessaires pour évaluer la rentabilité, la solvabilité et la capacité de remboursement de l'emprunteur ce qui va influencer la décision de la banque soit à l'accord ou refus de la demande de crédit. Parmi les crédits octroyés par la banque, le crédit d'investissement qui joue un rôle essentiel dans le développement des pme.il permet aux entreprises de financer leurs projets d'expansion, d'innovation et de modernisation. Cependant il est également essentiel de gérer judicieusement le crédit pour éviter un endettement excessif et les risques financiers.

**Mots clés :** banque, crédit, économie.

## **Abstract**

The bank is a major player in the economy, it plays the role of intermediary between capital holders and credit seekers, it offers a range of loans to businesses or individuals. It is obvious that the bank carries out an in-depth study concerning the credit applicant by collecting all the information necessary to evaluate the profitability, solvency and repayment capacity of the borrower which will influence the bank's decision whether to approval or refusal of the credit request. Among the loans granted by the bank, investment credit which plays an essential role in the development of SMEs. It allows companies to finance their expansion, innovation and modernization projects. However, it is also essential to manage credit wisely to avoid excessive debt and financial risks.

**Keywords:** banking, credit, economy.